

# MAIRIE DU RAINCY



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 14 Avril 2022

## COMPTE RENDU

**Présents :** Jean Michel Genestier, Véronique Dejieux, Montasser Charni, Chantal Rateau, Didier Belot, Marie-Thérèse Cordonnier, Michel Barrière, Fabienne Guenoux, Annie Sonrier, Didier Gervais, Nicolas Redon, Steve Egounleti, Thomas Vautrin, Michel Rouby, Jocelyne Peignot, Lydia Tcharlaian. Nathalie Ribemont, Nicolas Rondepierre, Patricia Djossouvi, Nicolas Cuadrado, Pierre Marie Salle, Corinne Raoult, Patricia Bizouerne, Arlette Acoca, Noëlle Sulpis.

**Absents excusés :** Marc Lamblin (pouvoir donné à Chantal Rateau), Sonia Beaufremez (pouvoir donné à Montasser Charni) Gilbert Minelli (pouvoir donné à Jean Michel Genestier) Sacha Caudron (pouvoir donné à Didier Gervais) Salima Boutrif (pouvoir donné à Marie-Thérèse Cordonnier) David Pereira (pouvoir donné à Lydia Tcharlaian) Sandrine Ladisa (pouvoir donné à Michel Nugues)

Jean Michel Genestier : Voilà mes chers collègues, merci d'avoir pu patienter quelques instants avant le début de cette séance du conseil municipal dont l'objet principal, vous le savez, est la partie budgétaire. Mais nous avons d'autres délibérations qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour. Je sais combien la fatigue est grande pour certains, en tout cas pour la totalité des élus, puisque hier, nous avions une séance liée au débat d'orientation budgétaire. Mais nous sommes donc dans les deux mois, suite à cette séance qui nous a permis de rapporter et de présenter le rapport d'orientations budgétaires. Et donc nous voilà aujourd'hui réunis pour cette séance particulière dans les délais, je vais demander à Montasser Charni d'assurer l'appel des présents de notre assemblée communale.

Montasser Charni : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Jean-Michel Genestier. Véronique Dejieux. Montasser Charni présent. Chantal Rateau. Didier Belot. Marie-Thérèse Cordonnier. Michel Barrière. Marc Lamblin, absent excusé, a donné pouvoir à Chantal Rateau. Sonia Beaufremez, absente, excusée, m'a donné pouvoir. Fabienne Guenoux. Gilbert Minelli, absent, excusé, a donné pouvoir à Monsieur le Maire. Annie Sonrier. Didier Gervais ne va pas tarder à arriver. Nicolas Redon. Sacha Caudron a donné pouvoir à Didier Gervais, Steve Egounleti. Thomas Vautrin. Salima Boutrif absente, excusé, a donné pouvoir à Marie-Thérèse Cordonnier. Michel Rouby. Jocelyne Peignot. David Pereira, absent excusé, a donné pouvoir à madame Tcharlaian. Madame Lydia Tcharlaian d'ailleurs présente. Nathalie Ribemont, Nicolas Rondepierre, Patricia Djossouvi. Nicolas Cuadrado. Bonjour Pierre Marie Salle. Corinne Raoult. Sandrine Ladisa, absente, excusée, a donné pouvoir à Michel Nugues, Michel Nugues. Patricia Bizouerne. Arlette Acoca. Et Noëlle Sulpis. Voilà Monsieur le maire.

Jean Michel Genestier : Merci. Mais écoutez, on peut constater que le quorum est atteint. Je souhaite en tout début de séance évidemment vous indiquer, comme cela est indiqué dans le code général des collectivités territoriales, que nous avons. Et vous confirmez Souhaiter l'urgence parce que, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, oui, monsieur, vous allez avoir la parole. Mais je dois faire voter l'urgence en tout début de séance. Vous le connaissez, les règles du code général des collectivités territoriales et je dois faire voter effectivement cette urgence en tout début de séance. Voilà. Et donc, je rappelle pourquoi nous avons convoqué en urgence ce conseil municipal. Tout simplement. Non pas parce que le budget n'était pas prévu, mais parce que le sujet lié aux représentants du personnel et aux réunions que nous avons organisé du CNT et du CHSCT se sont tenus le 24 février. Puis nous avons tenu plusieurs réunions pour trouver un protocole d'accord. Et ce protocole d'accord a été trouvé le 11 avril, c'est à dire lundi. Et donc c'est dans le cadre de l'application de la durée du temps de travail, les fameuses 1607 h qui étaient réclamées par la loi suivie par le préfet.

Et il est normal que nous ayons positionné après les échanges. Je dirais classique mais important pour faire en sorte que cette convention avec les personnels se mette en place. Je rappelle que la dernière convention datait de 2001 et de la mise en place notamment des 35 h. Voilà donc il faut que nous puissions valider l'urgence. Donc je vais demander à l'Assemblée de se prononcer sur la validation de l'urgence qui est favorable ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Approuvé. Il y avait des demandes de paroles avant que nous engagions la séance de notre conseil municipal.

En premier lieu, Monsieur Nugues qui l'avait demandé. Monsieur Cuadrado, c'est cela. Et Monsieur Rondepierre.

Michel Nugues : Monsieur le Maire, chers collègues. Avant que vous nous posez des questions, car je vois que vous êtes tous très inquiets sur notre état de santé. Je tiens à vous rassurer, Monsieur le Maire et très chers collègues, que nous allons bien. Je tiens aussi à vous dire que nous avons pris notre décision tous les quatre, en parfaite connaissance de cause et avec beaucoup de regrets, de remettre nos démissions de nos mandats de maire adjoint et de conseillère municipale de la majorité à Monsieur le Préfet. Nous avons beaucoup trop de désaccords avec vous, Monsieur le Maire, depuis trop longtemps pour pouvoir rester dans votre majorité et que le rapport de la CRC conforte notre décision. Nous avons informé Monsieur le Préfet, de toutes nos inquiétudes. Donc, je précise que ce soir, nous ne sommes pas là devant un tribunal pour être jugés et par conséquent, nous ne répondrons à aucune de vos questions. Notre choix est maintenant de siéger dans notre groupe, le Raincy ensemble, sans étiquette. Je vous demande donc de respecter notre décision et d'arrêter de faire pression sur nous par téléphone ou par SMS. Je précise que nous sommes en France, en démocratie et nous avons le droit encore la liberté de penser et de nous exprimer. Il n'y a pas que vous, Monsieur le Maire, qui avez la vérité révélée. Nous restons donc conseillers municipaux dans une opposition constructive pour les raincéens et raincéennes.

Jean Michel Genestier : Je rappelle au public qu'il n'y a pas de manifestation du public. Voilà. Simplement, il peut y avoir des manifestations au sein de l'assemblée, mais pas dans le public. Voilà. Merci Monsieur Nugues. C'est votre position. Évidemment, je la respecte. Mais si j'ai des questions à vous poser, je vous en poserai. Et comme je le fais auprès de tous les élus. Et il est normal que les élus répondent à leur façon, c'est clair. J'interroge quelquefois les élus de l'opposition. Je l'ai fait encore cet après-midi. Je peux vous dire que j'ai eu deux élus de l'opposition cet après-midi. Ils m'ont répondu au téléphone. Ils étaient charmants et on a pu avoir un dialogue très constructif. Monsieur Cuadrado.

Nicolas Cuadrado : Merci Monsieur le Maire. Moi, je voudrais simplement revenir sur notre position de vote sur l'urgence de ce conseil. Ce n'est évidemment pas une urgence et surtout, le motif de l'urgence est totalement fallacieux. Vous l'avez rappelé, la loi impose la mise en application des 1607 h. Il y a peut-être un détail que vous avez oublié, c'est quand est ce que cette loi a été votée ? En 2019, monsieur le Maire. 2019, on est en 2022. Vous avez attendu donc plusieurs années avant de mettre en application cette loi qui d'ailleurs est normalement devenue obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Heureusement, il n'y a pas de conséquences quand on ne l'applique pas. Mais je suis désolé de vous le dire. Excusez-moi, monsieur le maire, mais c'est un motif fallacieux. Quand une loi est votée en 2019, on attend 2022 pour la mettre en application. En réalité, on sait très bien pourquoi vous avez fait ça. Vous avez utilisé cet argument pour convoquer l'urgence, pour faire passer un budget. On en parlera

qui lui aussi est plus que bancal. Mais on va en parler tout à l'heure. Voilà donc c'était la position de vote.

Jean-michel Genestier : Merci. Monsieur Rondepierre.

Nicolas Rondepierre : Oui, déjà bonjour à tous et merci au public, très nombreux aujourd'hui. Qui nous regarde. C'est une bonne chose. J'imagine que c'est sans doute lié à l'incident technique qui perdure. Les caméras, malheureusement pour filmer ce conseil, n'ont pas l'air de fonctionner. Tout d'abord, je voudrais remercier et féliciter mes collègues M. Nugues, madame Bisouarne, madame Acoca et madame Sulpis pour leur courage politique. Ils ont renoncé à une fonction, une indemnité pour reprendre leur liberté et pour pouvoir continuer d'oeuvrer en toute liberté à nouveau au service du Raincy. Et je pense que c'est important de le souligner. Concernant notre position, pour reprendre poursuivre l'argumentaire de mon collègue Nicolas Cuadrado, je me désole un peu que vous utilisez effectivement ce motif plus que fallacieux, surtout quand je vois que, en Seine-Saint-Denis, il n'y a que trois autres communes qui n'ont pas appliqué cette réforme du temps de travail. Aujourd'hui, il s'agit de Stains, Bobigny et Tremblay en France. Et quand on prône l'excellence, je ne suis pas sûr que nous mettions au niveau de Stains, Bobigny et Tremblay en France soit une bonne chose Je pense plutôt que vous avancez cet argument pour une raison simple nous n'avons jamais été aussi nombreux autours de la table. Du côté de l'opposition, comme vous aimez à le dire, je pense que vous qui vous voulez rassembleur, vous êtes le diviseur. Vous n'avez plus de cadre pour préparer le conseil municipal et je pense qu'il y a encore une chose. Vous l'avez prouvé hier en arrêtant le conseil bien rapidement, c'est que vous avez peur du débat. Et j'espère que cette fois, et j'espère que cette fois arrêter de me dire attention, monsieur le maire.

Jean-michel Genestier : Je disais simplement attention, il y a dû personnel qu'on respecte et donc ne dites pas qu'il n'y a plus de cadres. Ils sont là, ils ont travaillé.

Monsieur Rondepierre : Ce n'est pas moi qui mets les gens dehors. Le problème, c'est que vous avez peur du débat et vous l'avez encore prouvé hier. Et j'espère que vous saurez garder votre calme ce soir et que nous pourrons débattre sereinement. Merci Monsieur le maire.

Jean-Michel Genestier : Alors je crois que madame Raoult voulait intervenir pour ce préambule.

Corinne Raoult : Oui, tout à fait. Simplement pour dire que je souscrivais aux propos de tous mes collègues de l'opposition. Je les soutiens et je trouve que la liberté de parole, c'est un bien précieux dans notre ville. Mais c'est simplement pour dire qu'en fait, en tant qu'élu de l'opposition, je n'ai pas vocation à être constructive. J'ai vocation à être utile. Et hier soir, je l'ai été puisqu'en parlant des repas des aînés, en vous montrant la frugalité de ce qui est donné aux personnes notamment handicapées avec je n'ai pas à le répéter. Mais comme il y a du public ici ce soir, le soir, un bol de soupe et puis un fruit donc aujourd'hui et fort heureusement, ils ont été très gentiment appelés tous les aînés pour leur demander si, si ça leur convenait, etc Donc j'ai rempli ma mission. Je suis très heureuse et je continuerai à être utile ainsi. Je vous remercie Monsieur le Maire.

Jean-Michel Genestier : Merci Madame. Est-ce qu'il y a d'autres expressions ? Je fais une suspension de séance parce qu'on va vous distribuer des papiers. Concernant les questions que vous avez posées, il n'est important que l'assemblée et l'ensemble des éléments. Donc suspension de séance pour cinq minutes. On va vous distribuer les papiers. On vous distribuait des papiers sur les coûts des portages de repas et le coût de la téléassistance en fonction des années, depuis 2014. Voilà maintenant que vous avez quasiment tous ces éléments. On va pouvoir reprendre la séance et donc pour cette séance, eh bien, je réponds à votre question, madame Raoult. Nous avons organisé un questionnaire qualitatif auprès des rincéens qui ont ce portage de repas à domicile et vous pouvez voir les commentaires. Voilà, il y a une personne qui dit moins de nourriture qu'avant. Ajout de pain quand il est supérieur avec Elior. C'est très bon, très bien comme ça. Adaptation digestive difficile. N'aime pas les vinaigrettes. Satisfaisant et c'est varié. Satisfait. Ces très bons. Plats imposés, trop de crème dans les repas et à chaque fois, au bout de deux jours, on modifie les choses. Très satisfaite, livreur, très gentil, satisfaite. Apprécie beaucoup mieux que Elior. Très bien. Bonne qualité, satisfaite et contente. Satisfait. Demande un plat en plus pour le soir et bien très bien. Et on le met supérieur à Elior même si tout n'est pas excellent en quantité suffisante. Bien parfait. On a tout mis. Parce que, comme je vous l'ai dit, je m'adresse à tous. Parce que l'assemblée communale, c'est cela, c'est tous les sujets. Eh bien, on doit avoir une transparence. Eh bien, vous avez les commentaires sans avoir les noms, évidemment, parce que on doit faire en sorte qu'il n'y ait pas les noms de nos convives, ceux qui sont servis par la ville et par l'intermédiaire de cette nouvelle société qui s'appelle Saveurs et vie. Nous adaptions. Et c'est vrai que le service social a mangé pendant plusieurs jours l'ensemble des repas, y compris le soir, pour tester les choses. Donc, madame Raoult, vous aviez probablement raison sur une personne de nous alerter. Vous avez la réponse pour l'ensemble des acteurs et vous avez également une fiche qui vous indique les tarifs. Oui, c'est important aussi d'avoir les tarifs. Parce que madame Raoult, vous nous alerté et nous, on vous dit comment les choses ont évolué avant 2014. Il y avait des formules de repas qui étaient à 9,32 et 9,84, avec 4 € de frais de gestion par repas en plus, ce qui amenait à pratiquement 14 € les repas. Aujourd'hui, lorsqu'on évolue, on, nous avons des formules à 9,20 € 9,76 € lorsque c'est un repas complet midi avec le potage maison et le dessert pour le soir et la formule trois. Il n'y a rien à voir avec l'automobile. C'était un repas complet midi plat complet du soir et dessert à 12 € zéro trois. Voilà donc les évolutions montrent très bien qu'il y a eu une baisse non pas de la qualité mais des tarifs avec une augmentation de la qualité et vous pouvez le voir à travers l'enquête qui n'est pas fictive de l'ensemble des convives est née qui aujourd'hui on dit ce portage de repas ? La téléassistance n'était pas votre question Madame. On n'est pas dans un débat. Je vous donne des informations. La téléassistance, ce n'était pas votre question, mais je rappellerai simplement les tarifs. Ils étaient de 19,80 €, 20,80 €, 21,80 €, 22,93 €, 24 € zéro huit. Et en janvier 2015, ils sont passés à 14 € et aujourd'hui en janvier 2020, ils sont à 8,84 € par mois d'abonnement téléassistance. C'est important que vous ayez aussi la réalité des chiffres plutôt que vous faites plaisir à avoir des débats sur des sujets qui n'en sont pas. Moi, je pense que vous avez bien eu raison, madame Raoult, de mettre en avant ce sujet parce que ça nous permet d'apporter à l'ensemble de l'assemblée communale une réponse à vos questions. Voilà. Ceci étant, on ne va pas

faire de débat, madame, on va passer à l'ordre du jour et je vous assure qu'on a beaucoup de choses à se dire. Mais il était important de pouvoir vous répondre. Mais vous avez un petit mot à dire, vous pouvez le dire, mais on ne va pas faire tout, tout le conseil comme ça.

Corinne Raoult : Non, non mais écoutez, monsieur le maire, je comprends bien. Donc moi, j'ai les repas d'Elior, je les porterai au prochain conseil municipal. Si vous voulez, on en rediscutera. J'ai tous les éléments qui ne qui contredisent ce que vous venez de dire ce soir. Donc écoutez, il n'y a pas de soucis.

Jean Michel Genestier : On débat, on débattra ensemble, peut-être pas à 33. On pourrait faire un débat devant un public. Vous pourriez organiser un débat entre vous et l'adjointe en charge du domaine social sur le sujet des portages de repas. Moi, je peux vous dire que pour avoir rencontré plusieurs de nos engagements plusieurs. C'est très bien, c'est très bien. Pour avoir rencontré plusieurs de nos aînés. Très clairement, beaucoup ont dit Ah, ça a changé. Il y a eu une évolution qui n'était pas forcément favorable au début et nous avons adapté et nous avons demandé au prestataire d'adapter auprès de nos convives aînés ce portage de repas. Voilà, ce fut fait et le débat est clos. Merci beaucoup. Nous allons pouvoir rentrer dans le l'ordre du jour. Mais avant cela, comme je vous le disais hier, eh bien je souhaite que nous puissions communément sans division partisane. Nous recueillir. Vous le savez, la ville du Raincy s'est mobilisée pour apporter son soutien aux familles ukrainiennes, notamment avec la récolte de dons. Et je remercie évidemment toutes et tous beaucoup d'élus. Majorité et opposition, beaucoup de raincéens se sont mobilisés. Treize palettes sont parties. À Rungis, puis à Strasbourg, puis à la frontière entre la Pologne et l'Ukraine. Merci beaucoup. Le 24 février dernier, la Russie lançait une offensive militaire en Ukraine. Et malgré la résolution de l'ONU du 2 mars contre la guerre en Ukraine, malgré les décisions prises par l'Europe et chacun de ses États membres pour faire pression contre le président russe. Malgré l'exclusion de la Russie du Conseil de l'Europe, malgré la pression internationale, la Russie a bombardé des civils ukrainiens et poursuit encore aujourd'hui, selon le Haut-Commissariat des Nations unies. Vous le savez, plusieurs milliers de personnes civiles sont décédées, ont été tuées, de nombreux autres sont blessés et parmi ces blessés figurent des centaines d'enfants. Au début du mois d'avril, on découvre les massacres de Boutcha, pardon les atrocités commises par les forces armées russes. Sont dénoncés. Les civils ukrainiens qui n'ont pas fui leur pays sont la cible d'exactions. Russes aussi. Je vous invite tout simplement à ce que nous soyons tous et tous. Je suis ravi qu'il y ait du public, évidemment, pour que nous puissions exercer une minute de silence pour ceux qui ont perdu la vie en Ukraine, qui étaient des civils, mais aussi des soldats. Tous ceux qui sont blessés. Et pour dire tous ensemble que nous continuons à nous mobiliser pour accueillir tous ceux qui sont dans le besoin et qui proviennent de ce pays touché par la guerre. Je vous remercie. Je vous remercie. Merci du fond du cœur. Désignation du secrétaire de séance. Je vais désigner Nicolas Redon. Voilà, il n'est pas le benjamin, mais on fait tourner. Et donc, je propose que Nicolas Redon nous rejoigne pour assurer ce secrétariat de séance. Monsieur, Rondepierre sur ce sujet.

Nicolas Rondepierre : Juste un petit mot venant par rapport à l'Ukraine. Juste un petit mot pour remercier notre collègue également Sonia Beaufremez qui, au nom du Lions Club, a organisé une collecte au Leclerc de Clichy sous-bois. Elle a mis son temps et son énergie avec les bénévoles pour pouvoir aider au mieux la population là-bas et c'est une bonne chose.

Jean Michel Genestier : Merci de cette précision Monsieur Rondepierre. Elle était évidemment importante. Voilà, Nicolas Redon va nous rejoindre pour assurer le secrétariat de la séance. Je vais dans un premier temps passer la parole à Véronique Dejieux pour qu'elle puisse nous rapporter cette première délibération concernant la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de la ville du Raincy sur l'inventaire écologique métropolitain de la métropole du Grand Paris. Véronique.

Véronique Dejieux : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, depuis trois ans, entre 2018 et 2021, la Métropole du Grand Paris a élaboré son inventaire sur la biodiversité sous forme de production d'un atlas. Dans ce territoire, certaines communes n'ont que très peu de connaissances naturalistes, de leur propre, de leur propre secteur. La ville du Raincy est dans ce cas puisqu'aucun travail d'observation n'a été fait jusqu'ici, et la métropole propose un appel à manifestation d'intérêt. Une première édition, c'est la première fois afin de financer pour les villes qui seront retenues l'élaboration de leur premier inventaire écologique. Puisque la ville du Raincy n'a pas encore créé cet inventaire, n'a pas fait cette mission. Elle se porte candidate, souhaitant ainsi mieux connaître la faune et la flore de son territoire afin de mieux la protéger. Aussi, je vous propose ce soir d'adhérer d'accepter que la ville du Raincy soit volontaire et candidate pour obtenir l'AMI et répondre à l'AMI de la métropole. Je souligne aussi par rapport à cette AMI que la totalité des frais sont pris en charge par la métropole avec une aide sur la mise en œuvre, un accompagnement et donc une somme de 15 000 € pour faire cet inventaire.

Jean-Michel Genestier : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, ça veut dire que vous approuvez cette candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de la Métropole du Grand Paris, qui va dans le sens je vraiment, je vous le demande. Essayez de vraiment parce qu'on a une assemblée, une séance qui va être longue. Il faut vraiment qu'on se tienne à une.

Corinne Raoult : Monsieur le maire, ou demander s'il y a une question, j'ai une question.

Jean-Michel Genestier : Non, M. Raoult, on est 33 presque autour de la table, il y a du public, donc il faut vraiment qu'on se tienne. Vous avez une question très bien. Je veux vous laisser la parole, mais je sentais qu'il n'y avait pas de question. Allez-y.

Corinne Raoult : C'est simple, ce n'est pas une question, c'est simplement une remarque. Ça ne va certes causer coûter rien du tout à la ville du Raincy, mais la métropole du Grand Paris, c'est de l'argent public. C'est tout ce que j'ai à dire. Voilà. Donc je m'abstiendrai. Merci.

Jean-Michel Genestier : Vous n'êtes pas d'accord pour qu'on dépense de l'argent pour la protection des oiseaux et c'est ça de très bien.

Corinne Raoult : Ce n'est pas censé protéger les oiseaux, c'est censé les recenser. Donc ces 15 000 €, je pense que ces 15 000 € seraient beaucoup plus nécessaires à la réfection de nos écoles qui sont dans un piteux état.

Jean-Michel Genestier : Très bien. C'est votre position madame. Il n'y a aucun problème. Quand vous connaîtrez les familles raincéennes, vous verrez quelles sont leurs positions équilibrées entre toutes les actions d'investissement, de fonctionnement et en particulier les questions environnementales. Mais c'est notre point de vue. Est ce qu'il y a d'autres ? Je prends le temps. Est ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Il n'y en a pas. Eh bien, écoutez, je vais pouvoir mettre aux voix qui est favorable à cette délibération ? Qui est pour. Je regarde qui est contre. Qui s'abstient. Très bien, vous avez noté merci, c'est noté. Merci pour eux et pour la ville. Convention avec la Ligue pour la protection des oiseaux, la LPO présidée par notre ami Bougrain-Dubourg, pour la formation et l'animation d'un réseau de science participatif visant à favoriser la biodiversité sur la ville du Raincy. Véronique Dejieux.

Véronique Dejieux : Alors effectivement, dans le même état d'esprit que la délibération précédente, la ville du Raincy souhaite conventionner avec la Ligue de protection des oiseaux pour mettre un réseau. Mais cette fois ci, effectivement, comme elle l'a dit Monsieur le Maire des Sciences Participatives, ce qui permettra le repérage, la découverte et la protection de la faune. La différence avec la délibération précédente, c'est que pour l'AMI de la métropole, c'est la métropole qui va faire. Là, on estime qu'il est important que chaque raincéen puisse aussi, s'il le souhaite, s'il le souhaite, participer à ce recensement, notamment bien évidemment dans les parcelles privées. Découvrir, connaître et peut être, à cette fin, mieux protéger la biodiversité et mieux protéger sa faune. Cette convention s'étale sur trois ans et souhaite ainsi mobiliser les raincéens à travers trois thèmes la connaissance des oiseaux, la connaissance des papillons et la connaissance des hérissons. Merci. Le coût total ? Le coût total ? Il y en a qui suivent mieux que moi, ou presque. Le coût total sur trois ans s'élève à 11 552 € et donc est lissé sur ces trois ans. Un coût d'environ 4000 par an. Le lancement de cette action vous est proposé avant l'été, certainement pendant les rendez-vous au jardin début juin. Je vous remercie donc d'accepter que la Ville conventionner avec la LPO.

Jean-Michel Genestier : Voilà la Ligue de protection des oiseaux. Ça faisait plusieurs années qu'on voulait monter cette opération et cette convention. Comme l'a indiqué Véronique Dejieux, c'est la participation de tous les anciens qui le veulent. Et madame Marie Beaumont ? Je sais qu'elle est très attachée à ces sujets-là. C'est pour ça qu'il y a la corriger. Donc il y a les oiseaux, il y a les papillons et les hérissons. Et vous le savez. Dans le cadre du plan local d'urbanisme et donc le projet intercommunal, ça va être un sujet très important parce que nos couloirs écologiques doivent être vérifiés, en particulier sur le fait que les hérissons puissent passer de propriétaire en propriété et évidemment, cela vient enrichir la biodiversité. Merci de votre écoute. Est ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Madame Ribemont. Prenez le micro, prenez le micro, mesdames, prenez le micro.

Nathalie Ribemont : Oui, oui, pardon. Donc est jointe à ce dossier la convention. Et je remarquais qu'en fait, sur les sommes pluriannuelles, ça se porte sur 2022, 2023, 2024 et dans la convention, ce ne sont pas les mêmes prix qui sont à noter les mêmes sommes, mais on les comprend. Effectivement, chaque année, le prix un petit peu différent. C'est ça que vous soulignez ? Convention. En fait, la délibération et la convention, ce ne sont pas les mêmes armes.

Véronique Dejieux : C'est bizarre. Alors déjà pour dire que pour expliquer les différences déjà entre chaque année. C'est qu'en fait la première année est plus chère et plus chère parce qu'il y a plus de choses proposées. Par contre, sur les chiffres. On adapte ses taux. Alors écoutez, on va adapter, sachant que les bons chiffres normalement sont dans la convention. Donc c'est la délibération qui n'est pas bonne. Je vais vérifier.

Jean-Michel Genestier : Une erreur de plume ? Voilà, l'administration dit ça. Eh bien, on reprend ça à notre compte. L'année 2010 à 2022

Nathalie Ribemont : Pour 2020 ? Ce n'est pas les bons. 4076 et 3648 ?

Jean-michel Genestier : Oui, c'est le côté participatif. Voilà. Merci Madame. Voilà. Mais très bien.

Nathalie Ribemont : Oui. Excusez-moi, j'ai l'explication. 2022, 2023, c'est bon. Je crois que c'est sûr. Enfin pardon, deux ou et 2020 c'est deux sur 2024 je pense. En fait, c'est parce que c'est une erreur. C'est la délibération qui est bonne. Ce n'est pas ce qu'il nous avait facturé dans la convention. On a corrigé cette convention. Il nous avait facturé une action supplémentaire qui n'avait pas lieu en fait. Voilà donc c'est

effectivement les chiffres de la délibération qui sont bons à 3296 pour la troisième année, c'est moins cher.

Jean-Michel Genestier : L'erreur de plume n'en est pas une. Voilà, c'est ça.

Nathalie Ribemont : Non, c'est la convention que vous avez est bonne, sauf pour le voilà. On a fait une vérification, très bien et on a eu une baisse.

Jean-Michel Genestier. : Merci beaucoup. Est ce qu'il y a d'autres demandes d'explication, madame Raoult ?

Corinne Raoult : Ah oui, monsieur le Maire, je fais suite à la conversation que j'ai eue avec madame Dejieux en commission ou j'ai été présente. Je veux bien que cela satisfasse effectivement quelques bobos, quelques vers dans le récit, mais moi je considère qu'il y a des priorités au Raincy actuellement et que c'est et que ça ne fait pas partie de nos priorités. Voilà.

Jean-Michel Genestier : Merci, ça sera enregistré comme tel. Merci beaucoup Madame. Est ce qu'il y a d'autres prises de position s'il n'y en a pas d'autres ? Est-ce que je peux passer au vote ? Si jamais quelqu'un a une réflexion qui souhaite aboutir ? Si non, eh bien écoutez, je vous propose d'approuver cette convention avec la Ligue de protection des oiseaux qui est pour. Qui est contre, qui s'abstient ? Eh bien, il en sera ainsi délibéré l'approbation des tarifs applicables pour la fréquentation du club des jeunes raincéens pendant les vacances scolaires. Je vais à nouveau laisser la parole à Véronique Dejieux qui, vous le savez, à la charge de la jeunesse.

Véronique Dejieux : Voilà, excusez-moi, je cherchais la bonne délibération. J'étais perdu, non ? Alors effectivement, effectivement, le club des jeunes Racing a été créé sur une sur proposition du conseil municipal des jeunes en 2019 pour une expérimentation de trois ans avec un tarif de 5 € la semaine. Au bout de ces trois ans, nous nous sommes aperçus que la fréquentation avait vraiment augmenté de façon exponentielle. Vous avez les chiffres dans la délibération et à partir de là, on a tiré quelques conclusions. Pourquoi les chiffres ont augmenté de façon exponentielle ? Parce que nous avons proposé de nouvelles activités, des activités plus attractives, des sorties de meilleure qualité. Nous avons aussi augmenté l'amplitude horaire et créé des nocturnes jusqu'à 23 h. Et même, nous avons prévu jusqu'à 00h pour les vacances à venir aussi. Devant ce succès, bien évidemment, le club des jeunes raincéens va continuer et nous votons. Donc nous vous proposons un nouveau tarif de passer de 5 € par semaine à 10 € par semaine. Au vu de la qualité du service et au

vu des activités et des horaires qui ont été élargis et par conséquent des frais de personnel qui en découlent.

Jean-Michel Genestier : Merci. C'est assez clair. On a une indication dans le tableau, c'est cela de la fréquentation et on voit l'accroissement assez exponentiel entre 2018 et 2021. Donc c'est une véritable réussite et on souhaitait non pas la diminuer cette réussite, mais faire combien les coûts qui sont tout à fait acceptable pour une semaine soit adapté à la prestation accrue. Est ce qu'il y a des questions suite à la présentation de Madame de Dejieux ? Il n'y a pas de questions. Je peux passer au vote. Qui est favorable à cette délibération. Qui est Monsieur Salle favorable ? Non, je ne sais pas. Oui. Qui est contre et qui s'abstient ? Merci beaucoup. Je pense qu'on a enregistré les votes de chacun. C'est important de savoir quelle est la position de chaque élu. Ensuite, une délibération deux. Deux Approbation des tarifs applicables aux clubs pour les enfants et les adolescents. Véronique Dejieux.

Véronique Dejieux : Effectivement, vous connaissez tous les trois clubs qui sont actuellement proposés aux jeunes, aux enfants, aux jeunes et aux enfants. L'English Club, le Digital Club et le Green Club. Ces clubs sont proposés actuellement uniquement pendant les vacances d'été. Nous avons décidé d'augmenter cette offre avec l'ouverture de deux nouveaux clubs le LAP Club et le club littéraire. De plus, nous vous proposons également un autre mode de fonctionnement, c'est à dire de pouvoir proposer ces clubs en journée, le mercredi ou bien journée unique pendant les congés. Et de plus, proposer aussi l'ensemble de ces clubs pour les petites vacances. Par conséquent, le tarif que nous vous proposons d'appliquer sont des nouveaux tarifs. Nous vous proposons un tarif à la journée de 7 € et pour les enfants qui choisiront de participer à la semaine entière, de faire un tarif à 30 €. Donc la nouveauté sont les deux clubs, le LAP club et le club littéraire. La possibilité de ne fréquenter ses clubs que sur une journée et la possibilité également de les fréquenter pendant les vacances. Les courtes vacances en cours d'année. Pour les vacances de printemps à venir, nous ouvrons l'English club.

Jean-Michel Genestier : Je ne sais pas si vous avez des questions ou des affirmations. On va vous laisser les données. Et puis ensuite, je reprendrai la parole pour dire combien ces avancées sont importantes. Mais vous avez peut-être des propositions complémentaires. Madame Tcharlaian.

Lydia Tcharlaian: Merci Monsieur le maire. Les activités proposées cette année se sont diversifiées. Je constate effectivement de nouveaux clubs qui ont fait apparition cette année, le LAP Club et le club littéraire et j'en suis ravi. Néanmoins, nous avons une remarque sur le coût qui est de 30 € la semaine contre 20 € l'année dernière. Nous

trouvons malgré tout dommage qu'il y ait une augmentation du coût forfaitaire de 50% face à une baisse de la taxe foncière de 0,3 %.

Jean-Michel Genestier : Très bien. Est ce qu'il y a d'autres ah monsieur Cuadrado ? Merci Madame.

Nicolas Cuadrado : Non, juste une explication de vote par rapport à cette délibération. Comme la précédente et comme la suivante, on s'abstiendra parce qu'on considère effectivement, compte tenu du contexte et le pouvoir d'achat en baisse générale des Français, il ne nous semble pas opportun aujourd'hui d'augmenter les tarifs.

Jean Michel Genestier : Voilà très bien comme l'indiquait Véronique Dejieux En fait, on augmente l'offre et évidemment on augmente considérablement les prestations. Évidemment, c'est un choix. Mais l'excellence dont je ne fais pas preuve toujours mais que je prône pour la ville, ça participe évidemment de tout ce qui est fait pour les enfants. Ça n'existe pas auparavant. Un green club, un digital club, ce sont des éléments qui sont nouveaux maintenant depuis plusieurs années. L'English Club évidemment aussi. C'était un projet de mandat, faire, Et nous en avez d'autres d'ailleurs, puisque vous le savez, nous sommes en train de négocier avec l'éducation nationale au plus haut niveau pour que nous puissions à terme. Le terme n'est pas défini encore puisque tout dépendra de l'éducation nationale que nous puissions avoir une école qui soit totalement bilingue. Une école publique sera vraiment quelque chose d'exceptionnel dans notre département et exceptionnel aussi dans l'histoire du Raincy. Mais tout ça concourt à cela, le lap club. Effectivement, avoir un club scientifique, mais un club scientifique, ce n'est pas mettre des animateurs qui vont, je ne sais pas, éplucher des pommes de terre et regarder quel est le poids des épluchures, mais plutôt avoir vraiment des expériences scientifiques qui sont vraiment de process assez aboutis. Je pourrais en avoir vu quelques-unes, en tout cas dans la préfiguration de ce sujet. Et puis le club littéraire, vous l'avez vu et vous le savez, nous misons beaucoup avec Annie Sonrier sur la médiathèque et sur son évolution. Nous misons beaucoup sur Partir en livres pendant l'été et le club littéraire est un élément qui doit nous permettre de faire que nos enfants seront, je l'espère, parmi les meilleurs enfants non seulement du département, mais peut être de notre pays. Et surtout, au-delà d'être les meilleurs, qu'ils soient heureux et qu'ils aient la capacité de pouvoir s'inscrire dans une profession qu'ils auront choisie. Voilà, c'est le sens même de cette délibération. C'est vrai qu'on aurait pu se dire tiens, on va maintenir les tarifs et voilà, on va peut-être pas raser gratis parce que le terme est un peu trivial, mais je pense qu'il faut aussi, quand il y a des coups, le faire comprendre à chacun. Vous le savez, le service social est aussi en proximité avec l'ensemble des familles qui sont dans le besoin. Il y en a quelques-unes, ce n'est pas la majorité, vous le savez au Raincy, mais le service social est toujours à l'écoute des familles qui en ont besoin. Et nous avons reçu pour les vacances dernières déjà, quelques familles qui ne se comptent que sur les doigts d'une main. Mais évidemment, personne ne doit être laissé au bord du chemin. Voilà, madame Raoult. Non mais attendez.

Corinne Raoult : Je n'ai pas le droit de parler ni de m'exprimer.

Jean Michel Genestier : Je pense qu'il faut vraiment qu'on s'y tienne.

Corinne Raoult : Qu'on s'y tienne à quoi, monsieur le maire? Scusez moi, je ne comprends pas très bien votre propos.

Jean Michel Genestier : Aux règles.

Corinne Raoult : Quelles règles ?

Jean Michel Genestier : Qui permettent de maintenir une certaine sérénité des débats.

Corinne Raoult : Oui, je pose une question cela vous dérange ?

Jean Michel Genestier : Madame, on ne va pas le faire à chaque fois. Cela renvoie une image qui n'est pas bonne aux raincéens.

Corinne Raoult : Oui je suis d'accord avec vous.

Jean Michel Genestier : Chacun peut s'exprimer.

Corinne Raoult : Vous renvoyez une image détestable. Effectivement, vous ne donnez pas la parole à l'opposition quand elle vous la demande gentiment et calmement. Je vous dis Monsieur le maire, je vous remercie. En plus, je n'allais pas dire quelque chose d'extraordinaire. Simplement, j'allais œuvrer dans le sens de M. Cuadrado en pensant aussi aux familles qui avaient plusieurs enfants, aux familles qui avaient des difficultés à remplir le réservoir d'essence, etc Donc on ne peut pas toujours tout doubler parce quand on double, quand on a trois ou quatre enfants, il y a beaucoup de famille nombreuse. Ainsi donc, ils ne pourront peut-être pas tous bénéficier de l'excellence du Raincy. Voilà, c'est la raison pour laquelle je vais m'abstenir sur cette

délibération et je vous remercie, Monsieur le Maire. Vous voyez, je n'ai pas été extrêmement véhément à votre égard. Merci encore.

Jean-Michel Genestier : Vous avez dire au revoir ? Ah bon D'accord. Ça va très bien. Les familles nombreuses sont évidemment prises en compte. Écoutez, évidemment, et tous les cas sont vus dans la discréction qui s'impose parce que je souhaite évidemment qu'on préserve. Et Marie-Thérèse Cordonnier le sait bien sur la réussite éducative, Chantal Rateau sur la partie sociale. Voilà, on préserve. Et vraiment. Mais vous ne savez qu'aucune des 39 autres villes du département ne font ça. Vous savez ça et donc je pense que c'est important. Voilà. Mais vous savez, c'est toujours le problème de la lecture. Michel Barrière me le rappelait encore tout à l'heure. Soit on a une lecture, on s'écoute, soit on a une lecture qui est toujours finalement sombre. Soit on a une lecture qui est positive et optimiste. Et donc c'est ça en fait qui nous différencie. Mais je ne souhaite pas faire de différence entre vous et moi. Le sujet est l'enfant. On vous propose quelque chose qui n'existant pas et qui est une avancée exceptionnelle. Voilà, merci de votre intervention. Je crois qu'il y avait Monsieur Cuadrado.

Nicolas Cuadrado : Tout simplement une précision ce n'est pas du tout la prestation qui est les prestations qui sont remises en cause. Pas du tout. C'est vraiment le prix. 28 % de hausse des prix des énergies aujourd'hui, c'est ça la réalité. 4,2 d'inflation depuis le début de l'année. C'est ça aussi la réalité. Voilà.

Jean-Michel Genestier : Merci Monsieur. D'autre Est ce que d'autres élus souhaitent prendre la parole ? Je prends le temps nécessaire. Votre réflexion est totale. Vous êtes certain de ne pas prendre la parole ou d'interroger ? Je vous propose d'approuver la délibération proposée par Véronique Dejieux Approbation des tarifs applicables au club pour les enfants et adolescents. Mais au-delà des tarifs, c'est l'augmentation des services. Effectivement que vous a décrit Véronique Dejieux qui est pour. Qui est contre, qui s'abstient. Merci beaucoup. Approbation des tarifs au séjour 2022 pour les enfants et les adolescents. Eh bien voilà, j'espère que ce sont des séjours qui feront rêver les jeunes du Raincy.

Véronique Dejieux : Merci Monsieur le maire. Effectivement, comme tous les ans, nous vous proposons des séjours pour les enfants et pour les adolescents pour pendant l'été. Les deux séjours auront lieu pendant la deuxième quinzaine de juillet. Pour les enfants, les six douze ans, nous vous proposons un séjour dans les Charente-Maritime. C'est une destination qui plaît toujours. Le bord de mer a toujours beaucoup de succès avec vous. Imaginez bien des activités que vous connaissez tous de la voile, du kayak, des croisières, des baignades, des activités, des veillées, des excursions et aussi du stand up paddle. Ce qui avait été réclamé l'an dernier et que nous n'avions pas mis en place pour ce séjour de quinze de quatorze jours. Ce séjour a un coût de

1 044 € avec une participation de la ville de 20 à 60 % et de prises en charges familles de 40 à 80 % pour les adolescents de 12 à 17 ans. Nous vous proposons un séjour à l'étranger, en Adriatique pour visiter le Monténégro et la Croatie. Ce séjour a donc lieu dans les deux dernières semaines de juillet également avec des activités de découverte bien sûr de ces territoires. Et puis ce sont des adolescents, nous l'avons tous été. Des activités intéressantes comme du rafting, de l'hydro speed, du kayak. Moi, je n'ai pas eu la chance de faire une colo comme ça. Le prix de ce séjour est de 1 650 € avec une participation ville de 20 à 60 % et une participation usagers de 40 à 80 %. Merci.

Jean-Michel Genestier : Si évidemment la participation est liée au quotient familial qui s'étale de 1 à 8. Donc les plus jeunes, six douze ans iront à Fouras et les plus âgés, douze 17 ans pourront aller en aventure en Adriatique. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Oui, madame Tcharlaian.

Lydia Tcharlaian : Merci Monsieur le maire. Notre groupe souhaite faire deux remarques au Conseil municipal de ce soir. Nous l'avions déjà proposé lors du dernier conseil. Nous sommes favorables à une concertation avec les familles et les fédérations de parents d'élèves. Nous souhaiterions simplement savoir combien de familles et de fédérations de parents d'élèves ont été associées à cette réflexion. Quant à la destination, le coût ou le nombre d'enfants, il est dommage de limiter des places à quinze 20 jeunes, ce qui représente, hélas, moins de cinq des jeunes Raincéens.

Jean-Michel Genestier : Moi, je le dis à l'Assemblée. Les élus ont travaillé ensemble et ont fait cette proposition à laquelle j'ai souscrit. Mais on peut répondre, évidemment. Madame Tcharlaian, votre question c'est vous voulez que je me souvienne que Monsieur Pereira avait demandé à ce que ça ne soit enfin pas compte ouvert, mais qu'il puisse y avoir enfin un échange et autant d'enfants que ceux qui auraient voulu s'inscrire, c'est ça. Mais en fait, on est un peu contraint par l'organisation, évidemment, mais on est contraint aussi par le budget puisque, sauf à ce qu'on puisse proposer, est ce que la Ville ne participe pas au-delà d'un certain nombre ? Mais dans ce cas-là, l'équité ne serait pas de mise. Mais je vais peut-être laisser la parole à madame Dejieux pour répondre à votre question, madame Tcharlaian.

Véronique Dejieux : Tout à fait, monsieur le maire, sur le budget qui est quand même un budget conséquent au vu de chaque enfant, chaque séjour par rapport au nombre d'enfants, nous avions, au vu de la demande, rajouter des places pour le séjour de ski. Donc, il est bien évident que si nous avons une vraie demande supplémentaire, nous réfléchirons dans la même intention. Sachant que les séjours d'été, effectivement, on peut s'imaginer, j'en suis consciente, que quinze ou 20 places sont justes. Mais ce ne sont pas les séjours qui sont les plus plébiscités. Ils sont remplis, ils sont remplis ça. Là-dessus, il n'y a pas de souci. Mais c'est plutôt le ski qui est plus plébiscité.

Jean-Michel Genestier : Merci. Je ne sais pas si ça vous éclaire, madame Tcharlaian. Est-ce que vous voulez d'autres compléments Ah madame Raoult ? Pardon.

Corinne Raoult : Merci, monsieur le maire. C'est une petite remarque sympathique qui va dans le sens de ce que j'ai dit tout à l'heure si je préférerais que les 11 000 € destinés aux oiseaux soient destinés à nos enfants. Merci beaucoup.

Jean-Michel Genestier : Donc je vous propose, madame Raoult, en prenant évidemment la balle au bond, que vous présentiez un budget qui correspond à vos choix et donc on puisse avoir un contre budget.

Corinne Raoult : Écoutez Monsieur le maire, peut être que cela ne saura tarder.

Jean Michel Genestier : Bon voilà, on n'y arrivera pas sur les règles d'approbation. Alors voilà. Donc écoutez, je crois qu'il faut voter. Nous n'avons pas voté ça. Je m'adresse aux secrétaires de séance. Voilà. Approbation des tarifs au séjour 2022 pour les enfants et les adolescents. Ah pardon, monsieur Jean-Pierre. Oui, bien sûr.

Nicolas Rondepierre : Oui, monsieur le Maire, juste un petit point Bescherelle, si vous me permettez, on en est à la cinquième délibération et en tant qu'amoureux de la langue de Molière, comme l'ensemble de mes collègues autour de cette table et dans cet objectif de tendre vers l'excellence, il faudrait faire davantage attention. Ça arrive bien sûr à l'orthographe. Dans l'ensemble des délibérations, on a relevé beaucoup, beaucoup, beaucoup de coquilles et donc ce, juste à l'avenir, même si on a dû préparer ce conseil en urgence. Je préfère le souligner, même si une erreur, ça peut arriver.

Jean-Michel Genestier : Vous avez tout à fait raison de vous adresser à moi sur ce sujet parce que je prends toujours en compte ce que font les services. Donc je prends pour moi les fautes d'orthographe qui existent évidemment, vous le savez. Nous avons un nombre considérable de collaborateurs qui peuvent corriger à souhait l'ensemble des délibérations. Il me souvient que les choses étaient terribles il y a quelques années et nous les avons améliorées et je pense qu'il est important que nous puissions continuer à les améliorer. C'est important. Voilà. Parce qu'aux yeux, ça saute et je trouve. Vous savez, quand on fait des fautes, ce n'est pas respecter ceux qui lisent. C'est toujours ce que je dis aux collaborateurs. En tout cas, c'est toujours ce que je fais lorsque j'écris. Merci en tout cas de votre remarque que j'approuve complètement.

Qui est pour l'approbation des tarifs au séjour de 2022 ? Qui est contre, qui s'abstient. Merci beaucoup. Je pense que la prochaine fois ce qu'on fera, c'est qu'on fera deux votes. Un vote sur. Est-ce que vous êtes pour le principe de faire des déplacements pour les enfants et ensuite un vote sur on fera qu'on le note sur le tarif parce qu'on a l'impression que vous n'êtes pas favorable au déplacement des enfants alors que vous l'êtes. Approbation d'une aide financière aux coopératives scolaires destinées aux classes transplantées. Je vais laisser la parole à Maïté Cordonnier qui a la charge de la réussite éducative. Il faut appuyer sur le bouton. Ah bon ? On n'a pas essayé ? Voilà. Pour des questions de logistique. On y arrive.

Marie-Thérèse Cordonnier : Alors voilà, depuis, depuis la crise sanitaire, il n'y a pas eu de beaucoup. Il y a eu aucune classe transplantée et cette année, il y a eu deux classes qui sont parties au ski à l'école élémentaire des Fougères, dont les deux classes des classes de CE2 qui sont allées à Xonrupt-Longemer, c'est dans les Vosges. Voilà un très beau pays. Donc voilà, on vous demande donc le paiement se fait par l'aide de la mairie, par les familles et par la coopérative scolaire. Et pour votre information, deux autres classes de la même école devaient partir la semaine dernière je crois, en Alsace, c'était deux CE2 puisque ces deux CE2, depuis qu'ils sont en CP, font partie. On sent dans le produit le projet Erasmus et donc ils devaient partir en Alsace rencontrer une école allemande. Et l'école allemande n'a pas eu les moyens financiers de venir à cette rencontre, donc ça a été annulé. Sinon, je voudrais demander aussi une aide de deux fois 500 €. Voilà ce que je voudrais aussi vous dire, c'est que l'année prochaine donc, ces élèves seront en CE1 et il y aura trois classes qui vont venir une classe d'Allemagne, une classe de Suède et une classe du Danemark. Pour votre information, voilà.

Jean Michel Genestier : Merci. Ça veut dire que nos enfants sont voyageurs. Et ça veut dire aussi que leurs enseignants sont de qualité. Voilà Monsieur Rondepierre.

Nicolas Rondepierre : Oui, simplement une question. On va voter pour bien sûr cette délibération. Mais pourquoi il n'y a pas de séjour ? Pourquoi l'école La Fontaine et l'école Thiers ne sont pas représentées ?

Marie-Thérèse Cordonnier : Elles n'ont pas demandé. Je pense qu'elles font des sorties en fin d'année. Elles n'ont pas demandé. Elles sont d'ailleurs aidées aussi. Elles n'ont pas demandé. Et c'est le directeur, Monsieur Di Ponyo qui avait demandé à partir au ski. Et tous les élèves, sont partis. Ce que je voudrais rajouter quand même, s'il y a des familles qui avaient du mal à payer, elles ont été reçues par le CCS. Et le CCS a aidé. Voilà.

Jean-Michel Genestier : Très bien. Oui, c'est vrai que c'est en fait, ce n'est pas à la carte, mais c'est au choix des directeurs d'école et des enseignants. Et effectivement, en sortie de pandémie, on a senti en fait qu'il y avait quelques réticences à faire ces

sorties un peu lointaines. Je pense que les choses reviendront à la normale d'ici au mois de septembre et on espère en tout cas qu'il y aura une égalité de traitement sur l'ensemble de nos écoles. Monsieur Salle.

Pierre Marie Salle : Je voulais faire une remarque qui va un peu dans le sens de celle de Nicolas Jean-Pierre et qui me rappelle le lointain souvenir où j'étais président de l'association de parents d'élèves. Ça posait toujours des problèmes. Je vais voter pour, mais ça posait toujours des problèmes. Ces classes déplacées, parce qu'il y a des endroits où on y va, il y a des endroits, on n'y va pas. Il y a des parents qui voudraient y aller, il y a des parents qui ne veulent pas y aller. Moi, je trouve que si on, si on subventionne en dehors des problèmes sociaux pour lesquels il y a le CCS, si la mairie subventionne les classes déplacées, on devrait en début d'année scolaire, prévoir une classe par établissement scolaire et demander des volontaires pour que les gens qui veulent y aller puissent y aller. Et les gens qui ne veulent pas ne peuvent pas. Parce que j'ai le souvenir que ça posait des problèmes sans fin.

Jean Michel Genestier : Vous avez raison Monsieur Salle, mais c'est ce qu'on fait, c'est à dire qu'on avait mis en place cette règle. Je pense que vous aviez peut-être mis en place vous-même et donc il n'y a pas de paternité sur le sujet. Mais nous souhaitions effectivement mettre un nombre égal de sorties classes transplantées. Voilà. Malheureusement, cette année, on sent bien qu'il n'y a pas d'appétence pour ce sujet-là, mais plutôt pour des sorties plus courtes, durées et en proximité, notamment parisienne, et sur des sorties culturelles en particulier. Voilà. Mais vous avez raison. Est ce qu'il y a d'autres questions sur cette délibération ? Il n'y a pas d'autres questions, vous êtes sûr ? Eh bien écoutez, on va pouvoir passer au vote. Approbation d'une aide financière aux coopératives scolaires destinées aux classes transplantées. Il s'agit de deux classes de l'école des Fougères qui est pour. Je vous remercie. Unanimité. Approbation de l'adhésion de la ville du Raincy à la centrale d'achat régionale pour renouveler les photocopieurs des écoles publiques. C'était un sujet sur lequel nous avions eu beaucoup de discussions avec les parents d'élèves, avec les enseignants. Et bien, nous avons souhaité pouvoir poursuivre en mettant en place cette convention d'adhésion à la centrale d'achat régionale pour renouveler ces photocopieurs des écoles publiques. C'est toujours une vraie difficulté. Voilà comment gérer les photocopies. Je laisse la parole à Marie-Thérèse Cordonnier, mais elle va pouvoir nous éclairer.

Marie-Thérèse Cordonnier : Tout d'abord l'adhésion. Je pense que vous avez dû la lire. Alors ce qui est intéressant, c'est que le fait d'adhérer ne coûte rien à la ville. C'est gratuit. C'est une centrale d'achat gratuite en fait de taxes et que c'est vrai que quand on est plusieurs à acheter, les prix sont plus bas. Alors ce que je voudrais dire, c'est que là tous les photocopieurs des écoles maternelles et primaires seront changés. Je rappelle quand même que dans ces écoles, nous avons mis des tableaux interactifs en primaire et cette année on a mis des vidéoprojecteurs interactifs. C'est à dire Toutes les écoles primaires élémentaires sont pourvues de soit d'un tableau interactif, soit

d'un vidéoprojecteur interactif. Et on teste. On a mis un vidéo projecteur interactif dans chaque école maternelle pour tester. Et si c'est efficace et si ça marche, on a mis dans toutes les classes. Voilà, donc là ils ont ça et ils auront des photocopieurs neufs. Parce que jusqu'à maintenant, il avait des photocopieurs qui récupéraient un petit peu. Ils n'ont jamais eu toutes les classes du Raincy, n'ont jamais eu un photocopieur. Neuf. Voilà.

Jean Michel Genestier : Certaines l'ont eu. Mais voilà, oui. Pas toutes les classes en même temps. Voilà. Merci Marie-Thérèse Cordonnier pour cette explication. Monsieur Salle peut être un souvenir de vos activités de parents d'élèves, non ?

Pierre Marie Salle : Il s'agit d'ailleurs de mon ancienne activité professionnelle. A travers, je voulais faire deux remarques. La première, c'est que rien n'est gratuit, mais ce n'est pas très grave. Mais la centrale, elle, se prend une marche. Sinon il faut braquer. Ce n'est pas très grave. C'est vrai que ça nous coûte très bas. La deuxième, c'est que dans la mesure du possible, il ne faut pas prendre un contrat de location. Il faut acheter pour deux raisons. La première, c'est que si la ville achète, c'est ce qu'on fait. Elle a récupéré la TVA un an après, ce qui n'est pas le cas si elle loue contrairement à un particulier. Et la deuxième, c'est que quand il y a location, le loueur au bout du contrat de location vous dit il faut la changer, on vous la chance, vous êtes beaux et on la change. Alors qu'un photocopieur bien entretenu, ça peut durer à peu près le double de la durée d'une location.

Jean Michel Genestier : Vous avez tout à fait raison et on a subi ça par le passé sur certaines séquences. Merci de votre éclairage M.Salle. Est ce qu'il y a d'autres questions Monsieur Rondepierre ?

Nicolas Rondepierre : Oui, deux questions, Monsieur le maire et madame Cordonnier. Quid des photocopieurs qui ont été livrés de mémoire il y a 18 mois dans nos écoles ? Que va t-il advenir de ces photocopieurs ? Et la deuxième question le quota qui a été défini, le quota de photocopies. Est ce qu'il a été fait en concertation avec les directions scolaires ?

Marie-Thérèse Cordonnier : Les quotas ont été faits. Un accord avec les directeurs.

Nicolas Rondepierre : Et quid des photocopieurs ?

Jean-Michel Genestier : Ils seront repris par l'entreprise, je crois, qui les avait mis en place. Et donc on assure, dans le cadre de notre Politique de décarbonations. Donc on a un système de recyclage, voilà. Est ce qu'il y a d'autres questions ? Est-ce que vous pensez être suffisamment éclairé sur ce sujet pour passer au vote ? Si c'est le cas, je vous propose d'approuver cette délibération qui est pour. Unanimité. Je vous remercie. Eh bien, nous allons passer maintenant à la séquence budgétaire. Il s'agit dans un premier temps d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2021. Vous le savez, le compte de gestion est établi par le trésorier de la ville du Raincy, le trésorier de la ville du Raincy. C'est un agent de l'Etat qui reprend l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice 2021 et qui certifie exacts l'ensemble des comptes. Et donc le trésorier payeur général a certifié exacts l'ensemble des comptes et il est soumis évidemment à l'approbation du conseil municipal. Et vous pouvez noter que nos résultats en investissement sont de 7 242 969,08 € pour cet exercice 2021 et en fonctionnement de 1 152 027,74 €, soit un total de 8 394 996,82 €. Est ce qu'il y a des questions sur cet élément qui est de pure forme ? Monsieur Salle ?

Pierre Marie Salle : Ce n'est pas une question, c'est une explication de vote, étant entendu que c'est le trésorier qui représente l'adéquation entre le compte de gestion et le compte administratif. Il n'y a pas de doute sur le fait que les chiffres soient corrects, donc je vais voter pour, mais ça ne veut pas dire approbation du budget en tant que tel.

Jean Michel Genestier : Merci de cet éclaircissement Monsieur. M. Salles. Est ce qu'il y a d'autres prises de parole avant que nous adoptions le compte de gestion de cette année 2021 ? Il n'y en a pas. Tout le monde a bien réfléchi. On va pouvoir passer au vote pour ce compte de gestion de l'exercice 2021. Voilà qui est contre. Qui s'abstient. Très bien, Monsieur Salle? Vous avez les mêmes interrogations que moi ? Je n'ai pas de commentaire à faire. Mais voilà, voilà. Mais voilà, c'est comme ça. Chacun est libre évidemment de son vote. Mais je rappelle à l'Assemblée quand même que le compte de gestion, comme l'a dit monsieur Salles, c'est le trésorier qui fait cette photographie et qui valide en fait les comptes. Ce n'est pas une approbation, évidemment, ni du compte administratif, ni du budget. Voilà. Mais c'était important quand même d'avoir cette connaissance. Merci beaucoup. Cette délibération est donc adoptée. Point Trois deux. Adoption du compte administratif de l'exercice 2021. Eh bien, vous le savez, il est important d'adopter le compte administratif pour que les résultats de ce compte administratif soient reportés sur l'exercice actuel 2022. Voilà donc nous avons eu. A travers cette délibération, nous avons le moyen de valider la correspondance des résultats entre notre compte administratif et ceux de comptes de gestion que nous avons approuvés juste avant et de déterminer le résultat net de clôture. Voilà donc bien s'il faut vous rapporter quelques éléments, mais nous l'avons déjà fait en commission à plusieurs reprises. Il me semble que c'était le 4 avril, mais aussi nous l'avons abordé le 11 avril en commission de la vie municipale. Eh bien, l'ensemble des données vous ont été fournies. Il me paraît important que vous puissiez aussi bien nous indiquer votre position sur ce compte administratif. Vous voyez bien que voilà, arrivé en section de fonctionnement un niveau quasi parfait de réalisation, soit 99,38

% en dépenses. Alors ça peut inquiéter tout le monde, le public en particulier. Mais les recettes ont été réalisées à hauteur de 104,12. Voilà ce qui confirme un peu ce que beaucoup disent sur la qualité de gestion de notre ville. Voilà. Oui, on avait bien prévu, effectivement. Voilà. Donc je vais éviter de vous expliquer l'ensemble des chapitres parce qu'on passerait énormément de temps. Je pense qu'il sera important de pouvoir revenir à l'occasion du budget sur certains éléments. Mais vous avez l'ensemble des produits, des services, du domaine et ventes diverses. Les atténuations de charges, les impôts et taxes qui vous le savez, sont à un niveau peut être pour le public qui ne connaît pas ces chiffres de 14 755 564. L'attribution de la compensation versée par la Métropole du Grand Paris à 2 337 946 €. Les fameux droits de place à hauteur de 71 920 €. La taxe communale sur la consommation finale d'électricité pour plus de 270 000 €. La petite taxe locale sur la publicité extérieure pour 1 205 € et la taxe additionnelle aux droits de mutation pour un montant de 1 353 540 €. Je ne vais pas vous reprendre l'ensemble des chiffres de ce compte administratif. Qu'il soit en fonctionnement ou en investissement, vous avez l'ensemble des réalisations qui ont été faites à la fois par les entreprises ou par les services, et qui montrent combien la dynamique que nous avons est réelle sur un grand nombre d'actions. Peut-être pas toutes celles que vous voudriez peut-être, pas toutes celles que les anciens souhaiteraient. Mais aujourd'hui, très clairement, nous avons cette dynamique au cœur et à l'action. Madame Raoult.

Corinne Raoult : Oui, monsieur le Maire, je souhaiterais avoir une explication sur le reste à réaliser de 10 millions d'euros.

Jean-Michel Genestier : Vous savez que quand on fait un budget, on prévoit des choses en investissement et en fonctionnement. Et puis, on a une réalisation qui est effective en fonctionnement et en investissement. Tout à fait. Puis vous avez des sujets qui sont engagés. Lorsque vous engagez par exemple des travaux du pôle culturel ou des travaux de voirie, ou des travaux importants liés par exemple à nos écoles. Et on en a parlé encore hier, je crois. Eh bien, ce sont des éléments dont l'action n'est pas finalisée et donc qui ont été engagés dans le budget, dans le budget précédent et que nous constatons dans le compte administratif.

Corinne Raoult : Ils n'ont pas été payés en fait, et ça, ils n'ont pas encore été là.

Jean-Michel Genestier : Ils ont été engagés. C'est-à-dire ? Ils ont été débutés mais pas forcément finalisés. Voilà.

Corinne Raoult : C'est ça. Merci Monsieur le maire.

Jean Michel Genestier : Je vous en prie, madame. Est ce qu'il y a des questions ? Oui, monsieur Salle.

Pierre Marie Salle : Alors justement, c'est sur le sujet du reste à réaliser en section d'investissement. Ça corrobore un peu ce que nous disions hier lorsque nous parlions du débat d'orientation budgétaire et que sur la longue période, il y a eu beaucoup moins d'investissements réalisés que ce qui était prévu à chaque exercice. Alors, peut être que ça va changer dans l'avenir, mais jusqu'à maintenant. Alors bien que le pourcentage d'exécution est augmenté, on est parti quand même du premier budget. Je me souviens, on avait à peu près 20 millions de la section d'investissement et on réalisé trois ou 4 millions. Donc voilà, c'est. C'est une illustration de ce que je disais hier.

????? : simplement un constat on constate que d'année en année, la capacité d'autofinancement de la ville diminue, ce qui peut quand même susciter certaines inquiétudes que la trésorerie aussi diminue. D'ailleurs, il n'y en a quasiment plus puisque c'est consacré pour des investissements lourds comme le centre culturel, le pôle culturel. Et qu'aujourd'hui, pour d'ailleurs réaliser ces gros investissements, on est carrément obligé de faire des emprunts. Donc juste une alerte. Aujourd'hui, la capacité d'autofinancement. Si je ne dis pas de bêtises, elle est de 600 000 €. Donc ce n'est pas énorme. Ce n'est pas ce qu'on ce qu'on avait les années précédentes. Donc c'est inquiétant. Juste une alerte.

Jean Michel Genestier : Merci de votre alerte. En fait, c'est des choix qui sont faits au fur et à mesure des années. Vous le savez, je suis toujours prévoyant sur beaucoup d'éléments et j'ai toujours des projets en poche pour faire que le Raincy avance. Nous avions prévu dans notre plan pluriannuel d'investissement de remettre à niveau une partie de la voirie, une partie parce que le retard était conséquent. Nous avions prévu également de remettre à niveau une partie des bâtiments, une partie seulement. Nous ne pouvions pas faire tout et nous avons prévu sur la fin du mandat, eh bien, de pouvoir finaliser ce que nous avons prévu pour les quatre prochaines années. La piscine ancienne, je ne me trompe pas sur le terme n'avait pas pour objet d'être rénové. Pas par moi, mais par les équipes précédentes puisque lorsque nous sommes arrivés, c'est d'ailleurs pour ceux qui aiment bien le cinéma. Madame Raoult, je ne connais pas que Marie Poppins, mais aussi le Grand Bleu, pardon, le grand bain. Oui, ça me fait trois films à mon actif.

Corinne Raoult : Moi, je connais bien Gargamel.

Jean Michel Genestier : Eh bien.

Corinne Raoult : Qui est en face de moi.

Jean Michel Genestier : Eh bien, le grand bain quand vous regardez ce qu'était la piscine. On retrouve ces images et lorsque vous allez au parc aquatique, aujourd'hui, évidemment, il y a eu un investissement de fait. Et lorsque Monsieur Cuadrado nous nous signaler qu'il n'y a non plus de trésorerie parce que on ne peut pas quand même donner de fausses informations mais moins de trésorerie. Je rappellerai simplement qu'à date, il y a plus de 8 500 000 € en trésorerie dans les caisses de la ville. Donc ce ne sont pas les 14 millions qu'il y avait il y a encore de cela trois ans et demi à quatre ans. Mais ça correspond. Évidemment, on ne peut pas faire et en même temps en gardant un niveau de trésorerie. Sinon on serait dans l'obligation d'augmenter les impôts ou d'aller rechercher peut-être des méthodes de gestion qui sont différentes de celles qui sont communes aux collectivités. Voilà. Et vous avez raison de souligner les éléments. Vraiment, on n'est pas dans un débat. Si on est dans un débat, mais on n'est pas dans un échange vif, on fait des constats et on a des perspectives. Et effectivement, dans les perspectives, on a aussi le pôle culturel, monsieur ?

Nicolas Cuadrado : Oui, c'est ce que je voulais dire, les 8 millions, ils sont fléchés. Aujourd'hui, on est bien d'accord, ils sont fléchés vers un gros projet qu'est le pôle culturel. Donc ça veut dire que d'une certaine manière, on a plus de trésorerie, à moins que le pôle culturel demain il soit annulé. On arrête et on les a. C'est en ce sens-là ma réflexion alors.

Jean Michel Genestier : Que je sais quoi. Vous qui avez un poste très important dans une collectivité, vous faites la différence ? Non, non, mais attendez, je vous dis. Je mets en avant vos mérites. Vous faites la différence entre de la trésorerie et du budget parce que c'est un tout petit peu différent. Voilà, on est quand même sur deux niveaux différents, donc il faut simplement revoir ces éléments-là. Et vous verrez que voilà, on arrive à mieux comprendre les choses. Mais je pense que l'ensemble de l'assemblée est parfaitement éclairé sur les différences entre la trésorerie et le budget. Merci en tout cas de vos remarques. Moi. Il y a un autre élément aussi qu'il faut prendre en compte, c'est que et on fait tout ça et je le fais aussi. Il y a eu une phase Covid où beaucoup de choses ont été à l'arrêt au niveau de l'État, au niveau des régions, au niveau des départements, au niveau des communes. Le Raincy n'a pas failli à cette règle. Et malheureusement, même si nous avons poursuivi l'ouverture des services d'un grand nombre de services, mais en termes de travaux, tout s'est ralenti et donc on se retrouve effectivement dans une situation où la crise sanitaire est venue impacter, pas négativement mais simplement en termes de report sur les sujets et ces grands sujets d'investissement. Merci pour vos propos. En tout cas Monsieur

Cuadrado, est ce qu'il y a des commentaires sur ce compte administratif ? Madame Raoult

Corinne Raoult : Oui, je voulais rebondir sur les propos de Monsieur Rondepierre et de Monsieur Cuadrado sur le centre culturel. Effectivement, vous avez parlé du covid. Vous avez parlé de coût qui s'avérera ce que cela engrange, notamment en termes de prix des matières premières, etc nous sommes déjà passés de 14 millions d'euros à 21 millions d'euros. Donc je ne pense pas que cela s'arrête là, même s'il y a deux virgule 5 millions d'euros qui sont pris pour le parking. Donc comment va-t-on faire ? Est-ce que vraiment, comme je vous ai posé la question hier, on peut mener le projet à bien dans son ampleur actuelle sans brevet tout en sachant que nous en sommes uniquement aux micros pieux. Voilà. Merci beaucoup Monsieur le Maire.

Jean Michel Genestier : Merci Madame de vos propos. Ils sont à l'égal de ceux que vous avez tenu hier et nous les prenons comme tels. Voilà. Merci beaucoup. Est ce qu'il y a des questions d'autres ? Non, mais je vois dans le public des étonnements, mais on a déjà abordé ce sujet-là. Je vous assure que le pôle culturel sera financé et que nous avons quand même quelques idées qu'on ne va pas dévoiler maintenant, mais sur l'investissement et sur le fonctionnement. Et qui viendront égrainer l'ensemble des réflexions de ce conseil municipal. Évidemment, nous financerons sans augmenter les impôts et plutôt en les baissant d'ailleurs. Le pôle culturel du Raincy, est ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y a pas d'autres questions. Pour l'approbation du compte administratif, je ne vais pas le faire approuver parce que ce n'est pas à moi de le faire approuver. J'ai failli commettre une erreur. Voilà, je vais demander à peut être l'une des personnalités de notre conseil qui a le plus d'expérience à Jocelyne Paignon de venir me remplacer pour faire approuver ce compte administratif. Dans l'élan, j'ai failli y aller, donc je laisse ma place de présidence du conseil municipal à Jocelyne Paignon. Et je m'éclipse. Voilà.

Jocelyne Paignon : Le conseil est appelé à donner son avis. Quant à la production du compte administratif présenté par Monsieur le Maire. Le Conseil constate les identités de valeur entre les indications du compte de gestion dressé par le trésorier principal relatif aux mouvements, recettes, dépenses et aux résultats constatés en fin d'exercice. Le compte administratif 2021 laisse apparaître à la clôture de l'exercice cumulé, un excédent de fonctionnement de 476 451,35. Un déficit d'investissement de 1 000 623 701,12. La clôture de l'exercice 2021 cumulé laisse apparaître un excédent de 1 152 000,027 74 pour la section de fonctionnement est un excédent de 7240. Non, pardon. Excusez-moi. 7 242 969 169. Je vais y arriver. Zéro huit pour la section d'investissement. Somme qu'il conviendra d'affecter par délibérations. Que ceux qui sont d'avis d'approuver le Conseil administratif 2020 veulent bien lever la main. Je vous remercie. Que ceux qui sont contre veulent bien lever la main. Je vous remercie. Que ceux qui s'abstiennent veulent bien lever la main. Tu me permets de pitié quand même. Le compte administratif de l'exercice 2021 est approuvé par le conseil. Je vous en remercie. Nous pouvons applaudir Monsieur le Maire pour sa gestion. Merci à tous.

Jean Michel Genestier : Merci beaucoup. Je remercie l'ensemble de l'assemblée et je remercie évidemment particulièrement Jocelyne Paignon. Nous allons, après cette approbation du compte administratif, procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2021. Puisque vous le savez, il faut affecter les résultats de cet exercice 2021. Et bien vous avez la note qui convient et qui permet d'affecter en investissement, c'est le compte 1 068, 502€ et un repère en fonctionnement, c'est le 002 650 000 27 74. Donc l'excédent d'investissement de 7 242 969,08 € est constaté sur le budget d'investissement de l'exercice de 2021 et nous affectons comme je viens de le dire, eh bien la section de fonctionnement pour 502 000 € et la section en investissement et l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 650 zéro 27 74. Est ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose qu'après réflexion, nous puissions passer au vote. Votre réflexion est totale et entière. Nous prenons le temps. Donc on ne peut passer au vote qui est pour l'affectation des résultats. Exercice 2021. Qui est contre. Et qui s'abstient. Très bien, merci beaucoup. Vote des taux d'imposition 2022. Alors, comme je vous l'indiquais préalablement, nous avions souhaité que le taux de taxe foncière sur le bâti baisse de zéro 0,30 %. Nous avions évoqué cela avec Michel Barrière. Vous savez qui est.

??? : Monsieur le maire ? Je vous prie de m'excuser. J'ai voté pour madame Bizouerne ne compte parce qu'elle était absente du tour de la table. Donc j'ai voté. J'ai levé les deux mains.

Jean Michel Genestier : Ben non, parce qu'il faut donner un pouvoir. Mais après moi, il n'y a pas de problème, on va l'accepter. Oh là là, attendez. Il y a des règles, il y a des règles. Si on ne les respecte pas, ce n'est pas très grave. Ce n'est pas. Vous savez, je ne vais pas aller chercher, mais voilà. Mais je comprends parfaitement. Il ne faut pas que ce soit un motif d'annulation, évidemment. Voilà. Donc on considère que vous avez voté pour madame Bizouerne et que la voix de madame Bizouerne est comptabilisée comme vous l'avez souhaité, madame Acoca. Concernant ce vote, des taux d'imposition qui sont très importants, évidemment, c'est une décision importante que de dire est ce qu'on baisse les impôts ? Vous savez que nous n'avons plus la main sur la taxe d'habitation qui petit à petit sort du jeu de l'imposition locale. Et donc nous avons à approuver cette baisse qui est proposée du taux de taxe foncière sur le bâti. Mais nous proposons également le taux de taxe foncière sur le non bâti à -0 30 %. C'est une baisse très faible, on vous l'accorde, mais je pense que cela fait partie aussi de notre engagement à faire qu'il puisse y avoir dans cette période d'après récession et de difficultés. On le sait pour une partie de nos populations, bien faire que nous puissions donner un signal. Voilà, cette baisse de 0,30 % est d'abord un signal. Est-ce que vous avez des questions ? Alors j'ai vu madame Raoult. D'abord, je ne sais pas si c'est Monsieur Rondepierre Monsieur Salle Vous me dites qui est le premier Monsieur Salle ou Monsieur Rondepierre ? Je ne sais pas après madame Raoult. Bon et très bien, c'est moi qui commence.

Corinne Raoult : Oui Monsieur le Maire, je vous remercie pour cette baisse de taxe foncière de 0,3 %. Mais je voulais vous dire qu'en même temps, les bases ont augmenté de 3,4. C'est une évolution nominale inscrite en loi de finances en considération de l'inflation. Donc, je trouve que si vous aviez vraiment voulu faire un cadeau fiscal aux raincéens, c'est de plusieurs % qu'il aurait fallu baisser le taux de la taxe foncière. Voilà.

Jean Michel Genestier : Merci Madame de votre position, monsieur Rondepierre comme vous voulez.

Nicolas Rondepierre : Oui, mon intervention ira également dans le sens de l'intervention de madame Raoult, mais je vais aller un peu plus loin. Une une baisse. On ne peut jamais s'opposer à une baisse évidemment. Mais quand on voit le niveau de cette baisse, on ne peut pas s'empêcher de penser que c'est un coup de communication pour masquer sans doute votre, votre gestion et les couacs qui sévissent dans notre commune depuis plusieurs mois. Et c'est toujours un petit peu regrettable de jouer comme ça avec l'argent des raincéens pour faire de la communication. Si vous aviez vraiment voulu faire un effort, vous auriez sans doute indexé cette baisse sur le taux de l'inflation pour qu'il y ait un réel impact sur les finances du contribuable raincéens.

Jean Michel Genestier : Merci Monsieur. Monsieur Salle.

Pierre Marie Salle : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais faire deux remarques. La première qui a un peu de forme, c'est qu'il vaudrait mieux qu'on vote les taux après le budget puisque c'est une conséquence puisque ça amène des recettes pour équilibrer le budget. Ça, ce n'est pas très grave. La deuxième, c'est que à la fois, je suis d'accord que c'est une baisse un peu symbolique. Mais justement, pour cette raison, je pense qu'on ne devrait pas baisser puisque comme on a parlé hier, la ville du Raincy subit des contraintes qui vont l'amener à avoir des recettes en baisse et des dépenses en hausse et qu'on a, comme on dit, une capacité d'autofinancement qui est passée en six ans de 4 millions à 1 million, qu'effectivement les bases augmentent de trois et demi, mais que les prévisions d'augmentation du budget ont été annoncées à 1,5. Donc, on aura probablement des décisions modificatives à prendre. Je considère donc qu'on ne devrait pas toucher aux taux d'imposition.

Jean Michel Genestier : Merci. Je crois que c'est important que chacun puisse s'exprimer. On voit bien que vous n'êtes pas du tout d'accord tous les trois, mais au moins. Mais ce n'est pas pour que vous soyez d'accord. D'ailleurs, cet exercice du débat sur l'ensemble des délibérations sur chacune des délibérations est un exercice évident qui permet à chacun de poser son point de vue. Et voilà. Est ce qu'il y a d'autres

prises de parole ? Il n'y a pas d'autre prise de parole. Sur le taux d'imposition, il n'y a pas d'autres prises de parole. Bon. Bon, écoutez je. Bon, écoutez, c'est important. C'est un sujet important. Je pense qu'on peut rester mutiques, mais. Mais quand les sujets sont aussi importants que celui-ci. Mais je ne vais pas vous pousser à alourdir le débat, mais je pense que c'est important que chacun puisse s'exprimer là-dessus. En disant Voilà, mais je félicite Monsieur Rondepierre. Je félicite madame Raoult et M. Salle. Chacun a une position, ils les tiennent et je trouve que c'est tout à leur honneur. Donc il n'y a pas d'autres prises de parole. Sur les taux d'imposition. Merci. Écoutez, vous avez senti mon étonnement. Mais il persiste, il persiste. Mais non, parce que c'est un sujet important. Chacun. Encore une fois, vous n'êtes pas critiqué, critiquable puisque vous avez pris votre position. Mais, et on voit bien qu'il peut y avoir des positions différentes et c'est tout à l'honneur de chacun des élus. Donc la majorité municipale effectivement s'est exprimée sur cette proposition et je pensais que l'ensemble des élus pouvait s'exprimer. Voilà, c'est tout. C'est une interrogation de ma part, mais qui est très simple. Eh bien, s'il n'y a pas d'autres interventions sur cette position sur la baisse des impôts au Raincy, eh bien je vais proposer la baisse des impôts au Raincy qui est pour. Qui est contre. Qui s'abstient sur la baisse des impôts ainsi. Très bien, merci beaucoup. Ce sera enregistré comme tel. Moi, on m'a appris des choses. Voilà, vous savez. Oui enfin non. On vous abstient sur la baisse des impôts ainsi. Voilà, voilà. Allez ! Subvention au Centre communal d'action sociale. C'est un sujet que je crois que nous avons abordé hier. Mais en termes d'explications, et je le redis pour le public et pour le conseil ici réuni, il nous faut autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 103 567,01 € au CCS par la ville du Raincy. Voilà. Eh bien écoutez, je pense que c'est pour nourrir. C'est cela le budget de cette année 2022. Ayant des restes effectivement de l'année 2021 et pour ceux qui y étaient. Le CCS a voté son budget il y a de cela quelques jours et avant la fin du mois de mars. Est ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Fait exceptionnel. Le ticket. Est-ce que vous avez des questions ? Je ne vous ai pas peut être pour le public. C'est important peut être de le dire. Madame Raoult, je vais vous donner tout de suite la parole. Vous le savez, la Ville a reçu une subvention de la part de l'ARS pour les frais engagés dans le cadre l'Agence régionale de santé dont j'avais encore, je l'avais dit hier soir, mais je l'ai eu encore. Aujourd'hui, la directrice de l'Agence régionale de santé Ile de France. Pour des sujets que vous connaissez et notamment de l'Epad et des sujets de l'avenir et la santé de nos concitoyens raincéens. Pour les frais engagés dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée Covid-19 il est proposé de reverser une partie de cette subvention au CCS pour couvrir cette dépense puisqu'initialement. En fait, le CCS a pris en compte une partie de cette dépense et c'est la Ville qui a reçu la subvention de l'ARS. Donc c'est le sens même de cette délibération, c'est de pouvoir reverser l'argent qui est arrivé sur le compte de la Ville alors qu'il était destiné au CCS. Mais comme la RS a fait ce choix de verser sur le compte de la ville, c'est juste des vases communicants qui nous permettent de dire combien nous sommes heureux d'avoir vacciné 55 000 personnes pour une ville de 14 900 habitants. Voilà. Madame Raoult.

Corinne Raoult : Oui, une question de pure forme. La somme qui a été versée, est ce que c'est la même somme que celle qui a été dépensée exactement ?

Jean Michel Genestier : La subvention, mais c'est une partie puisque vous avez vu dans le compte administratif qu'il y avait, je crois, 180 000 €. Donc on a eu une partie en 2021, une autre partie là en 2022 et le total doit faire à peu près 180 000 € et vient couvrir la sécurité, vient couvrir les personnels qui ont été embauchés spécifiquement pour gérer le salon de vaccination. Et je ne parle pas évidemment des personnels municipaux qui ont travaillé. Je pense. Mais je vois poindre une question.

Corinne Raoult : Pas du tout ou pas du tout. C'est vrai que je regrette que l'assistante sociale ait pris sur son travail pour aller gérer le centre de vaccination. Mais ceci, c'est votre choix, c'est un choix politique. Simplement, je voulais simplement savoir si c'était Monsieur le maire. Je voulais simplement savoir si c'est une opération blanche ou pas.

Jean Michel Genestier : Oui, en fait, je vous ai déjà répondu hier. Je vous ai répondu à la dernière commission de la vie municipale et à l'avant dernière commission de la vie municipale. Et je vous ai dit que c'était une opération blanche pour la ville.

Corinne Raoult : Monsieur le maire, nous avons une délibération à ce sujet-là. Je me dois de vous poser la même question pour les raincéens qui nous écoutent et je vous remercie et je vous remercie de m'y répondre.

Jean Michel Genestier : Cela témoigne aussi de votre assiduité et donc c'est un bon point pour vous. Voilà. Très bien. Merci beaucoup qui est favorable à la subvention de la ville vers le CCS et qui correspond à ce qu'a donné la RS. Unanimité. Il n'y a pas de vote contre, pas d'abstention. Je vous remercie. Constitution d'une provision pour risques contentieux. Vous le savez, quand il existe des contentieux bien, on doit adresser des provisions et une somme de provisions, donc une provision pour risques contentieux et donc nous l'avons indiqué, l'avoir déjà indiqué dans une commission préalable. Cette provision. Comme son nom l'indique, ce ne sera pas forcément une somme qui sera, dépensée, puisque nous espérons évidemment gagner certains des contentieux qui sont en lien avec des demandes à la fois dse raincéens ou de groupement et d'autres acteurs. Il s'agit de provisionner pour risques et charges un montant de 111 000 €. Monsieur Salle.

Pierre Marie Salle : Il s'agit bien entendu d'une constitution de provision qui ne vaut pas d'abandons de créances.

Jean Michel Genestier : Qui ne vaut pas d'abandons de créances. Oui bien sûr, vous avez tout à fait tout à fait d'autres questions. Monsieur Rondepierre, bien.

Nicolas Rondepierre : Oui, monsieur le Maire, je profite de cette délibération pour vous demander à nouveau qu'on puisse organiser une réunion de travail au cours de laquelle vous nous donnerons. Vous nous donnerez la liste des contentieux et évidemment, elle restera anonyme et on fera en sorte que rien ne fuite. Mais on n'a toujours pas eu cette liste de votre part. Il sera intéressant quand même de savoir les procédures dans laquelle la ville est engagée, pour ne pas dire pour ne pas dire engluer. Et par ailleurs, on remarque qu'une fois encore que l'enveloppe consacrée à ces contentieux augmente, ce qui laisse entendre à nouveau que les procédures ne cessent de se multiplier, qu'il faudrait peut-être songer à se poser les bonnes questions quant à la gestion de cette ville.

Jean-Michel Genestier : Merci Monsieur. En 2014, quand je suis arrivé, il y avait 5 millions de provisions. Voilà, il y en a 111 000. Maintenant, il y a des variations non pas saisonnières, mais en fonction des années et de ce qui se passe. Donc je me suis posé la question, évidemment, mais en comparaison évidemment de l'année précédente. Mais Monsieur Charni voulait dire quelque chose.

Montasser Charni : Merci Monsieur le Maire. Très rapidement à ce sujet. Effectivement, il y a déjà des réunions de travail qui ont été exécutées et mises en œuvre par rapport au suivi des contentieux sur la ville. A priori, il n'y a pas de difficultés pour mettre en place une nouvelle réunion, mais a priori également, il n'y a pas de sujet d'actualité majeure à ce sujet.

Jean Michel Genestier : Madame Raoult

Corinne Raoult : Oui, monsieur le Maire, j'entends bien ce que vous avez dit. Petit, je vous crois tout à fait. Mais je souhaiterais quand même avoir la délibération de 2014 sur les sur ces provisions, tout simplement pour le prochain Conseil municipal.

Jean Michel Genestier : Je vous donnerai tout, madame, sur tous les conflits qui existent encore aujourd'hui et qui datent peut-être d'avant. Parce que si vous avez déjà fait une sortie hier, il n'y a aucun problème. Mais madame, quand on s'exprime et qu'on demande des choses, vous allez tout avoir. Vous allez être très surprise de certaines choses. Je suis toujours dans la protection de tous les élus. Je suis toujours dans la protection de tous les raincéens. Mais si c'est votre demande, vous aurez tout. On reféra, comme le demande Monsieur Rondepierre, une réunion. Vous aurez la parole, monsieur Jean-Pierre. On reféra une réunion ou on vous a déjà réexpliqué. Évidemment, les choses évoluent. On peut avoir des contentieux liés à l'urbanisme, on peut avoir des contentieux liés à des questions personnelles. On ne peut avoir des

contentieux liés quelquefois à des associations. Et donc voilà. Enfin, et on vous a tout donné. La dernière fois, on vous a expliqué exactement quel Était. L'ensemble des sujets qui avaient été abordés. Voilà, on vous refera cet exercice.

Corinne Raoult : Monsieur le Maire depuis ce matin. Enfin depuis ce matin, depuis le début de la séance, je déplore votre agressivité à mon égard. On n'est pas obligé de s'aimer, mais on est obligé de se respecter, ne serait-ce que devant les raincéens qui nous écoutent et qui nous voient. Je vous remercie.

Jean Michel Genestier : Oh oui, pardon, excusez-moi, je ne savais pas quoi répondre, mais je pense que ça ne mérite vraiment aucune réponse. Il n'y a aucune agressivité. Je suis là pour tenir l'assemblée et faire que tout le monde puisse s'exprimer. Et je pense que chaque élu peut s'exprimer. Il y a des élus mutiques, il y en a d'autres qui parlent beaucoup plus que les autres. Moi, je. Il y a même un maire adjoint de la ville de Montfermeil qui arrive là. Et lui, il est abonné. Et on le salue évidemment avec grande amitié, monsieur Rondeau. Écoutez Monsieur Rondepierre.

Nicolas Rondepierre : Non, juste une petite précision. Alors déjà, en termes de surprise, je vous rassure, on a eu notre lot. On a lu le rapport de la Chambre régionale des comptes. C'est un petit teasing pour tout à l'heure. Je crois qu'au niveau des surprises, on est tombé de notre chaise. Juste pour préciser à M. Charni à vous même que nous n'avons pas eu une réunion de travail, on a eu un satisfecit. Vous nous avez évoqué des dossiers à l'oral, sans nous remettre le moindre document attestant vos propos. Vous nous dites ça, ça va. C'est marrant, on n'a pas le même retour quand on va dans la rue. Un peu comme ce rapport que ce questionnaire de satisfaction que vous nous avez donné en début de conseil sur le portage de repas. Il y a plein de choses qui sont écrites, plein d'avis soi-disant des raincéens, mais moi je ne suis pas capable de dire si ces avis sont vérifiés. Qui a écrit ça ? Qui a relevé ? Enfin, c'est un peu le problème. À chaque fois qu'on veut des éléments, on a toujours des choses qu'on nous sert comme ça et on doit en faire foi. Et puis, comme d'habitude, on nous a dit ça. Alors c'est vrai, c'est un peu le problème dans cette méthode, monsieur le maire.

Jean Michel Genestier : En fait, quand on fait les choses, ça ne va jamais. Donc ça ne va jamais. Mais c'est normal. Vous êtes dans l'opposition ? De temps en temps, il faut essayer de savoir donner quelque satisfecit. On a fait cette réunion, comme le rappelait le benjamin du conseil et donc Thomas Vautrin. On a fait une réunion à huis clos qui vous a permis d'avoir l'ensemble des éléments. On ne vous a pas donné. On n'a pas donné d'éléments écrits. Je dis toujours les choses, mais c'est curieux.

Nicolas Rondepierre : Donc je dois faire foi de vos propos. Non, mais moi j'aime bien vérifier les choses. On m'a appris que la confiance n'exclut pas le contrôle. Je n'ai pas une absence de confiance envers vous, mais j'aime bien contrôler. Ce n'est pas un gros mot le contrôle, demandé à la chambre régionale des comptes.

Jean Michel Genestier : Je trouve que ce n'est pas très respectueux. Ça fait rire aussi l'autre opposition. Mais après, chacun a le droit de rire. C'est très drôle. Il y a des choses importantes quand même. Non, non, monsieur Cuadrado. Monsieur Charnier a la parole.

Montasser Charni : Merci Monsieur le Maire. Je ne vais pas sourire. Mais effectivement, pour revenir sur cette réunion sur les contentieux, je ne sais pas si vous vous en souvenez. Il y avait l'avocat de la ville qui était présent et on a décliné toutes les affaires une par une. Dans le détail, par rapport à la situation du contentieux. Et là, c'est quelque chose de totalement objectif. Parce que quand vous êtes en contentieux avec une partie adverse, il y a des jugements qui sont rendus. Ils sont accessibles sur le site Légifrance que vous devez connaître absolument par cœur et vous pouvez y accéder. Vous avez la teneur des décisions qui ont été communiquées, mais c'est vrai que par principe, on ne peut pas communiquer le nom des parties parce que c'est extrêmement délicat. Mais lorsqu'on vous donne les premières lettres de chaque nom, je pense que forcément, vous savez à qui ou à quoi on peut faire référence. Voilà. Mais toutes les informations vous ont été données de manière totalement objective ? Vraiment, c'est extrêmement important de le rappeler. Et je me souviens qu'à l'issue de cette réunion, vous étiez totalement informé et vous nous l'avez d'ailleurs apporté puisque vous avez demandé à ce que soit réorganisée une nouvelle réunion, mais sur un délai qui soit quand même relativement spacieux. Parce que j'allais dire on n'a pas des nouveaux contentieux tous les jours, il faut le savoir, c'est une provision à hauteur de 100 000 €, c'est une provision, c'est un crédit qui est ouvert. Mais ce n'est pas tout le robinet qui va couler à hauteur de cette somme qui est définie. Encore une fois on est sur une notion de budget.

Jean Michel Genestier : Merci Monsieur Charni. Madame Raoult.

Corinne Raoult : Oui, monsieur le Maire, tu finis avec le sujet. Simplement, je me suis peut-être un petit peu avancé en disant que vous étiez agressif, mais peut être que vous vous sentez agressé par mes propos. Pourtant, j'essaye de parler calmement, lentement et de poser des questions qui intéressent tout le monde. Donc je veux simplement savoir si à notre prochain conseil vous nous feriez part des provisions de 100 millions. C'est ça que vous avez dit du budget 2014 ou des 10 millions sur ce à quoi vous avez fait allusion tout à l'heure ? Ou le 5 millions ?

Jean Michel Genestier : Ecoutez, si je m'engage, je tiens.

Corinne Raoult : Voilà, voilà. OK, c'est bon. À une question simple. Réponse simple je vous remercie Monsieur le Maire.

Jean-Michel Genestier : Je le rappelais, afin je le dis à Monsieur Rondepierre. On reféra les mêmes exercices ou vous n'aurez pas le même, justement le même exercice. Ou ce n'est pas vous qui avez la politique de l'Assemblée, je vous le rappelle à nouveau et ce n'est pas vous qui décidez. Donc vous aurez l'ensemble des éléments de contentieux. On demandera à l'avocat de la Ville d'être présent pour nous relater les situations de chacun des dossiers. Madame Raoult, madame Raoult de chacun des dossiers.

Corinne Raoult : Oui, monsieur le Maire, non, mais là, je vous pose une question sur un sujet bien précis.

Jean Michel Genestier : Non mais attendez la probité, pas ce que je vous réponds. Et ensuite, franchement voilà c'est tout. Donc on reste calme, je suis calme.

Corinne Raoult : Je suis extrêmement calme Monsieur le Maire et je vous écoute avec attention.

Jean Michel Genestier : Pas du tout.

Corinne Raoult : Ah si, mais quand je vous pose une question, monsieur le maire, c'est vrai que quand vous partez sur plusieurs choses qui n'ont pas lieu, qui n'ont pas trait à la question que je vous pose, souffrez que je n'écoute pas effectivement. Je n'attends qu'une réponse de votre part. Vous avez dit qu'il y avait tant de provisions pour les contentieux en 2014. Donc, j'aimerais bien qu'au prochain Conseil municipal, vous m'en fournissiez la preuve. Voilà, c'est tout. Et je vous remercie par avance.

Monsieur Rondepierre : Ah si, mais quand je vous pose une question, monsieur le maire, c'est vrai que quand vous partez sur plusieurs choses qui n'ont pas lieu, qui n'ont pas trait à la question que je vous pose, souffrez que je n'écoute pas effectivement. Je n'attends qu'une réponse de votre part. Vous avez dit qu'il y avait tant de provisions pour les contentieux en 2014. Donc, j'aimerais bien qu'au prochain conseil municipal, vous m'en fournissez la preuve. Voilà, c'est tout. Et je vous remercie

par avance. Donc, comme vous vous êtes engagés prochainement à ce qu'on ait avant.

Jean Michel Genestier : La fin du mois de juin, parfois une réunion à 8 clos sur l'ensemble des dossiers, nous demanderons à l'avocat de la juger.

Nicolas Rondepierre : J'en profite également parce que le courrier n'a qu'un an pour qu'on obtienne également les éléments concernant les pavillons amiantés à l'est de la briqueterie et le traitement qui a été fait parce qu'on a quand même vu des photos, on voit des ouvriers brûler, semble-t-il des matériaux, donc ça nous a un petit peu inquiété. On vous a écrit à ce sujet ? Je comprends qu'il y ait beaucoup de travail, mais si on peut avoir les éléments, ça nous intéresse et ça intéresse particulièrement les riverains. Merci Monsieur Maire !

Jean Michel Genestier : D'autres questions ? Pas d'autres questions. Est-ce que je peux faire approuver la constitution d'une provision pour risque contentieux ? Oui, écoutez, je vous propose d'approuver la constitution de la provision pour risques contentieux. Qui est pour, qui est contre, qui s'abstient. Je vous remercie. Autorisations de programme crédits de paiement exercice 2022. Madame Raoult, vous allez pouvoir poser des questions dans la continuité puisqu'il s'agit en particulier du pôle culturel, mais aussi, je pense que ça vous intéresse, la réhabilitation et l'agrandissement de la crèche Anne-Frank. Comme vous le savez, j'ai souhaité qu'il puisse y avoir des autorisations de programme et des crédits de paiement pour des opérations de certaines d'une certaine envergure. Pour que nous puissions chaque année voir plus qu'une fois par an et bien adapter l'ensemble de ces éléments. Le crédit de paiement, l'autorisation de programme pour le pôle culturel, comme vous l'avez indiqué, intègre la réhabilitation du parking et donc est positionné à hauteur de 21 millions. Et pour ce qui est de la réhabilitation et du parking et donc est positionné à hauteur de 21 millions. Et pour ce qui est de la réhabilitation et l'agrandissement de la crèche Anne-Frank, il s'agit d'environ 400 000 €. Voilà. Et donc vous avez chaque année le suivi que nous proposons. Voilà, ça permet. Eh bien, ça permet de débattre à chaque fois et d'avoir au moins d'avoir un échange. Merci. Je crois que madame Djossouvi demande la parole. Vous avez la parole, madame.

Patricia Djossouvi : Je voudrais apporter une précision quand nous avons reçu les documents par mail. Le samedi 9 avril, il y avait ce projet de Vélib n'était pas le bon document. Donc, à la place du document sur la PCP, nous avons reçu le document. Le projet de délibération trois de l'approbation, l'approbation du compte de gestion du compte administratif et du coup, nous avons reçu le bon document papier seulement plusieurs jours après. Ce qui est un peu embêtant pour pouvoir travailler sur ce projet de ligne.

Jean Michel Genestier : D'accord. Et alors quand vous l'avez lu, en fait, vous vous êtes aperçus de....

Patricia Djossouvi : Pas de suite, pas tout de suite. Non, je n'aurai pas du tout de suite.

Jean Michel Genestier : Je comprends chacun aussi côté. Écoutez, je vous présente mes excuses. Voilà, puisque je suis garant de la gestion de cette ville et en particulier de peut-être quelques défaillances de tirage. Voilà donc. Est-ce que vous considérez que malgré toute la délibération, vous n'avez plus la lire et en prendre, la prendre en compte ou pas madame.

Patricia Djossouvi : Je n'ai pas eu le temps de la prendre en compte.

Jean Michel Genestier : Vous n'avez pas eu le temps de la prendre en compte ? Vous voulez une suspension de séance ?

Patricia Djossouvi : Oui

Jean Michel Genestier : Oui, de combien de temps madame ? C'est de droit ?

Patricia Djossouvi : Cinq minutes.

Jean Michel Genestier : Suspension de séance pour madame Josse ou vi pour cinq minutes pour lire les deux pages de l'autorisation de programme.

Patricia Djossouvi : Merci Monsieur le Maire.

Jean Michel Genestier : Mais écoutez, je vais demander aux élus de reprendre leur place. Avez-vous eu suffisamment, de temps, pour lire vos deux pages ?

Patricia Djossouvi : Oui, merci, monsieur le Maire.

Jean Michel Genestier : Merci madame Djossouvi. Ça a permis à tout le monde de décompresser. Voilà, madame Djossouvi. Pouvez-vous nous dire non pas ce que vous avez comme commentaire si vous en avez peut-être. Et puis évidemment l'ensemble des élus qui sont ici présents.

Patricia Djossouvi : Non, je n'ai pas de commentaire.

Jean Michel Genestier : Merci beaucoup. Merci Madame Raoult.

Corinne Raoult : Oui Monsieur le maire, je n'ai pas eu fait un commentaire sur le coup puisque nous en avons déjà parlé. J'ai un commentaire sur le choix politique de construction fin de destruction de l'ancien pôle culturel et effectivement de construction du nouveau. Nous avions un pôle culturel qui était quand même assez beau, assez récent, qui ? Ou il y avait effectivement avec un toit ouvrant. Il y avait simplement pour une ville de 14 000 habitants quelques millions d'euros pour le rénover et en faire vraiment quelque chose d'extraordinaire. Vous avez fait un autre choix ? Je le respecte. Mais bien évidemment, en tant qu'élu, je suis autorisé à donner mon avis. Pour moi, c'est un gouffre financier qui n'était pas utile au regard de notre population de 14 000 habitants. Voilà. Merci beaucoup Monsieur le Maire.

Jean Michel Genestier : Merci beaucoup Madame. Je rappelle que le pôle Culturel intégrera le conservatoire avec plus de 450 élèves. Voilà. Est ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Monsieur Salle ?

Pierre Marie Salle : Oui. Le système d'autorisations de programme est un système intéressant puisque ça nous permet de voir sur les budgets suivants. Mais contrairement à madame Raoult, je m'inquiète un peu. On en a parlé, mais peut être pourriez-vous devant la population nous rassurer parce que nous étions partis de 11 millions, on est passé à quatorze et nous sommes à 21.

Jean Michel Genestier : Ça intègre le parking M salle. Entre temps, le parking a été intégré pour 2 millions et demie. Mais attendez, attendez, vous êtes quand même tous des élus déjà aguerris, avec plusieurs mandats pour certains. Vous savez comment fonctionnent les appels d'offres ? L'adjoint en charge de l'habitat.

Pierre Marie Salle : Mais ma question était considérez-vous que ce soit le montant définitif ?

Montasser Charni : Alors moi, je pense qu'il est essentiel, vraiment, de se focaliser sur les délibérations et puis peut être d'éviter des effets de manche inutiles. Parce que lorsqu'on parle d'un sujet qui est celui des autorisations de crédits, ce n'est peut-être pas la peine de faire référence à une délibération qui viendra postérieurement et sur laquelle on pourra s'épancher tous, chacun de part et d'autre. On a vraiment se consacrer à l'essentiel et à la délibération de manière très précise. Non, non, mais c'est plutôt une référence aux collègues qui montrent des documents qui n'ont pas forcément grand-chose à voir avec la délibération en cause.

Jean Michel Genestier : Merci Monsieur Charni. Bien compris Monsieur Salle et on se verra. Je vous expliquerai par le menu comment je compte financer ces éléments-là. Je l'ai dit tout à l'heure sans augmenter les impôts de la ville.

Pierre Marie Salle : Ma question était est ce que vous pensez que c'est raisonnable de considérer que ça ne dépassera pas cette somme ou qu'on peut envisager que ce soit encore plus coûteux ? C'est ça ma question.

Jean Michel Genestier : Vous avez eu cette expérience en tant qu'adjoint. Les éléments qui y sont mis là sont liés en fait aux engagements des entreprises. Je ne vais pas de facto prendre en compte des éléments que je considérerais en tant que maire, comme étant trop peu importants et en me disant tiens, je vais rajouter 20 %, non l'autorisation de programme. Elle correspond en fait à ce que les entreprises ont indiqué au moment. En fait, je vous laisse faire. Madame Bizouerne et M. Rondepierre. Non mais vous étiez en train de parler, donc je vous laisse parler entre vous. Allez-y. Non mais on est dans une assemblée quand même. Enfin bon, vraiment. Enfin, je sais bien que vous détestez plein de choses, mais il y a un moment, il faut juste respecter un peu les choses et je suis en train de répondre à Monsieur M. Salle Voilà donc Monsieur Salle, je ne peux pas me dire aujourd'hui tiens, je vais rajouter dix ou quinze ou 20 % à cette autorisation de programme dès lors que les entreprises nous diront qu'elles ne sont pas en capacité de pouvoir répondre aux montants qui ont été ceux qui ont été affichés dans les appels d'offres. A ce moment-là, oui, je reviendrai vers vous. Que ce soit à la baisse ou à la hausse.

Pierre Marie Salle : Je vais préciser ma question est ce que la problématique nouvelle de pieu dans le sous-sol est financièrement enfin budgétairement réglée ? Ou est-ce que le problème n'est techniquement pas solutionné ? Donc avec risque de dépenses complémentaires ?

Jean Michel Genestier : Je l'expliquais l'autre jour, le problème n'est pas complètement solutionné puisque les études de sol avaient été réalisées à l'époque. Et vous le savez par qui ? Et les découvertes aujourd'hui se font au fur et à mesure que les pieux sont

mis en place. Je rappelle que ce sont des pieux qui descendent à 17 mètres de profondeur et qu'il y a des cavités qui sont découvertes. Voilà donc dès lors que les entreprises nous indiqueront quels sont les éléments financiers supplémentaires. J'espère qu'ils ne seront pas trop importants. Et bien je reviendrai vers vous. Je l'indiquais avec grande clarté sur ce sujet. Je vous rappelle simplement que le parc aquatique, on a eu exactement les mêmes débats et que tout le monde nous a dit qu'on n'y arriverait pas, que ce n'était pas possible. Etc On a financé le parc aquatique qui est aujourd'hui est un très grand succès, sans prendre d'emprunt, sans avoir recours à l'emprunt. Bon voilà donc là je indiqué sur que sur ce budget nous proposions et nous allons le voir juste après. Eh bien un emprunt à hauteur de 3 100 000 €. Voilà, sachant que la ville a été totalement désendettée et que le niveau d'endettement de la ville est à hauteur de 150 € par habitant, alors que sur la strate, sur les villes de 10 à 20000 habitants, l'endettement est de 850 €. Voilà, je ne sais plus qui a demandé la parole en premier, Monsieur Cuadrado et ensuite madame Raoult.

Corinne Raoult : Monsieur Cuadrado me laisse la parole très galamment. Merci beaucoup. Pour en revenir, vous venez d'aborder la piscine. La piscine, c'était une rénovation, ça a duré quand même trois ans. Il y a quand même beaucoup de difficultés. Elle est souvent fermée mais c'est un très beau projet, je le reconnaît.

Jean Michel Genestier : Elle n'est jamais fermée.

Corinne Raoult : Elle est souvent, je ne dis pas.

Jean Michel Genestier : Elle n'est jamais fermée.

Corinne Raoult : Enfin, écoutez. Ce n'est pas des retours que j'ai.

Jean Michel Genestier : Elle n'est jamais fermée madame, c'est voilà. Il est arrivé qu'il y ait eu pendant deux jours des problèmes sur le hammam et le sauna. Elle n'est jamais fermée.

Corinne Raoult : Je n'ai pas dit qu'elle était tout le temps fermé. J'ai dit qu'il lui arrivait d'être fermé, souvent fermé.

Jean Michel Genestier : Souvent fermé vous avez dit, elle n'est jamais fermée.

Corinne Raoult : Écoutez, voilà, je vais M'astreindre maintenant à compter les jours. Ce n'est pas grave. Ce n'est pas de cela que je voulais parler.

Jean Michel Genestier : Vous comprenez que ce débat est quand même d'une bassesse permanente ? Moi, j'aimerais bien que vous puissiez nous parler de ce que vous avez envie pour le Raincy.

Corinne Raoult : Mais justement, j'y viens. J'ai envie d'une culture vivante. Vous savez quoi, monsieur le Maire ? J'ai mal à ma culture. Au Raincy, ça fait cinq ans qu'on n'a plus de culture, ça fait cinq ans qu'on n'a plus de pièce de théâtre. Ça fait cinq ans que vous avez fait quelque chose. Vous avez voulu quelque chose de pharaonique pour y mettre votre empreinte ? Vous vous êtes plantés, voilà. Alors maintenant, vous pouvez dire que c'est la responsabilité de tels adjoints, que c'est la responsabilité de qui vous voulez. Mais c'est une réalité.

Jean Michel Genestier : C'est tout. C'est un gros dossier. Vos références sont toujours les mêmes. Et si on fait des réunions tous les jours, vous répétez à chaque fois les mêmes choses. On vous apprécie beaucoup en tant que personne, mais vraiment. Vous savez, ma grand-mère, elle disait Mais vous avez été ou tu as été vacciné avec une aiguille à phono et on on a envie de vous dire ça. Pas à certains dans la salle peuvent se rappeler de ce type de choses. Mais voilà, voilà.

Corinne Raoult : Oui mais monsieur le Maire vous savez, les gens qui sont quand même là ce soir n'étaient pas là hier soir. Il y a des gens qui nous écoutent.

Jean Michel Genestier : La qualité fait qu'on peut éviter de répéter les mêmes choses. On peut, on a suffisamment de mots dans notre langue pour pouvoir assurer une diversité.

Corinne Raoult : Je n'ai certainement pas ni votre science, ni votre culture, ni votre intelligence. Donc je vous demande simplement de me respecter et j'ai le droit de dire ce que j'ai dit hier et que je pourrais dire demain. Voilà, ce n'est pas pour vous embêter, ce n'est pas pour vous agresser, c'est pour tenir informé les raincéens et donner mon avis. J'ai le droit de donner mon avis.

Jean Michel Genestier : L'information, oui, la désinformation non.

Corinne Raoult : Ce n'est pas de la désinformation qu'on a plus de centre culturel depuis 2017. Voilà, il y avait. Très beau spectacle. Il y avait les enfants qui dansaient, c'était magnifique et vous avez fait un choix qui vous appartient. Mais un choix regrettable compte tenu du fait qu'il y a plus de culture. Et c'est peut-être pour ça aussi qu'il n'y a plus d'adjoint à la culture. Merci monsieur le Maire.

Jean Michel Genestier : Je crois qu'il y avait d'autres prises de parole. Monsieur Cuadrado.

Nicolas Cuadrado : Oui, monsieur le Maire. Moi je crois que c'est un sujet important. C'est un sujet important parce que ça a été rappelé. On est passé de 11 millions à 21 millions. A un moment donné, vous nous avez dits, le projet a évolué, on aimerait savoir comment. À un moment donné, vous nous avez dit ce sont les entreprises, ce sont les marchés publics. On aimerait savoir quelles entreprises. Et maintenant à la fin. Votre dernier argument, c'est de dire c'est les études de sol et on n'est pas encore sûrs d'être arrivés au maximum du montant du projet, c'est à dire que ça peut nous coûter encore de l'argent au départ. Au départ, ce projet ne nécessitait pas d'emprunt. Aujourd'hui, vous le dites, 3 millions d'euros nécessaires. Pour boucler ce projet qui n'est pas totalement financé en fait. Donc moi déjà la première. Le premier élément, le premier élément, monsieur le maire. Mais ne dites pas que je dis n'importe quoi. Vous venez de parler de 3 millions d'emprunt, donc c'est vous qui venez de le dire. Ce ce n'est pas moi. Voilà. On est bien passé de 11 à 21 millions sur ce projet. C'est écrit sur votre délibération. Donc ce n'est pas moi qui l'invente. Donc simplement, on veut un éclairage, mais l'éclairage, on ne le veut pas. Dans cinq ans, on le veut. Maintenant, au Raincy, on n'a pas besoin du Zénith, on a besoin juste d'un centre culturel. Je vais prendre un autre exemple. Ça va vous faire voyager l'Empire State Building en 1931 ? Il a été construit en 18 mois, pas en cinq ans. Donc je pense qu'à un moment donné, vous nous aviez promis dès le début du mandat. Là, je reprends votre promesse, monsieur le maire, vous qui aimez bien les tenir. Vous nous aviez promis une réunion d'information en expliquant l'ensemble du projet avec toutes les problématiques qui soulevaient. Mais vous n'avez toujours pas fait cette réunion. Vous ne l'avez pas faite parce qu'en fait vous découvrez des projets tous les jours, parce que vous n'avez pas fait les études nécessaires dès le départ. C'est ça la réalité des faits.

Jean Michel Genestier : On passe au vote. Ça y est, on passe au vote. Voilà, on passe au vote. Ça y est. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. C'est enregistré comme tel. État des indemnités des élus. C'est un élément nouveau. Non, pas de nouveau l'indemnité des élus, mais on doit, selon une loi récente, faire en sorte en 2020 que les indemnités des élus soient passées. Évidemment, je pense qu'il y aura beaucoup de témoignages de beaucoup de personnes, mais j'ai souhaité que la rémunération du maire soit indiquée précisément et je l'ai fait rajouter dans la délibération pour éviter évidemment tous les cancanages

que l'on entend en permanence. Donc le maire a une rémunération nette aujourd'hui de 1 776 €. Voilà. Et les adjoints, vous les avez, vous ne les avez pas forcément nets. Mais ils n'ont pas une rémunération qui est excessive. Évidemment, je pense qu'elle est de l'ordre, mais ils me diront si c'est le cas en net de 1000 à 1100 €. Voilà. Je ne sais pas si vous avez des commentaires sur cela mais. C'est juste une présentation. Nous devons vous présenter cet élément. Pas de vote sur le sujet. Monsieur Rondepierre.

Nicolas Rondepierre : Oui, une question Monsieur le maire, puisqu'effectivement vous nous indiqué la rémunération nette du maire du Raincy. J'aimerais avoir quelques précisions puisque, comme nous le savons tous, autour de cette table, le maire du Raincy est également vice-président du territoire Grand Paris Grand Ouest, qui donne lieu à une rémunération et également il siège également à la Métropole du Grand Paris, ce qui donne également lieu à une rémunération. Peut-être ? Peut-être vous allez pouvoir nous préciser tout ça et j'en ai et j'en profite et j'en profite simplement si je peux terminer. Pour avoir également une pensée pour nos commerçants avenue de la Résistance qui se désespèrent d'avoir un parking pour leurs clients. Et malheureusement, ce n'est plus le cas depuis le couac du centre culturel. On n'a pas eu l'occasion de l'évoquer tout à l'heure et c'est important d'avoir une pensée pour eux. Merci.

Jean Michel Genestier : Vous pouvez parler de tout, donc voyez une délibération. Vous pouvez parler de tout, on parle d'indemnités.

Nicolas Rondepierre : Il faut dire que vous m'avez refusé la parole juste avant.

Jean Michel Genestier : Alors écoutez, mais ce n'est pas indiqué ici. J'ai une indemnité de vice-président de Grand Paris Grand Ouest. Je suis membre du bureau de la Métropole du Grand Paris et en fait on ne peut pas avoir d'indemnité sur les deux. Ce que je fais au titre de la métropole du Grand Paris et l'action est intense n'est pas indemnisée. Voilà. Et je pense à certains de mes collègues qui sont maires qu'il sont vice-présidents de Grand Paris Grand Ouest et qui peuvent avoir, je pense au maire de Montfermeil et je crois qu'il n'a qu'une indemnité sur les deux. Parce qu'évidemment, c'est la règle qui s'applique à tout le monde. Voilà donc c'est tout. Et je crois. Alors je vous dis cela, je crois que mon indemnité, mais je ne l'ai pas là sur Grand Paris Grand Ouest et de l'ordre de 975 €. Si le chiffre n'est pas précis, évidemment, je leur je le corrigerais. Voilà 1 776 € et 975 €. Voilà. Oui, on me précise qu'en fait, il n'y a pas de débat sur ce sujet. C'est juste une communication. Voilà. Le bon entendeur, salut. Voilà. Si vous voulez, allez-y madame Raoult.

Corinne Raoult : Oui, oui, monsieur le Maire. Simplement, j'aurais souhaité effectivement, comme je l'ai dit précédemment, qu'il y ait un véritable adjoint à la culture. Il y a une place pour un neuvième adjoint. Et vous m'avez proposé. Vous

m'avez dit hier qu'il fallait qu'on. Que vous auriez aimé que les élus fassent des propositions au lieu de critiquer. C'est ce que je veux, c'est ce que je fais.

Jean Michel Genestier : Vous savez, ce qu'on avait prévu, c'est Montasse Charni qui a rédigé une note pour que justement les débats soient structurés et qu'on ne parle pas de n'importe quel sujet, n'importe quand. Et là, c'est un peu le cas.

Corinne Raoult : Pas du tout. Non, non, c'est faux. Nous avons les émoluments du conseil de la conseillère municipale à la culture qui touche 233€ par mois plus que les autres.

Jean Michel Genestier : Moi, j'ai décidé de mettre sur la place publique mes indemnités. Je les ai données 1 776 €, plus 900 et quelques euros.

Corinne Raoult : Mais ça, ça vous, ça vous regarde, ce n'est pas mon problème.

Jean Michel Genestier : Vous n'avez pas à mettre l'indemnité d'autres élus, même si c'est public. Je suis désolée, je suis désolée, je suis désolée et ma décision comme je l'ai indiqué. Mais vous étiez là à la commission de la vie municipale j'ai indiqué que d'ici, nous allions élire un maire adjoint tout à l'heure. Voilà, on a une proposition à vous faire. Et j'ai indiqué ça me permet de dire des choses aussi. La Covid a fait qu'il y a eu des comportements différents et des attentes quelque peu différentes de la part des anciens. J'ai indiqué au bureau municipal et à la majorité municipale que nous devions réorienter certaines de nos priorités pour s'adapter à la phase après Covid. Je suis toujours en train de dire des choses assez précises.

Corinne Raoult : Donc la culture n'est pas votre priorité.

Jean Michel Genestier : Évidemment, nous élirons d'autres maires adjoints et nous reformerons les délégations des élus. J'ai quand même la police de ces assemblées. L'Organisation de cette assemblée, je vous l'ai dit, mais vous faites comme si je vous n'ai pas parlé. Donc, il y a un adjoint qui va être élu aujourd'hui. On vous dira tout à l'heure qui je propose et à quel poste. Et ultérieurement, nous procéderons à la proposition du vote d'autres maires adjoints. Lorsque nous aurons réorganisé les choses.

Corinne Raoult : Monsieur le maire, je comprends parfaitement. Nous n'avons pas le droit de proposer. Nous n'avons pas le droit de critiquer, nous n'avons pas le droit de parler. Mais écoutez, dans ce cas-là, il faudrait peut-être aller dans un autre pays où il n'y a pas d'opposition. On est là. Moi, je, au contraire. Voilà.

Jean Michel Genestier : Écoutez, je ne sais plus. Je ne sais plus avec vous, mais je pense qu'heureusement que ce n'est pas film. Et aujourd'hui, parce que là vous auriez fait un tabac, hein ? Ça c'est sûr, hein ? Enfin, c'est filmé. Interdit évidemment par le règlement, mais quand même filmé. Qu'est-ce que vous voulez ? Je suis d'une bonne âme ce soir et donc voilà. Modification du tableau des effectifs. Eh bien, comme nous l'avons passé en CHSCT et finalisé lundi dernier CTCHSCT, c'est aussi un élément qui est bien à approuver en conseil municipal. Voilà. Et je rappelle qu'au début du premier mandat, en 2014, il y avait 325 membres du personnel. Et aujourd'hui, afficher 179 n'est pas en soi un objectif. Mais dont une partie non négligeable aujourd'hui sont mises à disposition. Et certains délégués auprès d'entreprises qui travaillent au Raincy, mais donc dont les salaires sont remboursés par les entreprises pour lesquels ils travaillent. Voilà Monsieur Rondepierre.

Nicolas Rondepierre : Oui, monsieur le maire, une question concernant le personnel. Vous nous avez remis en début de séance un organigramme de la ville du Raincy et je m'étonne de voir qu'apparemment nous n'aurions plus de directeur général des services pour contextualiser, pour les gens qui sont dans le public et qui nous regardent sur les réseaux sociaux et je les remercie. Un directeur général des services, c'est celui qui pilote l'administration et qui est là pour accompagner les élus dans la mise en place de leurs projets. Doit-on comprendre qu'il n'y a donc plus de directeur général des services aujourd'hui ? Est-ce que vous pouvez nous rappeler à combien on en est en sept ans ? Parce qu'en huit ans maintenant, parce que je crois qu'il y a quand même eu une certaine instabilité à ce sujet. Et forcément, on a quelques craintes pour pouvoir conduire les projets de la ville, comme le centre culturel par exemple.

Jean Michel Genestier : Merci d'autres questions. S'il n'y a pas d'autres questions, écoutez, on va passer au vote.

Nicolas Rondepierre : Je peux avoir une réponse.

Jean Michel Genestier : J'ai la police de l'assemblée. Il y a un directeur général des services qui a piloté cette ville jusqu'au 1<sup>er</sup> avril. Et aujourd'hui, il y a une directrice générale adjointe qui est juste derrière moi et qui a parfaitement piloté ce conseil municipal. Et je souhaiterais vraiment que, à chaque fois que vous avez des allusions contre le personnel municipal ou ceux qui pilotent l'administration, que vous les gardiez

pour vous parce qu'ils sont honorables et je pense qu'ils font parfaitement leur travail. Si vous pensez que le travail n'est pas bien fait, libre à vous. Moi, je pense qu'il est bien fait. Voilà, et donc je remercie effectivement l'administration qui est derrière moi. Voilà d'autres questions. Monsieur Salle.

Nicolas Rondepierre : A aucune allusion, je me permets. A part dans une accusation, il n'y a aucune allusion. Vous m'accusez de remettre. Vous m'accusez de remettre en cause le travail des services ? Bien sûr que non. Et je les remercie de tenir le coup et d'organiser au mieux l'activité de l'hôtel de ville. Je m'inquiète juste sur peut être une certaine instabilité. C'est pour ça que j'avais une question. Je regrette que je n'aie pas de réponse. Mais voilà, il n'y a pas d'accusations, il y a juste une volonté de comprendre.

Jean Michel Genestier : La seule chose qui compte, c'est la qualité de vie au travail des personnels. Ça, c'est un élément évidemment important. J'en suis le responsable du personnel de cette ville, comme tous les maires. Et la seule chose qui fond compte par-dessus tout, c'est la satisfaction des raincéens. Voilà, et je la mesure tous les jours. Voilà. Et ce n'est pas ce que certains ont cru devoir dire ici ou là, ou leur simple ego. Voilà le sujet. C'est la satisfaction des raincéens. Voilà, c'est tout. Voilà donc des contraventions qui sont mesurées, du sport qui est maîtrisé. Des commerçants, on en a parlé hier soir et des activités effectivement qui font que nous avons des référents de quartier qui seront effectivement des gens actifs, qui l'ont été par le passé et qui le seront toujours. Voilà, c'est tout. Et les ego, je le mets de côté. Je ne mets pas les personnes de côté, je mets les ego des personnes de côté. Voilà, je réponds à votre question, madame Ribemont.

Nathalie Ribemont : Je peux rajouter la satisfaction aussi du personnel.

Jean Michel Genestier : Madame Ribemont, enfin la qualité de vie au travail du personnel. C'est ce que j'ai dit, mais vous dites ? Donc on se retrouve, on se retrouve. C'est le CTCHSCT qui y travaille. Oui, et on pourra revenir vers vous. Évidemment. Voilà. Modification du tableau des effectifs. Madame Bizouerne.

Patricia Bizouerne : Merci Monsieur le Maire pour en revenir au personnel. On peut quand même être en droit de se poser les questions du turn over au niveau du personnel depuis un certain nombre d'années. Je pense que toutes les personnes qui sont parties n'étaient pas forcément des agents qui ne savaient pas travailler et qui étaient particulièrement mauvais. Or, il y a eu vraiment beaucoup de monde qui sont partis. Merci.

Jean Michel Genestier : Merci madame Bizouerne. Nous sommes passés de 325 à 179 personnes. Sauf que vous avez participé à l'exécutif et que vous étiez d'accord sur la diminution du personnel. Vous étiez d'accord sur la diminution du personnel ? Évidemment, quand on passe de 325 à 179, on a une baisse considérable du personnel. Voilà. Et je me suis attaché encore cet après-midi un collaborateur qui m'a dit Eh bien, écoutez, moi, je souhaiterais retravailler dans le privé. Écoutez, je lui ai dit que j'étais prêt à l'aider pour travailler dans le privé et donc je vais l'aider à faire cette transition. Madame Bizouerne.

Patricia Bizouerne : Monsieur le Maire, je ne vous ai pas dit que ce n'était pas bien d'avoir baissé le nombre de personnes au niveau de la mairie. Ce n'est pas ça la question. La question, c'est que beaucoup de personnes qui, à mon avis, n'étaient pas forcément si mauvaises que ça, sont quand même parties de la mairie. Il faut se poser la question de savoir pourquoi. Simplement.

Jean Michel Genestier : C'est quoi votre réponse ? Non, mais vous avez posé la question et vous avez peut-être une réponse.

Patricia Bizouerne : Un vrai problème relationnel, simplement.

Jean Michel Genestier : Entre qui et qui.

Patricia Bizouerne : Entre vous et le personnel.

Jean Michel Genestier : Très bien. Parfait. Ben au moins c'est clair. Voilà, ça éclairent un peu le débat. Voilà, on comprend pourquoi maintenant. Voilà. Eh bien écoutez, on verra par la suite tout ça. On débattra sur ces sujets là parce que je crois que c'est important de pouvoir en débattre. Alors sur la modification du tableau des effectifs, est ce que vous avez ? Ah pardon Monsieur Salle.

Pierre Marie Salle : Non moi je ne voudrais pas parler de flux. Je voulais parler des stocks parce que hier soir.

Jean Michel Genestier : De stocks, c'est ça. Vous avez dit oui ? Ah d'accord.

Pierre Marrie Salle : Parce que hier soir, nous, dans les tableaux qui les ont été remis en préparation du document d'orientation budgétaire, il a quand même été vu qu'il y avait très, très peu de. Là, je parle objectif, je ne parle pas subjectif, très peu de fonctionnaires de catégorie A et qu'il y avait un tiers de personnel non titulaire. Donc je me demande si à l'avenir, le tableau des effectifs ne devrait pas intégrer le comme l'embauche d'un certain nombre de cadres pour le fonctionnement optimal de la ville.

Jean Michel Genestier : Mais en fait, vous avez raison. Mais ce que j'indiquais hier, c'est que lorsqu'on fait la proportion de la baisse de 325 employés municipaux à 179 aujourd'hui, dont une partie ne sont plus en activité directe avec la Ville, eh bien, on s'est aperçu qu'on avait plus de cadres et plus de cadres B qu'auparavant qu'il y a huit ans. Bon, je dis bien en proportion. Et notre objectif, c'est très clairement, notamment à travers le schéma prévisionnel d'organisation des services de la Ville, de réorganiser les choses pour que l'on puisse repositionner de l'encadrement et faire que la qualité de vie au travail soit la plus complète possible. Mais j'ai bien compris l'intervention de madame Bizouerne. J'ai bien compris l'intervention de madame Ribemont. Au-delà de la qualité de vie au travail, vous savez que dans les collectivités, vous travaillez dans une collectivité. Il y a aussi des questions d'absentéisme de gens qu'il faut remplacer. Vous voyez, il y a des collaborateurs pour certains. Moi, j'ai une collaboratrice que je n'ai encore jamais vu. Je suis maire depuis 2014, je ne l'ai jamais vu. Bon, c'est évidemment une sur, voilà, mais ça arrive. Il y a des collaborateurs qui sont restés absents plus de trois ans. Ça vient quand même un peu perturber les organisations. Donc il y a certains maires qui font le choix d'embaucher, de sur embaucher et je ne les critique pas parce que c'est leur choix. Et certains maires d'ailleurs me disaient mais sur certains postes, il m'arrive d'avoir trois personnes pour un poste, pas trois personnes pour un poste ouvert, mais pour un poste actif d'avoir trois personnes. Je n'ai pas fait ce choix-là. Mon choix, c'est très clair, c'est d'avoir des personnels qui soient les plus présents possible, évidemment, avec la qualité de vie soulignée par la Madame Ribemont. Et de faire que lorsque nous avons externalisé, c'est évidemment parce que les personnels concernés n'avaient pas de capacité à pouvoir se former. Ou il n'y avait aucune autre solution que d'externaliser. Je l'ai rappelé à de nombreuses reprises depuis 2014. Ce fut le cas édifiant du nettoyage des bâtiments où il y avait 30 personnes et où à toutes les vacances. Eh bien, quand je suis arrivé, il fallait signer des bons de commande pour prendre une entreprise, pour faire le même boulot pendant les vacances. C'est un exemple, mais il y en a eu d'autres. Ce qui ne veut pas dire qu'évidemment, on a ces difficultés-là. Dans tous les services, on a un service social remarquable, on a un service de l'urbanisme. On ne peut pas dire qu'on a des agents aux sports qui sont bien évidemment, on a des gens qui dans d'autres services à l'état civil. Et Dieu sait si à l'état civil, ils sont soumis à des pressions. Avec les élections, avec l'ensemble des passeports etc à la sortie du Covid et puis. Et puis voilà quoi. Je vais en omettre. On a une police municipale. Voilà. Ou il faut simplement donner des objectifs, redonner des objectifs et qu'ils soient suivis et ainsi de suite. On est. Je sais que vous ne pouvez pas comprendre cela pour certains parce que j'ai cette culture de l'entreprise. Je ne vais pas me la défaire. Je me suis adapté à la collectivité. Mais s'il est vrai que le préfet me dit Mais comment vous faites votre budget de fonctionnement ? Il est grevé à hauteur de 32 ou 33 par le personnel municipal. Des

villes comme les vôtres sont à 50 ou 60. Mais ça donne un souffle, ça donne une capacité à pouvoir agir. Donc vous êtes sur des abaques qui en fait ne correspondent pas, qui correspondent à beaucoup de collectivités mais qui ne correspondent pas à celles du Raincy. Et l'essentiel, reprenez ce que je disais hier, c'est est ce qu'on est content des crèches ? Oui. Est ce qu'on est content de l'animation ? On en parlait tout à l'heure. Est ce qu'on est content de ce que l'on fait dans les écoles ou oui ? Est ce qu'on est content de ce qui se passe au parc aquatique ? Oui. Est ce qu'on est contents du service social qui ne fait pas beaucoup de bruit mais qui agit individuellement auprès de chacun ? Oui. Voilà. On a un service technique qui se restructure. Je parle en fait de la partie administrative pour être au plus près des réinsérer et faire quoi ? Et c'est ça le sujet. Les vrais sujets, ils sont là. Donc on est en train de débattre sur on va dire au maire que c'est de sa faute, c'est son caractère. Il faut qu'il change de caractère. Voilà. Parce que vraiment, il n'est pas gentil, parce qu'il ne veut pas que les adjoints fassent ce qu'ils veulent. Il ne veut pas que les chefs de service fassent ce qu'ils veulent. Non, bien sûr, il y a une direction, c'est tout. C'est tout. Ben oui, ça fait sourire. Mais la réalité, c'est ça. C'est ça la réalité, c'est ça. Et quand il y a des associations qui sont à une vingtaine ou une trentaine d'adhérents ? Moi, ce que je demande, c'est effectivement qu'on travaille avec elles pour qu'elles multiplient leurs adhérents, que la résilience puisse s'opérer. Je pense que ça, c'est important. Et vous, vous êtes plutôt du côté de dire si elle a 20 ou 30 adhérents ? On ne va pas l'aider, on va continuer comme ça et ainsi de suite. Il n'y a pas de sous-entendu dans ce que je dis. C'est la réalité des choses. Il faut débattre des réalités. Alors on peut aller prendre un café, on peut aller manger une tarte ensemble, etc et tous ensemble et débattre de tous ces sujets-là. Mais sur des réalités, je pense que c'est ça qui est important. Madame Raoult.

Corinne Raoult : Oui, je rebondis sur les propos de mon collègue concernant le manque de personnel administratif. Je crois que ce n'est pas uniquement partagé par mes collègues, mais également par la Chambre régionale des comptes dont le rapport que nous allons étudier tout à l'heure a fait part de ce qu'on a fait abaisser. Si, si, si, si, c'est indiqué dans le rapport de la Chambre régionale des comptes que nous allons étudier tout à l'heure.

Jean Michel Genestier : C'est le débat tout à l'heure la chambre régionale des comptes. Sa mission n'est pas de juger sur le fond. Vous le savez, c'est le principe de la chambre régionale des comptes. Et donc, si vous avez des phrases aux contours de certaines pages qui permettent de critiquer telle ou telle chose, que ce soit, l'externalisation à la chambre régionale des comptes n'a pas cette mission-là. Vous devriez le savoir.

Corinne Raoult : La chambre régionale des comptes est composée de magistrats qui contrôlent la gestion.

Jean Michel Genestier : Elle est composée de magistrats. C'est compliqué d'avoir un dialogue avec vous parce que c'est un problème de compréhension de chacun des mots. On n'a pas les mêmes références. Et donc moi, j'ai mes références. Elles ne sont pas meilleures que les vôtres. Mais quelles chambres régionales des comptes ? Ne doit pas et ne peut pas aller sur le fond. Enfin, écoutez, il faut relire les fondements même de ce que c'est que la chambre régionale des comptes. Je ne vais pas vous demander ça quand même. Vous avez été suffisamment dans vos études pour pouvoir comprendre ça. Voilà d'autres. Monsieur Cuadrado.

Nicolas Cuadrado : Vous dites c'est assez amusant en fait, parce que vous comparez aux autres villes quand ça vous arrange. En parlant de des effectifs qu'il y en a moins et vous.

Jean Michel Genestier : Vous vous prenez des éléments qui vous arrangent. Et ici, pour critiquer.

Nicolas Cuadrado : Le problème, monsieur le Maire, c'est que la qualité du service rendu parce qu'on a moins d'effectif, eh bien quand vous avez de l'absentéisme, eh ben voilà, vous ne pouvez pas remplacer un agent et donc la qualité du service public. Et les gens, ils en pâtissent. Quand vous faites appel du coup à des prestataires du conseil, des cabinets de conseil, très souvent, ça a des conséquences, notamment sur le budget de la Ville. Donc là, c'est pareil, on en parlera tout à l'heure quand on parlera de la chambre régionale des comptes, on ne va pas faire que ça, notamment sur cette délibération. Et quand vous dites qu'un conseil municipal, il a été bien organisé ? C'est votre responsabilité, monsieur le maire. On ne parle pas du tout des agents de la ville. Chaque agent dans cette ville est courageux et travaille très bien. Personne ici autour de cette table ne remet en cause la qualité du travail d'un quelconque agent. Aujourd'hui, on vous parle sur cette délibération de turn over. Comment ça se fait que tous les trois mois, tous les six mois, on change de DGS ? Il y a un sujet, je pense qu'on doit être. C'est un record. Sur les 36 000 communes en France, on doit avoir le record de turn over, au moins ne serait-ce que sur ce poste.

Jean Michel Genestier : Il n'y a aucun record. Vous savez que le CGS.

Nicolas Cuadrado : Est-ce que je peux terminer Monsieur le maire ?

Jean Michel Genestier : Le maire n'a pas à s'entendre avec un DGS qui peut avoir des difficultés relationnelles avec d'autres collaborateurs. Et je ne vous dis pas lequel des GS. Mais quand vous avez un DG qui a des difficultés relationnelles avec des chefs de service et avec tous les collaborateurs. A un moment, effectivement, on est dans

l'obligation de se retrouver. La confiance entre les deux est essentielle. Voilà, c'est tout. Ça fait partie de la vie et on a l'impression que vous ne savez pas ce que c'est qu'une entreprise. Mais dans les entreprises, il y en a aussi autour de la table qui me regarde. Et bah oui, c'est comme ça que ça fonctionne. Oui, oui, oui, c'est comme ça que ça fonctionne. Ça va ou ça ne va pas, ça ne va pas, on se quitte. Attendez, écoutez, c'est la vie. Mais alors là, on va essayer de gérer sur Ah oui, il y a le turn over machin, mais vous n'êtes pas sur les sujets de satisfaction. Moi, j'attendrais de l'opposition, je ne vous demande pas de le faire, c'est votre décision et vous êtes en toute liberté. Notez la satisfaction des renseignant sur les services quand ça ne va pas, sur les passeports quand vous en demandez et que vous avez demandé et que vous demandez une accélération pour avoir un passeport pour vos amis. Ben voilà, vous pouvez aussi vous dire tiens, ça va plus vite. Vous pouvez noter et dire tiens, c'est pas mal parce que mes amis ont eu un passeport, pourquoi pas ? Vous voyez, ça fait partie des choses donc. Et puis après, il y a d'autres sujets. Mais il faut regarder la satisfaction, pas des associations, pas des groupements etc c'est des rincéens et donc pour chaque service. Voilà. Merci pour cette question.

Nicolas Cuadrado : Je voudrais finir Monsieur le maire parce que vous m'avez coupé la parole. Je vous remercie de me la redonner puisqu'on parlait de ce conseil. Donc ce conseil, il a été mal ficelé. Pas de procès-verbal, notamment celui du 22 novembre, je l'ai déjà, les délais de convocation non respectés, des délibérations données deux jours avant. Comment peut-on qualifier donc que ce conseil, il est bien tenu ? Pas de relevés de compte rendus, de comptes rendus de décisions que vous avez pris depuis cinq mois ? Je vous l'ai déjà dit hier et je vous ai même laissé l'opportunité, Monsieur le Maire, de nous donner le compte rendu des relevés de décisions en fin de séance parce que vous pouvez le faire. Et là, nous n'avons toujours pas les décisions que vous avez prises depuis cinq mois. Donc, monsieur le maire, contrairement à hier, je vous pose la question qu'avez-vous fait depuis cinq mois ?

Jean Michel Genestier : J'ai une adjointe qui me souffle à l'oreille. Rien. Alors reprenez le sur les réseaux. Je n'ai rien fait et je le dis aussi au nouveau groupe, n'est-ce pas ? Je n'ai rien fait, je ne fais rien. Voilà. Donc je souhaite que ça soit repris par les opposants qui sont systématiquement là pour taper, frapper du poing sur la table, etc Voilà. Reprenez-le et vous vous rendrez compte du ridicule de cette position. Parce que les élus qui sont ici le savent bien, la présence est permanente. Mais vous savez, moi je disais à un élu mais qui n'est plus là malheureusement et qui n'est pas il n'était pas élu ici. Ce n'est pas d'être présent qu'il faut, c'est être dans l'action et dans l'action positive. Je crois que nous le sommes et les délibérations précédentes et les futures le montrent. Donc arrêtons. Qu'avez-vous fait ? Non mais arrêtez.

Nicolas Cuadrado : Il faut être sérieux et rigoureux. C'est ça que ça démontre bien. Écoutez-vous pour le sérieux et le rigoureux, on voit que même dans les dossiers comme le plus de culture pour vous ne le faites pas.

Jean Michel Genestier : Vous pourrez Monsieur, Très sérieusement dire que je ne suis pas sérieux, que je ne fais rien et que le RSI n'avance pas. Voilà, je suis un communicant. Voilà, on a résumé. Vous savez, moi aussi j'ai fait de la communication. J'ai même donné de nombreux cours de communication dans des plus grandes facultés. J'ai donné des cours de communication, mais seulement je peux vous assurer que les cours que je donnais, eh bien, mes élèves ne faisaient pas ce que vous faites. C'est très clair. Voilà, madame Raoult, mais là, ça va être terminé. C'est la dernière prise de parole sur ce sujet. Tout simplement parce que, comme l'a dit Montasser Charni, vous n'allez pas sans arrêt. C'est ça le rôle de l'opposition. Ce n'est pas sans arrêt de reprendre trois ou quatre fois la parole sur un sujet. Vous avez pris la parole une fois ? C'est bon, je vous y réponds et c'est terminé. Madame Raoult.

Corinne Raoult : Oui, monsieur le maire, c'est votre rôle. Je voulais encore rebondir sur le sujet. Effectivement de la DGS et de sur le sujet. Et quand vous avez dit que vous gérez la ville comme une entreprise, effectivement compte, l'on recrute un DGS en faisant appel à un cabinet pour 18 000 € alors qu'il suffit tout simplement de recruter d'une autre façon. Je trouve que c'est géré comme une entreprise et que c'est jeter l'argent des raincéens par les fenêtres. Ceci dit, en ce qui concerne, vous m'avez lancé une petite pique. Je vais tout de suite mettre ça au clair. En commission, il y a quelques temps, vous avez dit que maintenant le service d'état civil marchait parfaitement bien, qu'on mettait plus deux mois pour avoir un passeport. J'ai dit si justement, j'ai un ami qui demande un passeport, ça fait deux mois, etc. Vous m'avez dit de lui donner de vous donner son numéro de téléphone. Je l'ai fait effectivement. Il a eu le rendez-vous dans les deux jours. Je vous en remercie. Mais voilà, voilà, maintenant vous voilà Monsieur le Maire. C'est tout ce que je voulais vous dire.

Jean Michel Genestier : Délibération 3.9 sur la modification du tableau des effectifs. Il faut être dans le sujet Monsieur Rondepierre.

Nicolas Rondepierre : Toujours toujours dans le sujet, monsieur le Maire. Par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure concernant les agents, le manque de formation, c'est pour ça que vous avez dû recourir parfois à l'externalisation ? Je rappelle qu'il y a quelque chose de très simple qui s'appelle la formation professionnelle qui est permise pour les agents de la fonction publique grâce au CNFPT et que donc ce n'est pas interdit de pouvoir les former. C'est d'ailleurs au reste ce que font la majorité des Collectivités et je me permets juste de préciser à cette assemblée et au public ici présents également. Vous parlez du sérieux et de la rigueur. Nous sommes sérieux et rigoureux. Je vais vous en donner une preuve toute simple. Si moi et mes collègues qui représentent l'opposition municipale, comme vous aimez bien le dire, n'étions pas autour de cette table, vous seriez en incapacité d'organiser ce conseil parce que vous

n'avez pas le quorum et vous n'avez pas assez d'élus autour de vous pour pouvoir siéger dans l'assemblée. Merci.

Jean Michel Genestier : Sur la formation professionnelle parce que vous m'avez dit que vous interviendrait sur la modification du tableau des effectifs. Donc, comme à chaque fois, vous ne respectez pas évidemment votre parole. Vous avez parlé de la formation, un agent qui souhaite une formation. C'est de droit, on le sait. Et j'ai demandé à plusieurs reprises que les chefs de service s'attellent à pousser les collaborateurs à des formations. Vous savez que l'évolution du numérique est un élément extrêmement important. Donc, on a poussé à des formations sur le numérique, puis des formations sur les questions de sécurité pour les agents. Évidemment, ça fait partie aussi du sujet. Et puis de l'adaptabilité des agents, peut-être à de nouveaux postes et donc ça fait partie aussi des sujets. Et donc, dès lors que, poussé par les chefs de service pour certains ou sur la demande d'un agent, eh bien c'est de droit et nous apportons la formation nécessaire par évidemment les voies que nous connaissons, vous et moi. Voilà d'autres questions. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais passer au vote qui approuve la modification du tableau des effectifs. Et pour. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. L'approbation du budget primitif. Exercice 2022. Nous avons eu un débat d'orientation budgétaire, c'était hier. Je souhaite évidemment aborder avec vous le rapport qui permet d'aborder successivement l'équilibre budgétaire de l'exercice 2022. Évidemment, ce budget est équilibré et le détail des grandes masses de la section de fonctionnement ainsi que celui de la section d'investissement. Je crois que les chiffres, vous les avez. Nous sommes en budget de fonctionnement à un niveau de plus de 24 millions 24 666 000 et un budget d'investissement de plus de 14 millions qui tangente quasiment les 15 millions à 14,9 millions 195 707 €. Voilà. Inutile de rappeler les différents ratios financiers qui positionnent la ville plutôt dans une bonne position. Et notamment sur l'encours de la dette. C'est un élément évidemment qu'on a déjà abordé et très largement. Voilà l'évolution des épargnes. Et bien vous les connaissez ces évolutions puisqu'elles correspondent à l'épargne de gestion, à l'épargne brute et à l'épargne nette. Et tous les élus qui sont ici connaissent bien ces trois éléments d'épargne. La solvabilité de la ville est bien, elle est à 0,89 dette sur épargne brute et on a eu ces évolutions, en particulier sur 2020, mais qui permettent aujourd'hui de dire que nous sommes à 0,89. Sur cet élément, l'épargne brute est à 1 million de 132 000 et l'encours de dette était à 1 092 000 €. Sur la section de fonctionnement. Écoutez, on propose qu'il puisse y avoir. Les impôts et taxes à 19 104 000 €. Les produits de services à 2 481 000 et des dotations et participations à 2 081 000. Les autres produits de gestion courante sont à 177, presque 178 000 et les produits exceptionnels à plus de 61 000. Voilà. Comme je vous l'ai indiqué sur la fiscalité directe, nous avons proposé, et ça a été voté tout à l'heure, la baisse du taux de taxe foncière sur le bâti à zéro 30 et également. Alors c'est une coquille peut être ? Sur le document que vous avez, sur la même chose. Sur le foncier non bâti. Mais vous savez, la manne financière du foncier non bâti est extrêmement faible puisque les Euro trois correspondent à, je crois, 140 €. Voilà. Oui, ça vous donne une précision. Vous direz également que la dotation globale de fonctionnement est estimée aujourd'hui à 1 630 000. Voilà, c'est une prise en compte de la part dynamique de la population avec au moins 14 000€, ainsi que

l'écrêtement appliqué à -35 000 €. Ce qui nous ramène effectivement. Au regard de ce que nous avons perçu en 2021. 1 679 000 la fiscalité versée par la Métropole du Grand Paris. J'en ai parlé encore tout à l'heure avec l'attribution de la compensation pour 2 337 946 €. Et puis la fiscalité indirecte, avec tous les éléments qu'il n'est pas utile de rappeler les recettes tarifaires. Eh bien, elles correspondent notamment aux services périscolaires, aux parcs aquatiques et aux services à caractère culturel. Car il y a des recettes pour les services à caractère culturel. Ils sont très nombreux, c'est le service culturel existant. Les autres recettes ? Eh bien, ce sont des recettes évidemment minimes. Hormis vous le voyez, pour répondre à des questions que vous vous êtes posées les remboursements sur rémunérations du personnel sur 110 000, le fonds de compensation de la TVA. Vous le savez, c'est l'année d'après pour 55 000 €. Donc c'est la TVA qui a été versée l'année n-1 et donc nous récupérons par l'intermédiaire du fonds de compensation et la participation de la CAF. Et là, c'est important puisque nous avons, avec Maïté Cordonnier et Véronique Dejieux, rencontré le patron de la CAF, nouveau aux manettes de ce département pour les activités périscolaires. Et pour s'assurer que cette convention, qui sera signée à la fin de l'année, sera pérennisée au moins pour les années futures. Et puis la mise à disposition de personnel au CCS pour les 350 000 € que vous connaissez. La répartition des recettes s'explique d'elle-même dans le camembert qui vous est proposé et sur les dépenses de fonctionnement. Inutile de les égrener les unes après les autres, mais vous percevrez que la contribution à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris est à hauteur de 355 219 €. La subvention versée au Centre communal d'action sociale de CCAS pour 450 000 €, les 347 000 € de subvention d'équilibre et les 103 000 € exceptionnels de subventions correspondant à ce que nous avions voté tout à l'heure pour l'ARS. La contribution au fonds de compensation des charges territoriales pour 314 000 € et les subventions versées aux associations pour 41 000

€. Subventions que nous verrons dans un prochain conseil municipal qui pourrait avoir lieu d'ici à trois semaines ou un mois. La participation financière aux écoles privées sous contrat d'association pour 57 000 € et les redevances pour licences et logiciels à hauteur de 2 800 €. Les pertes pour créances irrécouvrables et éteintes pour 16 500 €. Voilà. Mais on insiste aussi sur le fait et je parle sous le contrôle de Michel Barrière, que les poursuites se continuent, notamment sur les créances, aujourd'hui irrécouvrables. Les charges financières, elles, sont à un niveau qui est évidemment très faible pour 44 800 €. Et qui sont constitués uniquement de la dette, des intérêts, des intérêts, de la dette. Pour 2022. Les charges exceptionnelles bien, ce sont des subventions exceptionnelles estimées à hauteur de 13 830 € aujourd'hui. Les intérêts moratoires, qui pourraient être de 35 000 € aujourd'hui et des versements compensatoires dans le cadre de la construction du pôle culturel pour 47 500 €. Des récompenses pour les bacheliers pour 2 950 € et je les ai félicités pour vous toutes et tous. Ils sont heureux, ils sont beaux en tant que belles personnes et je trouve que nous avons une grande diversité de nos bacheliers et de leurs destinations qui montrent combien l'excellence du Raincy passe aussi par notre jeunesse. Sur la section d'investissement, elle s'équilibre à 14 millions pratiquement 15 millions puisque 14 995 707 € en recettes et en dépenses. Et bien les dotations et fonds divers sont pour 1 150 000, avec notamment le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, la taxe d'aménagement. Les subventions d'investissement reçues sont de l'ordre de 1 237 539,13 €, composé uniquement de restes à réaliser de 1020 un, dont la subvention de l'école de musique du Pôle culturel s'élevant à 910. Et nous aurons à

coeur de vous annoncer dans le courant de l'année les autres subventions qui arriveront pour ce pôle culturel. L'autofinancement s'explique de lui-même. Nous l'avons voté tout à l'heure pour 502 000 €. Et à cela s'ajoute la somme de 820 000 € inscrite en virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement ainsi que les dotations aux amortissements. Le résultat de clôture de l'exercice 2020 a dégagé un résultat de clôture de la section d'investissement positif s'élevant à 7 242 969 €. Ce résultat sert directement au financement des restes à réaliser 2021 et des dépenses d'investissement 2022. Concernant les dépenses d'investissement, toujours les dépenses d'équipement, il faut peut-être les relater. Vous souhaitiez ? Monsieur, je crois que c'était Monsieur Rondepierre qui souhaitait des précisions sur ces investissements. Il s'agit des bâtiments avec le remplacement des menuiseries extérieures et mise en conformité des armoires électriques au centre administratif pour 48 800 €, la réfection de la toiture et l'installation d'un ascenseur. Traitement des balcons et mise en conformité électrique à l'hôtel de ville pour 810 000 €. La réfection des couloirs au conservatoire qui ont été réalisés avant même que nous ne votions puisque vous savez que nous avions la capacité de pouvoir investir ou fonctionner évidemment avant le vote du budget. Donc le conservatoire pour 25 000 €. La réfection de la grande porte de l'église Saint-Louis pour 15 000 €. Le remplacement des installations électriques et radiateurs avec mise en conformité électrique et installation de visiophone au boulevard du Nord pour 64 000 €. L'aménagement d'un local archives aux ateliers municipaux pour 15 000 €. Les travaux dans les groupes scolaires. Les archives, j'en parle parce que nous sommes aujourd'hui en train de payer les errements successifs et que j'ai laissé faire pendant quelques années parce que nous n'avions pas les compétences en interne et que je n'ai pas pris la décision suffisamment tôt d'externalisation de ces sujets d'archives. Travaux dans les groupes scolaires, étude d'aménagement des locaux à l'école élémentaire tiers pour 87 000 €. Les garages à vélos que nous poursuivons pour 3 500 €. La réfection des portails à l'école élémentaire Fontaine pour 7 000 €. La réfection des horloges extérieures à l'école élémentaire Fontaine pour 5 000 €. Pour la voirie, la mise en œuvre du parcours sport santé pour 192 000 € qui ira à travers les différents sites, notamment sportifs de la ville. La réfection du boulevard de l'Ouest entre Fougères et Thiers. Pour partie, évidemment, et par pièce, pour 20 000 €, la réfection de l'allée du Plateau, entre la Tienne et l'allée de Clichy, au niveau du cimetière et dans la partie haute du cimetière pour 42 000 € et l'installation de panneaux de signalisation pour 30 000 €. Pour l'éclairage public, la poursuite du programme de changement des candélabres pour 300 000 € après que nous ayons avancé très largement. Vous voyez, ce sont des sujets que vous n'avez jamais évoqués. L'éclairage, l'économie de l'éclairage et notamment par le LED qui a été positionné, l'adaptation presque maison par maison collectif, par collectif. Ça a été vraiment un très gros travail qui a été réalisé, qui a été supervisé. Et là, on se satisfait à la fois du travail, peut-être de l'entreprise, mais pas toujours, mais aussi de nos collaborateurs qui sont sur le terrain quasiment jour et nuit pour ces sujets. La poursuite de la vidéo protection pour 270 000 €. Les opérations de réhabilitation et d'agrandissement de la crèche Anne Franck pour 250 000 €. Mais nous en avons parlé pour les autorisations de programme, les études et la maîtrise d'œuvre pour le parc Maunoury et la place des Fêtes pour 245 000 €. La restauration du monument aux morts, j'en ai parlé hier pour 20 000 €, la restauration du parc et création d'un parc canin pour 150 000 €, le jardin partagé Coudrier, le jardin partagé des briqueteries et la digitalisation ce le Digital Club, la digitalisation des cimetières

pour 45 000 €, les restes à réaliser s'ajoutent à ces dépenses pour un montant de 10 134 410,70 €. Ils concernent principalement les travaux du pôle culturel, l'aménagement de deux classes à l'école maternelle Thiers, la reprise de la chaussée boulevard de l'Est, la réhabilitation de la piscine en parc aquatique, la requalification des trottoirs de l'avenue de la Résistance, la réhabilitation et des travaux d'enfouissement des allées Maurice et Brûlis et le basculement de la haute tension vers la basse tension pour une somme assez conséquente mais que nous louons évidemment puisque cela participe à la qualité de vie des raincéens. Les autorisations de programme et crédits de paiement doivent être inscrits et c'est la raison pour laquelle ils sont inscrits. Mais nous l'avons abordé dans une délibération précédente. Et les emprunts et dettes assimilées que bien le chapitre emprunt et dettes assimilées composé du remboursement de capital de la dette pour 452 000 € et des dépôts est consensuellement reçu pour 2 000 €. Les subventions d'équipement versées pour le chapitre subvention d'équipement pour 135 000 € qui concerne la surcharge foncière et de 55 000 € pour l'opération d'acquisition. Amélioration de cinq logements au 113 avenue de la Résistance votaient. Du 26 mars 2021 l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'Association diocésaine de Seine-Saint-Denis afin de contribuer à la restauration de l'église Notre-Dame du Raincy. Voilà donc une série d'éléments qui vous permettent d'avoir. Vous avez eu le gros document et je suis sûr que certains d'entre vous, ou peut-être tout le monde, ne l'a pas fait. Mais ça permet de donner quelques orientations et qui permettent de dire que l'année 2022 va être une année qui va poursuivre des changements assez importants dans cette ville et qui permettent d'apporter une qualité de vie à l'ensemble de nos populations. Mais je suis sûr que vous ne serez pas tous d'accord là-dessus et j'espère que tous les groupes pourront s'exprimer sur le budget parce qu'il est normal que tous les groupes s'expriment sur un budget. Voilà ce que je voulais vous dire en synthèse, pour ne pas alourdir le débat car leur avance. Est ce qu'il y a de demande de prise de parole ? La personne ne va pas là, Monsieur Rondepierre.

Nicolas Rondepierre : Oui, plusieurs choses à dire sur ce budget qui reflète bien la politique que vous menez depuis maintenant huit ans. On en a d'ailleurs parlé hier. Mais d'ailleurs, pour commencer mon propos, je vais quand même souligner le côté

un peu absurde de la chose. On est un peu sur un simulacre de débat puisque, je le rappelle, vous nous avez proposé vos orientations budgétaires hier pour qu'on vote le budget aujourd'hui. Ce qui veut dire que les remarques toujours constructives dans le sens de l'intérêt général que nous avons formulées ont bien évidemment été mises de côté et pas prises en compte pour ce budget. En fait, on retrouve un peu la méthode Jean-Michel Genestier hier dans ce budget. C'est la méthode des grandes annonces. Et les actes derrière, on les attend toujours. La méthode Il y'a qu'a / faut qu'ont, j'en parlais hier. Il n'y a qu'à dire qu'on va faire, qu'on va refaire le centre culturel. Il faut qu'on l'annonce avant les élections. Il y a qu'à dire qu'on va rénover la piscine municipale. Il faut qu'on l'annonce avant les élections. Il n'y a qu'à dire qu'un poissonnier va venir s'installer au Plateau. Tiens, si on l'annonçait avant, l'annonce dix jours avant le second tour. Et là, c'est un peu la même chose quand on regarde les investissements proposés, puisque ce sont les reports incessants. J'en ai noté quelques-uns et ils sont nombreux. Comme d'habitude, vos grandes annonces s'en suivent d'absence d'actes puisque nous reportons sans cesse les investissements. J'en ai pour preuve les investissements respectivement pour les écoles maternelles et élémentaires qui, à elles deux, constituent près de 400 000 €. Ce sont des investissements que nous avions déjà votés, que vous nous aviez soumis l'année dernière et qui se retrouvent à nouveau. Ce qui veut dire que peu de choses ont été faites l'année dernière. J'en veux pour preuve d'ailleurs un conseil d'école qui a eu lieu à l'école des Fougères, dont je veux vous dire un tout petit mot de deux petites secondes puisqu'il concerne un de nos collègues autour de la table. J'ai le compte rendu de ce fameux conseil d'école des Fougères et qui atteste qu'il y a un problème par rapport aux travaux menés au sein des établissements scolaires. Je vous lis un passage, ça va être très rapide lors de la liste des travaux. Monsieur Charni, arrivé avec 1 h de retard, conteste les faits. L'équipe enseignante et les parents d'élèves sont étonnés de son agressivité verbale, voire de sa mauvaise foi. Quelques lignes plus basses, il est ajouté que la programmation des travaux à la fin de cette liste, à la fin de à la fin de la séance, a été découverte par M. Charni. Apparemment, il est ajouté également et ça, c'est que ça vous concerne, monsieur le maire, et je vous demande de bien vouloir en prendre bonne note. Il aurait été plus simple pour faire gagner du temps et garder une ambiance correcte que la direction éducation transmette cette programmation. Enfin, la direction d'école espère une amélioration des relations municipales sur la question des travaux. Je me désole de lire un tel compte rendu après huit ans de gestion signée Jean Michel Genestier et d'ailleurs pour rester sur les écoles, on observe également que le Monsieur le maire, vos commentaires sont assez désagréables. Permettez-moi de vous le dire. Je vous entends parler quand veux, quand je prends la parole et. C'est la méthode de couper le micro.

Jean Michel Genestier : Je ne coupe pas le micro, monsieur. Moi, je voulais juste parler à votre télé. Alors parlez à votre télé, mais je vous rappelle simplement que je suis. Que vous pouvez vous tourner vers l'ensemble de l'assemblée. Mais je crois qu'il est inutile. De s'adresser. À l'autre opposition en critiquant un maire adjoint. Parce que je trouve que.

Nicolas Rondepierre : Je ne critique personne, je me suis rendu hier.

Jean Michel Genestier : C'est indécent. Surtout que vos informations sont fausses. C'est un compte rendu sur la ville et il y a des élus qui sont présents dans les conseils d'école. Le compte rendu est tout à fait Monsieur, Monsieur le conseiller municipal. Vous le savez très bien, il y a deux élus dans un conseil d'école. Et en l'occurrence, si monsieur Charni est arrivé en retard, il y avait une conseillère municipale qui est madame Guenoux et qui nous a relaté par le menu strictement ce qui s'est passé dans ce conseil d'école. Mais vous avez toujours le choix de prendre les éléments qui sont les plus excessifs.

Nicolas Rondepierre : C'est un compte rendu public et je m'étonne qu'à chaque fois que je prenne la parole, vous vous sentiez obligé de me couper. Je vais finir par croire que mes arguments vous piqués au vif. Et c'est un compte rendu. Encore une fois, je suis désolé. Il est certifié Éducation nationale et je me désole de lire. La direction d'école espère une amélioration des relations municipales sur la question des travaux. C'est surtout ça qui m'inquiète. Arrêtez de me parler de la méthode, arrêtez de vouloir me dire comment je dois me comporter, sinon on va faire une chose simple je vais vous donner une feuille blanche. Vous allez rédiger mes interventions, celles de mes collègues, puisqu'apparemment, vous le savez tout mieux que nous. Moi, je veux juste des réponses. Je m'inquiète quand j'ai un compte rendu public certifié éducation nationale qui me dit qu'il y a de gros problèmes dans les relations avec la ville, cette ville que vous gérez depuis huit ans et qui apparemment continue d'avoir des problèmes au niveau des travaux dans les écoles. Voilà, c'était l'aparté. Maintenant, je continue sur le budget, monsieur le maire, moi je. Je continue pour vous. Je vous en prie, monsieur le bien, très bien. Je continue pour madame Dejieux et l'ensemble de mes collègues autour de cette table ainsi que le public. Donc, pour terminer sur le sur le budget, une fois de plus, nous allons évidemment voter contre. Contre les reports incessants des investissements, contre les coûts de communication, contre les mauvaises relations entre les Raincéens ou les entités publiques et l'administration gérée par la majorité municipale ou en tout cas le maire du Raincy. Et j'ajouterai une dernière chose. Je regrette que Monsieur le Maire ne soit pas là pour l'entendre. Concernant la communication, comme je le rappelle pour les gens qui nous regardent, le service a été externalisé en juillet de l'année dernière pour un montant de plus de 200 000 €. Nous n'avons pas eu le compte rendu de la des dépenses entre janvier et juillet. À l'époque où la communication était encore municipale, j'aimerais bien la voir. Et nous votons également contre ce budget. Parce que les relations presse pour un coût de plus de 20 000 €, pour pouvoir avoir des interventions qui ne nous semblent pas pertinentes sur différents canaux médiatiques, ce n'est pas forcément une bonne chose et j'en arrive à ma dernière question. Je me suis étonné que sur la page Ville du Raincy, on ait pu relayer certaines interventions de notre maire Jean Michel Genestier. Interventions qui n'ont rien à voir avec, avec, avec la gestion communale qui sont somme toute intéressantes. Son avis concernant les émeutes urbaines d'Aulnay sous-bois et Sevran ? Je suis preneur, mais je ne suis pas sûr que ça soit pertinent de le partager sur la page Ville du Raincy. C'est l'une des dernières inquiétudes. Et voilà,

j'espère que vous prendrez en compte ces remarques dans l'intérêt général et dans l'intérêt des raincéens. Je vous remercie.

Véronique Dejieux : Je vais donner la parole à Marie-Thérèse Cordonnier qui souhaite reprendre mon propos.

Marie-Thérèse Cordonnier : Alors moi, je vais simplement parler de ce conseil municipal, de ce conseil d'école ou je n'étais pas présente. Mais j'étais constamment en relation avec madame Guenoux et avait monsieur Charni. À ce conseil. Il y avait aussi d'autres personnes, en particulier Monsieur Grébert qui est le directeur de l'IFAC qui est et il y avait le Directeur Général des services. On n'a pas donné dans ce compte rendu le On n'a pas donné dans ce compte rendu le début du conseil. Et d'ailleurs, on a pris la décision que si on n'a pas des excuses, personne n'ira au prochain conseil. Parce que les travaux ont été faits. Et le directeur s'est permis de parler sur un ton. Aux élus. A qui êtes présents d'ailleurs ? Monsieur Charni va vous le dire, c'est inadmissible. Inadmissible. Je n'ai jamais vu ça. Quand je vais, par exemple, moi en tant qu'élu, à 7 h du matin au départ de la classe de neige. Ce monsieur ne se permet même pas de me dire bonjour. Non, ce n'est pas une occupation, il le sait. Il ne me dit pas bonjour et il y a des parents qui sont témoins. Je vous le dis. C'est pour ça. Le conseil, c'est. C'est lui qui a fait la rédaction du rapport et c'est un rapport vraiment édulcoré. Je donne la parole à. Pardon, Monsieur le maire.

Jean Michel Genestier : Merci en tout cas de vos interventions.

Montasser Charni : Merci Monsieur le Maire. Vous savez, moi j'ai toujours fonctionné selon une logique qui consistait à ne jamais, jamais faire d'attaques. Nicolas Cuadrado qui a côté, le sait. On a toujours fonctionné de cette façon. Moi, j'entends les évocations qui sont faites sur des questions de forme. Et vous avez raison. On dit toujours que la forme est la sœur jumelle de la liberté. Pour moi, la délicatesse, c'est aussi quelque chose de très, très important. Voyez par exemple, jamais je pourrais dire que Monsieur Rondepierre, il n'a assisté à aucune des commissions qui ont été mises en place avant ce conseil municipal. Je ne vais pas reprendre non plus les qualificatifs qui étaient donnés par M. Eric Raoult. Moi, je m'en souviens, on a fait une campagne ensemble il y a quelques années, il vous taxait de piranhas. Alors ce n'est pas du tout un propos que je pourrais reprendre aujourd'hui, mais je veux dire ce qui est important vraiment pour chacun des élus autour de cette table, c'est de faire en sorte que chacun puisse se respecter. Et là, manifestement, on est vraiment au-delà de l'irrespect, le plus, le plus total, le plus abject. Ce qui s'est passé à ce conseil d'école ? Effectivement, je suis arrivé, j'ai fait part de mon arrivée tardive et c'est vrai aussi. On a un directeur d'école qui estime qu'il ne faut pas me donner la parole. Pour quelles raisons ? Je vais vous le dire. Il estime que comme je suis arrivé récemment au sein de ce conseil d'école, il me dit Bah non, Monsieur Charni, je ne comprends pas. Vous êtes arrivant

depuis six mois, vous ne savez rien. Donc c'est à moi qu'il faut se référer pour toute interrogation et pour toute position. Je lui ai tout simplement répété indiquer la chose suivante C'est moi, je suis là en tant que représentant d'une municipalité qui nous engage tous. Donc, vous y compris puisque vous êtes membre du conseil municipal et que cette municipalité, elle existe depuis plus d'un siècle et c'est en cette qualité que je suis intervenu. Donc, vous pouvez effectivement reprendre ces propos qui sont absolument en discordance avec la réalité, comme vous le faites d'ailleurs de manière systématique. Mais encore une fois, s'il vous plaît, pas d'attaques personnelles. Moi, encore une fois, je ne suis jamais rentré dans ce jeu-là et c'est un jeu auquel je ne veux absolument pas prendre part. Ensuite, sur même le vocabulaire, s'il vous plaît, faites attention à ce que vous dites. Quand vous parlez de simulacre, quand vous dites y'a qu'à faut qu'on quand vous dites il n'y a pas d'actes qui sont mis en place. Voilà, je veux dire la mairie, elle est quand même gérée. On a une population qui est aujourd'hui satisfaite. Quand on reprend la question du personnel, on le voit aussi. On reprend, vous savez, les conclusions de la chambre régionale des comptes en page trois du rapport, elle met une situation financière satisfaisante. Et effectivement, lorsqu'elle se focalise sur la gestion du personnel, elle dit Il y a une gestion des ressources humaines à professionnaliser. Mais encore une fois, cette question, cette question, j'entends ce que vous dites, mais ça a été évoqué par monsieur au rond de pierre, donc on le met également sur la table. Voilà, je pense que sur la fin, pour chacun des élus qui sont autour de la table, on a tous une envie, c'est de faire réussir le RSI. C'est que la ville continue à être une des plus belles villes du département. Elle a cette vitrine. Le Premier ministre est venu exceptionnellement sur cette ville et sur aucune autre du département, parce qu'elle est en quelque sorte dire ce qu'on fait de mieux, ce qu'on fait de mieux sur la Seine-Saint-Denis. Maintenant, voilà ! A attaqué Monsieur Charni parce qu'il est arrivé une demi-heure en retard à un conseil d'école. Attaquez Monsieur le maire parce que on estime qu'il n'a pas une bonne entente avec son personnel. Je veux dire c'est vraiment ridicule. Vraiment, c'est le mot qui s'impose et ça ne fait pas du tout, j'allais dire d'envie. Par rapport à votre fonction, vous êtes conseiller municipal, il faut prendre un peu de hauteur. Sinon, je crois qu'on vous l'a déjà dit. Vous allez finir comme des Lilliputiens si vous continuez à vous grandir de cette façon.

Jean Michel Genestier : Merci Monsieur Charni. Est ce qu'il y a d'autres interventions ? Je ne sais même plus sur lequel on était, sur qu'on était sur le budget. Oui, c'est ça. On était sur la proposition du budget. Monsieur Salle.

Pierre Marie Salle : Alors je vais un peu radoter puisqu'on en a parlé hier en débat d'orientation budgétaire et que j'ai dit un peu la même chose tous les ans. Je voudrais quand même faire part de quelques remarques générales sur le budget. Pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement. On l'a dit hier, ce n'est pas du fait de la Ville, mais il y a des inquiétudes à avoir sur l'évolution puisque la dotation de l'État ne va pas en augmentant, qu'on n'a pas de DSU, qu'on est considéré comme une ville riche, même si on n'a pas beaucoup de ressources, et parce que la réforme de la taxe d'habitation, qui était stupide, a amené l'État à compenser. Et on sait que quand l'État compensationne, il ne compensationne pas au montant de l'inflation. Donc on a des inquiétudes à

avoir sur les recettes. Et c'est vrai aussi. Sur ce point précis, je donne un satisfecit que les dépenses de la ville ont été chichement mesurées en dépenses de fonctionnement depuis quelques années. Et que donc on est arrivé quand même à un équilibre avec quelques remarques. C'est vrai que les dépenses de personnel ont beaucoup diminué, mais on a eu un certain nombre de réflexions depuis quelques temps et il y a eu pas mal de DSP qui font que. En fait, il y a des charges qui sont passées du poste personnel au poste achats poste achats ou il y a aussi beaucoup de frais de conseil et d'études. Là, je reviens pour la dernière fois sur ma réflexion sur la diminution des impôts, sur la taxe foncière. Les bases augmentent, elles, de 3,4% Or, j'ai compris que dans le budget, on avait prévu une augmentation de 1,5. Donc on risque d'avoir quelques mauvaises surprises sur le budget de fonctionnement. Toutes ces choses dont la Ville n'est pas responsable de la totalité, font que ce que je disais aussi tout à l'heure, la capacité d'autofinancement est passée quand même de 2014 à 2022, de 4 à 1 million, ce qui est ce qui fait qu'on arrive à un niveau préoccupant. Par ailleurs, il est vrai qu'il n'y avait pas mal de réserves. Il est vrai aussi qu'on a vendu Corot, donc on a pu financer la rénovation de la piscine sans trop de difficultés. Mais il est vrai qu'on arrive à un moment où là je passe en section d'investissement ou on va avoir des dépenses lourdes à engager puisque vous nous faites un endettement limité cette année. Mais en 2023, dans vos autorisations de programme, vous prévoyez plus de 12 millions pour la piscine. Donc il y aura probablement l'année prochaine un endettement beaucoup plus lourd à faire. Je me demande même si le repas mieux valut le faire cette année ou les taux sont encore bas que l'année prochaine ou les taux risquent d'avoir beaucoup augmenté. Je voulais aussi faire refaire la remarque que j'ai faite hier sur la loi et ses rues. Puisque on paye une, on paye une indemnité qui est très lourde pour une loi injuste et inique. Mais on aurait pu, comme je radote aussi et vous me vous m'aviez dit que vous étiez d'accord avec moi, mais cela ne transparaît pas dans les faits. Je pense qu'il vaudrait beaucoup mieux récupérer des logements délabrés pour en faire des logements sociaux en utilisant le produit de la taxe. Cette année, le produit de la taxe, il a été quasiment totalement payé, ce qui est un peu dommage sur les dépenses d'investissement. Non seulement on aura la médiathèque à financer, mais je rappelle que vous parlez d'aide technique. C'est vrai qu'il y avait des recettes en fonction de cette dette technique, mais qu'elle est toujours à compenser et que donc on a l'entretien des immeubles, on a l'accès handicapé à la loi, à respecter. On a tous nos réseaux à revoir, notamment les réseaux d'électricité. Donc il y a des dépenses d'investissement très lourdes à venir. Tout ça pour dire que le. Le même si la situation financière et je vous en donne acte est satisfaisante. On a des inquiétudes et des nuages à avoir pour les années à venir. Voilà.

Jean Michel Genestier : Merci beaucoup pour vos propos qui sont très clairs, qui sont descriptifs d'un existant, mais aussi descriptifs de ce que vous souhaiteriez. Et je trouve que c'est très positif. Sans aucune attaque, je pense que là vraiment, je vous remercie profondément Monsieur Hessel. Est ce qu'il y a d'autres propos ? Il y a Monsieur Cuadrado et après madame Raoult.

Corinne Raoult : Écoutez, moi j'ai simplement des éclaircissements. Je vois au niveau des dépenses de fonctionnement une grosse augmentation des charges exceptionnelles. Donc j'aimerais savoir ce qu'il en est ensuite au niveau des contrats de prestation de service. 1 450 000 € entretien des bâtiments publics. On passe de 122000 à 100 94 000 € les honoraires à 60 à 49 000 €. Les frais d'actes et contentieux 120 000 €. Je fais vite. Je n'ai pas beaucoup de remarque en fait. Autre agencement et aménagement. On passe de 10 000 € à 250 000. Voilà. Et autre construction de 944000 à 1290000. Voilà, c'est tout. C'est des précisions, tout simplement pour savoir ce qu'il en est.

Jean Michel Genestier : Sur les charges exceptionnelles puisque c'était quand même le début de votre propos ? On a. Elles sont composées de subventions exceptionnelles estimées à hauteur de 13 830 €, des intérêts moratoires pour 35 000 € et des versements compensatoires dans le cadre de la construction du pôle culturel pour 47 500 €. En fait, ce sont des sommes estimées, évidemment. Et quand on parle de versement compensatoire, il s'agit en particulier lorsque nous, parce qu'il y a des choses qui se font quand même, lorsqu'on pénètre avec l'autorisation ou sur la base d'un jugement chez les riverains, eh bien, on leur doit. On doit compenser l'utilisation ou la démolition des murs ou d'une partie de leurs biens. Et ensuite, évidemment, reconstruire à l'identique. Il s'agit en particulier du fonds du pôle culturel et d'une bâtie qui est dont l'adresse est sur le fonds de la villa de Rouain, mais aussi d'une maison qui est en limite sur le boulevard du midi et qui a un linéaire assez important et d'une partie de copropriété. Sur le fond également du pôle culturel.

Corinne Raoult : Oui, c'est la dame qui a demandé qui a fait un référé qui a obtenu 2 500 € par mois de provision.

Jean Michel Genestier : Oui c'est ça, mais pas que pour elle, quoi ? C'est aussi des autres ? Voilà

Corinne Raoult : Ensuite, j'ai les immobilisations incorporelles qui passent de 256000 à 475 1000 dépenses d'investissement.

Jean Michel Genestier : Bien sûr, les immobilisations incorporelles, c'est tout ce qui concerne les meubles, les immeubles etc enfin voilà.

Corinne Raoult : C'est simplement une demande d'information complémentaire. Ensuite et dernièrement, voilà les autres agencements et aménagements qui passent de 10 000 € à 250 000. Là.

Jean Michel Genestier : Il me semble que ce doit être les aménagements dans les écoles et en particulier des classes que nous sommes en train de mettre en place. Voilà, vous le savez que la politique que j'ai menée et qui est probablement critiquable a été de récupérer des appartements pour en faire qui étaient utilisés évidemment pour loger des personnes. Eh bien, au fur et à mesure des années ont été repris ces appartements pour en faire des classes et pour éviter évidemment que nous puissions avoir à construire un groupe scolaire. Un groupe scolaire, c'est au bas mot, à minima, 8 à 10 millions. Et donc, pour éviter cela, eh bien, j'ai préféré faire en sorte que nous puissions récupérer ces espaces qui sont dans les écoles et qui permettent de donner un peu plus de latitude quant au nombre de classes dans nos établissements.

Corinne Raoult : Tout à fait, je comprends bien. J'ai une question supplémentaire puisque vous faites allusion à cela. À l'école des Fougères, il y avait l'ancien domicile du gardien qui n'est plus utilisé. Et par contre, le gardien de jour est quand même établi à son bureau dans un garage. Donc il a eu très froid cet hiver. Est ce qu'il serait possible éventuellement de d'essayer de lui trouver un endroit où qui puisse bénéficier du pavillon pendant la journée du moins ? Je n'avais pas prévu de le dire.

Jean Michel Genestier : C'est un sujet important, le gardien, est suivi de très près par moi d'ailleurs. Je l'ai encore revu dimanche.

Corinne Raoult : Et je compte sur vous Monsieur le Maire.

Jean Michel Genestier : Mais son bureau n'est pas dans le garage, son garage, le garage sert d'atelier et il a un espace évidemment au chaud parce que là, on parlait de qualité de vie au travail. Madame Ribemont en particulier. Évidemment, on n'a pas mis. On n'a pas positionné le gardien dans le garage qui n'est pas chauffé. C'est la partie atelier réserve de matériel pour les petites interventions de factotum en particulier. Et effectivement, il a un lieu pour être au chaud à l'intérieur de l'école.

Corinne Raoult : Mais là, il a eu froid. Donc écoutez, je vais vous revoir avec lui, mais bon, éventuellement voilà, c'est les éléments. Qui ont été portées à ma connaissance.

Jean Michel Genestier : L'ensemble des éléments qui montrent que vous avez effectivement lu attentivement ce projet de budget primitif. Est ce qu'il y a d'autres interventions Monsieur Cuadrado ?

Nicolas Cuadrado : Oui Monsieur le Maire, simplement pour vous dire que je regrette un petit peu que les observations qui ont été faites hier n'aient pas été prises en compte et notamment sur la partie des recettes de fonctionnement. On parle souvent de l'autonomie budgétaire des collectivités locales. On sait que la DGF va diminuer comme chaque année. Malheureusement, on le regrette tous. Je trouve que ce n'est pas assez intégré dans ce budget. La diminution, je vous l'ai dit hier, des droits de mutation, en l'occurrence 1 250 100 € vous mettez. Alors qu'on sait, et je l'ai évoqué hier, que les ventes immobilières ont diminué de quatorze depuis le début de l'année. Donc on sait très bien que des DMTO, on va en toucher nettement moins. C'est une recette en moins qui n'est pas assez intégrée. Là, on a quasiment mis le même montant par rapport à l'année précédente. Le contexte, vous le connaissez, on l'a évoqué, est difficile. Donc les gens ne vont pas déménager du jour au lendemain. Par ailleurs, et là, il y a autre chose qui n'a pas du tout été pris en compte. Et là je m'en étonne. Donc c'est en page en page quinze, je vois. Carburant, on remet exactement le même montant. L'année dernière c'était 30 000 €. C'est encore 30 000 € cette année. Combustible 250 000 €. Cette année, ce sera même encore moins de 138 000 €. Énergie et électricité attendue.

Jean Michel Genestier : Les 238 000 €, c'est quoi ? Carburant, j'ai entendu. Mais à combien ?

Nicolas Cuadrado : Combustibles, combustibles, énergie, électricité ? C'était 312 500 €, on passe à 247 100 €. Je vous avoue en très étonné le prix des énergies a augmenté de 28,9 % en un an, en un an et donc là on ne l'intègre pas. Je ne peux pas croire qu'on soit la seule collectivité. Je ne peux pas croire qu'on soit la seule collectivité en France qui n'allons pas subir la hausse des prix des carburants. En l'occurrence, c'est déjà le cas. Vous avez beaucoup de collectivités qui sont dans leurs DM, leur budget modificatif en train de rajouter les montants. Donc nous, on le vote un peu tardivement ce budget. On aurait plus largement anticipé cette hausse-là. Ce que ça signifie, soit c'est de l'insincérité, du budget. Je n'oserai pas dire ce mot-là, soit ça veut dire qu'on va. Vous allez devoir nous réunir rapidement pour faire un budget modificatif, en réalité, pour intégrer ces réflexions-là. Voilà Monsieur le maire. Si vous pouviez, M'éclairer là-dessus.

Jean Michel Genestier : Pas d'autres questions, pas d'autres remarques, monsieur Rondepierre.

Nicolas Rondepierre : Oui, juste une remarque encore en lien avec le budget, notamment la partie événementielle. Alors pas sur le plan financier, mais j'en profite. Parce que vous parlez tout à l'heure, notamment de la cérémonie des bacheliers et autres manifestations et simplement pour vous signaler une anomalie. Il se trouve que je pense que c'est également le cas pour les autres collègues des autres groupes

d'opposition. Nous ne recevons pas les invitations, mais c'est systématique à ces différents événements. Les commémorations, nous recevons 8 mai, 11 novembre etc mais cérémonie des bacheliers, on n'a pas reçu. Quand vous avez vu, je crois, les représentants des cultes pour leur formuler vos vœux, nous n'avons pas été conviés. Je pense que c'est une erreur, mais ce serait bien de la corriger à l'avenir. Voilà.

Jean Michel Genestier : Il n'y a pas de différence entre les élus. C'est clair qu'on envoie à tout le monde. Donc après, s'il y a un jeu sur ce sujet-là, moi je. Non, non, très clairement. Non, non, mais si, si, je suis sûr qu'on a envoyé à tout le monde. Donc, eh bien moi, j'en suis certain. Voilà, donc j'ai même vérifié. Donc on ne va pas faire de jeu particulier sur ce sujet. Merci pour votre intervention. Je vais répondre à Monsieur Cuadrado. Vous imaginez Monsieur Cuadrado qu'on n'a pas vu que les carburants fossiles augmentaient ? Je me retourne vers mon administration, je me dis mais alors dites donc, ça ne va pas. Il y a un problème l'essence. Vous n'avez pas vu que ça augmentait ? Et puis le maire non plus. Et puis les adjoints non plus. Ben oui, mais on diminue le nombre de véhicules, alors évidemment on diminue le nombre de véhicules. Ben oui. Ah ben non, bien sûr, ce n'est pas un argument. Voilà, on est toujours sur la même ligne parce qu'on diminue le nombre de véhicules et on rationalise effectivement les kilomètres. Oui, ça fait partie de la politique de décarbonations que Véronique Dejieux. Évidemment, ce n'est pas une bonne réponse, mais en fait on est systématiquement là-dessus. Quant aux combustibles, quant aux combustibles ? Ben oui, 30 % oui bien sûr. Mais vous croyez qu'on n'a pas regardé ça ? On a mis des chiffres comme ça. On a repeint, on a repeint et on s'est dit on ne réfléchit à rien. Ben oui, bien sûr, mais ça, c'est la facilité de l'opposition à en permanence dire qu'on est des moins que rien. Eh bien maintenant, ça suffit ! Vous arrêtez ça ? Vous continuez ? On ne va pas. On ne va pas répondre à toutes ces demandes et on va faire simplement qu'on répondra aux demandes qui sont raisonnables parce que ce n'est pas possible d'entendre ça. Voilà. Et vous ne savez pas que nous sommes adhérents à des syndicats. Et pourtant, ces syndicats défendent les intérêts de la ville en matière énergétique et en particulier en matière d'électricité notamment. Notre ami maire adjoint Didier Bellot en fait partie, nous représente etc ils sont là pour contraindre et tenir les choses. Voilà, c'est tout. Écoutez, il y a un moment où on a l'impression qu'on est des gogos. Eh bien les gogos, écoutez, ils vous disent qu'on est sérieux et que de toute façon, s'il y avait malheureusement une persistance de la crise ukrainienne et d'autres crises mondiales, il y a des décisions modificatives, il y a des budgets supplémentaires. Enfin, très clairement, on est quand même des gens sérieux. Il y a un moment où on a l'impression qu'on ne sait rien faire. Vraiment, je ne m'agace pas. Mais il y a un peu de sérieux aussi de votre part. Qui est à réclamer le sérieux de votre part ? C'est de dire que vous pouvez critiquer. Vous pouvez poser des questions, mais de là à dire qu'on n'a pas prévu la question des carburants. Non mais franchement. Vous voulez mettre en avant à chaque fois des éléments qui prouvent qu'on ne fait rien, qu'on ne réfléchit à rien. Mais ce n'est pas ça la vie. La vie municipale, c'est passer des heures à réfléchir sur les sujets, à échanger avec les collaborateurs, échanger avec les élus et faire qu'on ait un budget qui soit le plus sincère possible. Dire qu'un budget est insincère, c'est extrêmement grave, mais il faut mesurer ces propos parce que peut être qu'ici, il y a certains élus qui ne savent même pas ce que ça veut dire.

Mais un budget insincère, c'est très grave. Et donc, très clairement, je pense que notre ami Charni vous l'a dit. Arrêtez d'avoir des propos désobligeants. On est simplement dans un débat. Ce débat, il n'est pas pour assassiner la majorité ou l'opposition. Il est simplement pour qu'on ait qu'on puisse se parler de deux choses et qu'on puisse effectivement deviser. Mais pas en allant dans l'excès en permanence. Et je n'irai pas au-delà de toute façon. Moi, je remercie sincèrement Monsieur Salle, parce qu'encore une fois, il a donné sa position qui est extrêmement sérieuse et qui est argumentée, qui est charpentée. Je remercie aussi madame Raoult d'avoir lu les choses. Et puis j'espère qu'il y en a d'autres qui vont s'exprimer d'autres groupes parce que c'est le budget. Voilà. Merci. Voilà, j'ai répondu.

Je vous assure, je ne vais pas m'énerver parce que c'est ce que vous cherchez en permanence. Mais il y a un moment simplement, tous les gens qui sont ici sont raisonnables et on est sur des sujets qui font qu'on écoute tout le monde. Vous avez commencé votre propos en nous disant Vous n'avez pas changé votre budget alors qu'hier on vous a dit comment il fallait faire. Mais écoutez, c'est simplement sur les droits de mutation. On a compris que quelle était votre position hier, mais vous avez peut-être compris qu'elle était notre position. On réajuste sera s'il faut, dans le cadre d'une décision modificative, voire d'un budget supplémentaire. Mais on a compris et on a étudié les choses le budget, le service de l'urbanisme. A regarder, on a regardé avec Michel Barrière qui est en charge des finances et nous avons posé ce chiffre. Ce n'est pas de façon irréfléchie. On n'est pas sur un sujet de sincérité. On a posé les choses en ayant fait les calculs nécessaires. Ce sont nos calculs, ce sont nos visions. Écoutez, vous avez d'autres positions, mais ne dites pas que, premièrement, il faut suivre ce que vous avez dit hier et deuxièmement, qu'on est totalement incapable de suivre la question des carburants. Je franchement. Peut-être que ça étonne nos collègues, que je hausse un peu le ton sur ce sujet, mais ce n'est pas un haussement de ton, c'est simplement un agacement qui sur le fait que quand on est dans ce dialogue, on a en face de nous des gens qui nous disent vous êtes des nuls. Mais non, moi je ne vous dis pas ça à vous. Je vous dis simplement qu'il faut avoir un peu de modération. Je pense que notre ami Charni a eu aussi le ton nécessaire pour vous dire waw, allez-y un peu plus doucement et faites-en sorte que ce soient des propositions. Mais et vous, à chaque fois, vous recommencez. Moi, c'est la dernière fois que je parle sur ce sujet-là. Je ne parlerai plus de ce sujet-là. Je passerai au vote ensuite. Si vous voulez ne pas respecter la règle de ce conseil municipal et de toutes les assemblées communales qui fait qu'on peut parler sur un dossier, mais on doit parler sur l'ensemble du dossier. On n'a pas un sujet qui en permanence revient parce qu'on a lu une dernière page, parce qu'on a vu un dernier chiffre. C'est un manque de travail, s'est-il faut travailler en profondeur, mais pas simplement. Tiens hop ! Ah tiens, j'ai vu quelque chose au passage et on y va vraiment. Je vous demande ça avec toute la sympathie que je peux avoir pour vous, parce qu'on doit aller jusqu'au bout de ce débat. Non pas de ce débat, mais de ce conseil municipal. Et en se respectant et en respectant tous les gens qui sont concernés autour de la table ou ailleurs. Voilà. Merci beaucoup Michel Barrière.

Michel Barrière : Je voudrais dire un mot sur la taxe additionnelle aux droits de mutation. Cela va bientôt être le seul élément qui, encore stable avec quelque chose

de fixé à court, peut se retenir, c'est à dire un taux de 1,2 %. Donc, quand la taxe en question rapporte 1,2 millions de d'euros, cela signifie que les transactions étaient au niveau de 100 millions d'euros. Donc, pour que nous puissions nous entrer sur ce marché, et je dirais acheter des immeubles, acheter des appartements, d'abord, il faudrait que y soit accessible, que les gens veuillent bien les vendre au moment où on en a besoin. Et d'autre part, on est encore dans une situation où le droit de propriété existe encore. Donc en fait, il y a des transactions de transactions entre les gens sur lesquels on n'a pas à intervenir. Et maintenant, vous voyez le ? Quelles sont les réserves de la ville ? Elles sont orientées vers un certain nombre d'investissements. Il y a un ordre de grandeur qui n'est pas comparable avec l'activité du marché immobilier. D'autre part, on a bien constaté que ces derniers temps, avec le covid, beaucoup de gens ont découvert que leur ainsi c'était un coin sympa, pas très loin de Paris, etc etc. De plus il y a le RER qui va bientôt aller à la défense. Il va peut-être y avoir encore bien d'autres choses etc. Donc en fait vous avez une tendance qui se traduit par le fait qu'à l'heure actuelle, quand une maison se trouve disponible, elle disparaît immédiatement. Et cela se traduit effectivement par ce record historique de la taxe additionnelle aux droits de mutation qui va peut-être rester encore dans la possibilité d'ailleurs, ou le marché permet qu'il en soit ainsi. Donc il faut savoir en profiter. La ville en profite. Et si on arrive à avoir des comme on dirait simplement des familles qui jouent enfin, disons que les droits de mutation correspondent, je dirais, à des familles et non pas à une densification démente que d'ailleurs, au cours de la commission communale sur les impôts directs, tous les assistants et en particulier je dirais nos collègues qui sont des citoyens à simplement si j'ose dire et les élus n'auront rien de plus que les citoyens. Ils savent ce que c'est qu'un calcul. Donc j'ai présenté les conséquences de la loi et sérieux en matière de niveau de démographie et en matière physique de ce que ça signifiait le nombre de logements à construire. Ils ont parfaitement compris. Donc voilà, j'espère que je vous ferai un papier dans pas longtemps parce que je vais ajouter le quatrième aspect de la loi à ces rues pour la ville, c'est à dire les garanties d'emprunt que nous sommes amenés à donner si on veut accompagner et pousser en avant cet effort dont on souhaite que bien, bien évidemment, ce ne soit quand même pas du social à tout va avec des barres, des tours, etc on peut se calmer. Voilà ce que j'avais à dire sur la taxe additionnelle aux droits de mutation et je rappelle.

Jean Michel Genestier : Merci Michel pour ces éclairages. Monsieur Cuadrado.

Nicolas Cuadrado : Simplement sur les DMTO. Monsieur Barrière, on n'a pas du tout dit que la ville devait acheter ou avoir un rapport avec sur le marché des ventes et de l'achat de l'immobilier. On fait simplement un constat qui est national depuis le début de l'année -14% d'achat et de vente de transactions. Donc ça a un impact forcément sur les recettes et le budget de la Ville. Pourquoi ? Il y a cette diminution du marché de l'immobilier ? Parce qu'il y a évidemment, il y a un contexte qui est difficile et il y a la hausse des taux des crédits. Gouverner, c'est prévoir, donc c'est simplement ce que j'ai dit. Je donne de leçon à personne et je souhaiterais simplement que les propos qui sont tenus par les uns et par les autres ne soient pas sans cesse caricaturés ou ironisé.

Moins souvent, on m'a appris humour, c'est amour, ironie, c'est mépris. Donc je préférerais qu'il y ait un peu plus d'amour et qu'on caricature au moins les propos des uns et des autres ou qu'on les ironise moins.

Jean Michel Genestier : Nous sommes d'accord.

Nicolas Cuadrado : J'ai fait part d'observations, monsieur le maire, d'observations. Hier comme aujourd'hui, je n'impose rien. Et d'ailleurs, le constat, on le fait, on fait exactement le même constat, c'est qu'il faudra faire un budget rectificatif. Voilà.

Jean Michel Genestier : Merci. D'autres interventions, d'autres groupes sur le budget ? C'est un sujet évidemment le sujet le plus important qui existe. Dans une assemblée communale. D'autres groupes veulent s'exprimer. Personne. Bien. Écoutez très bien, ce sera acté comme tel. Je vous propose d'approuver le projet de budget primitif pour l'exercice 2022. Je vous propose le vote globalisé par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Ce sont les éléments, évidemment qui doivent être indiqués par le maire au moment de ce vote et donc il vous est proposé d'approuver. Le budget primitif 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 24 666 430 € et la section d'investissement à 14 995 707 €. Voilà. Qui est pour. Qui est contre. Pas d'abstention. Merci beaucoup. Approbation du protocole d'accord portant sur l'application de la durée annuelle du temps de travail à 1 607 h équivalent temps plein. C'est un sujet qui a déjà été abordé à plusieurs reprises par certains membres de notre assemblée. Vous le savez, ça a été rappelé. Inutile de le rappeler que c'est la loi de 2019 et qui fait suite à la loi de 2001 sur les 35 h qui permet d'affiner les choses. Nous avions. Un protocole d'accord qui datait de 2001. Ce protocole d'accord intégrait le fait que les 35 h devaient être appliquées et la réalité des choses a fait que nous étions à 1600 heures au lieu de 1607 h sur proposition de l'administration. Nous avons donc intégré la journée de solidarité pour que nous puissions avoir ces 1607 h. Ensuite, il y a eu un dialogue avec les chefs de service et chaque chef de service avec ses personnels pour que nous puissions proposer une organisation qui permette. De faire tourner des services. L'un des débats qui a prévalu, c'est le fait que certains de nos personnels avaient 40 heures. Ils étaient assez peu, mais avoir 40 heures de temps de travail est bien. Cela génère un nombre de RTT extrêmement conséquent. Et puis, dans l'accord préalable, mon prédécesseur avait souhaité que les congés annuels soient à 30 congés annuels, ce qui est interdit par la loi aujourd'hui. Et donc les congés annuels sont dans le protocole d'accord en correspondance avec la loi à un niveau de 25 congés annuels. Et donc il est proposé que nous ramenons ces 25 congés annuels puisque c'est la loi, que les 35 h soient appliqués et que pour les personnels qui, selon leurs services, pouvaient avoir besoin d'accomplir un nombre d'heures supplémentaires. Je ne parle pas d'heures supplémentaires, mais pour accomplir dans leur temps hebdomadaire plus d'heures. Eh bien, il a été souhaité par la majorité des chefs de service puisqu'il y a des spécificités et vous le savez, pour certains services. Et bien que les 30 6 h 30 hebdomadaires soient la règle la plus appliquée. Je rappelle simplement que pour

36h30, c'est neuf jours ouvrés par an de RTT. Ce qui veut dire que quand on a 36h30, on a 26 jours de congés annuels plus neuf jours ouvrés par an, ce qui ramène en fait à 34 jours. Et alors, quand on dit 34 jours, ça veut dire qu'on est à presque sept semaines de congés à un jour près. Voilà, voilà un peu, voilà. Vous ayez bien en tête et pour les personnes qui avaient 40 heures, ils avaient. Il pouvait avoir 28 jours de RTT et donc auparavant c'était 30 + 28. Ça pouvait monter en fait à quasiment 60 jours de congés et de RTT. Ce qui veut dire que 60 jours, on est à douze semaines. Alors le résultat de la négociation a fait que le protocole d'accord qui a été approuvé à la majorité par le CTCHSCT et celui qui est indiqué est bien dans votre dossier et j'espère évidemment que vous avez le bon. Sans donner de précisions trop importantes, les services de police municipale, évidemment, dérogent non pas à cette règle, mais à cette orientation, cette orientation des 36h30. Le service état civil, la direction générale, le service commerce, la service reprographie, le service informatique, le service des finances, le service ressources humaines sont positionnés dans ces horaires de 36h30. Le service culturel, lui, est une exception compte tenu, même si on peut penser qu'il y a peu de culture dans cette ville, il y en a beaucoup. A 37H30, puisqu'il y a une organisation hebdomadaire et hebdomadaire adaptée aux heures d'ouverture des structures et sur l'année. Pour, par parenthèse, nous allons augmenter de 30 les horaires d'ouverture au public en période de congés scolaires de la médiathèque. Et cette mise en application se fera à partir du 2 juillet et nous augmenterons également de 20% les horaires d'ouverture au public en période scolaire, avec une mise en application au 5 septembre. Voilà, je pense que ça fait partie aussi de ce travail qui a été réalisé par Agnès Saurier et par les équipes pour que nous puissions accroître. On n'en parle pas souvent, mais de l'ouverture des services au public raincéen et extérieur, le service urbanisme, le service insalubrité habitat, le service prévention de mise en location de logements sont aussi et bien auront seront aussi à 36 h et demie et le service environnement également. Le service des sports sera sur une ligne de 37 h 30 parce que là aussi, comme la culture, il y a des besoins d'organisation hebdomadaire adaptés aux heures d'ouverture des structures et sur l'année. Et les services techniques auront la possibilité d'avoir 36h30 sur le personnel administratif et 35 h sur les ateliers. Voilà donc globalement ce quel est le contenu. Et je ne suis pas rentré dans les détails puisque vous avez plusieurs tableaux qui permettent de relater, en particulier en fonction de la qualité des agents, s'ils sont à temps plein ou à temps partiel, la quotité de travail et la durée qui est réservée en termes de RTT. Voilà donc. Nous rentrons dans les clous par cette nouvelle convention. Je me suis engagé auprès du CT CHSCT à ce que nous puissions avoir une réunion dans les prochaines semaines afin de regarder les horaires. Avant la mise en application de cela et qu'après que les horaires soit non pas choisi mais proposé et accepté, eh bien nous aurons à repasser devant le conseil municipal encore une fois d'ici à quelques semaines. C'est une avancée, je pense non négligeable et c'est un élément qui doit nous permettre de faire que le service soit encore amélioré aux raincéens. Voilà, je pense que vous l'avez lu parce que c'est un élément important, vraiment essentiel. Et puis, je pense que ça nous permet à la fois, au-delà même, de s'adapter à la loi, de faire qu'on puisse se diriger vers encore un meilleur service en direction des anciens. Voilà. Est ce qu'il y a des questions ? Madame Djossouvi.

Patricia Djossouvi : Merci Monsieur le Maire. Quelques questions, j'aimerais. Nous aimeraisons savoir si une démarche de concertation avec les agents sur le retour aux 1607 h a été lancée. Et quand a-t-elle été lancée ? Est-ce que les organisations syndicales ont été sollicitées en amont ? Est-ce qu'un courrier d'information et d'explication a été adressé à chaque agent ? L'information auprès des agents est forcément plus difficile quand les responsables se succèdent au fur et à mesure des semaines, certainement. Il est regrettable que vous n'ayez pas eu le temps de réunir les instances CT et CHSCT à ce sujet précis entre le 6 août 2019 et le 1<sup>er</sup> janvier 2022, date à laquelle devait être mis en application le nouveau cycle de travail des 1607 h. Le délai de convocation au CT du 11 avril a t-il été respecté ? Il est d'ailleurs dommage, Monsieur le Maire, qu'aucun élu de l'opposition ne siège à ces instances. Les agents n'ont pas été consultés mais juste invités à être présents. Et c'est donc vous qui avez décidé de ces horaires, de ces nouveaux horaires, des jours de congé à minima et des RTT en fonction de vos propres souhaits et non dans l'intérêt de la collectivité, dans le strict respect de la loi. A quelle date précisément sera mis en application ce nouveau protocole ? Quand et comment seront informés les agents de ces changements. Merci Monsieur le Maire.

Jean Michel Genestier : Merci Madame Djossouvi Je comprends vos questions, mais je pense qu'on vous a donné de mauvaises informations. Vous êtes connecté, je sais, avec les syndicats de la ville. Enfin au moins un syndicat de la ville et avec un agent en particulier. Et c'est normal que vous puissiez échanger et qu'il y ait un échange entre l'opposition et un des deux syndicats qui sont qui siègent au, CHSCT. Mais on aurait dû vous dire quand même que le CT, CHSCT s'est réuni à plusieurs reprises dans le courant de l'année 2021 et sur des sujets extrêmement importants sur le du ERP, sur la qualité de vie au travail, sur la médecine du travail, sur les éléments qu'on souhaite fournir au personnel et en particulier à la décision qui a été prise de faire qu'il puisse y avoir une séance pour chacun des membres du personnel payé par la Ville d'ostéopathie. On va relancer cette opération pour de l'ostéopathie et de la chiropraxie et on a évoqué évidemment tous ces sujets-là. Voilà, moi, je. Évidemment, il y a eu de la concertation, mais ce n'est peut-être pas au goût de tout le monde. C'est à dire que la concertation, on a réuni le premier, CT CHSCT sur le sujet. Après l'avoir évoqué en 2021 à 3 reprises, et sur mon engagement, je crois que c'était le 24 février et nous avons réuni à quatre reprises je crois. Je regarde l'administration et il me semble que c'est ça. Et la dernière fois, le 11 avril, moi, je voulais absolument qu'il y ait cette concertation. Le travail a été fait entre les chefs de service et leurs personnels, entre les syndicats. Après, c'est leur liberté. Il y a deux syndicats représentatifs au CNT, CHSCT et chaque syndicat agit comme il l'entend auprès de ses adhérents et de ceux qui le défendent. Toujours est-il que la concertation a eu lieu au niveau des chefs de service avec les personnels. Et j'ai demandé d'ailleurs à madame Girard de superviser cette opération. Ce qui fut fait. Voilà. Après, vous savez, moi je comprends que vous êtes dans votre questionnement. Du côté d'une option qui est qu'il faut donner des RTT. Pour que le personnel soit satisfait. Moi j'ai dit il faut que le personnel ait des RTT, c'est à dire qu'on aille au-delà lorsque le service, évidemment, l'exige. Quand vous avez un service ou les gens font un travail qui dure 35 h. Moi, je l'écoute, les chefs de service et certains chefs de service en particulier. Mais non, mais il n'y a pas

de service au public. Ici, il y a un service in fine, mais il n'y a pas d'accueil du public et donc il n'y a pas de contraintes sur la durée. Et donc voilà. Enfin, certains font 35 h et les autres font plutôt 36h30 et d'autres 37h30. Mais vous vous dites qu'on est plus que je suis plutôt du côté de la réduction des congés. Je ne suis pas du tout dans la réduction des congés, au contraire, puisque c'est la loi qui dit qu'il n'y a plus 30 CA mais 25. Oui, ça, c'est une réduction. Mais en même temps, je dis que l'application des RTT doit être selon la loi. Et vous le savez, madame Djossouvi. Vous l'avez vécu. Les RTT d'avant ne correspondaient pas à la loi. Puisque lorsqu'il fallait que lorsque nous avions des collaborateurs à 37 h 30, nous donnions selon l'accord neuf RTT et pas quinze. Et donc ceux qui sont à 37 h 30 aujourd'hui, vous savez ce qu'ils vont avoir ? Quinze RTT et pas neuf. Et au total, ça veut dire que notre système fait que on supprime l'ancien système parce qu'évidemment il faut l'adapter à la loi. Mais ça veut dire que des personnes qui étaient à 37 h 30 auparavant et qui le sont maintenant ont plus de jours de congé. Alors quand on dit congé, ce n'est pas tout à fait vrai parce que c'est congés annuels, plus RTT. Mais au global, ces autorisations d'absence, je n'avais pas tout à fait les bons termes font qu'ils vont avoir plus et donc je ne sais pas ce qu'on vous a dit. Mais la réalité des choses, c'est ça. Et en tant que maire, je suis garant des deniers publics. Et donc, si vous avez des collaborateurs dont l'activité mérite qu'ils soient à 37 h 30, on dit 37 h 30. Si on a des collaborateurs qui méritent qu'ils soient à 36 h 30, eh bien c'est 36 h 30. Mais je ne peux pas me permettre, moi, de dire à des chefs de service à qui j'ai dit Attention, 1 €, c'est 1 € de leur dire Ah bon ? Ben écoutez, pour faire plaisir, on va donner 37 h 30 ou 40 heures parce que c'était le cas auparavant à des collaborateurs dont le travail mérite 36 h 30. Vous voyez, enfin, ce n'est pas un débat polémique pas du tout. C'est une réalité. Et ce que j'ai vécu en tant que maire, mais aussi avec les élus sur ces sujets, ça a été aussi de se dire Mais la qualité de vie au travail, est ce que ça passe aussi par une réduction du temps de présence journalier ? Ben oui, évidemment. Donc certains collaborateurs qui étaient à 40 heures nous ont dit je dis bien, certains nous ont dit Mais moi, pour moi, passer à 37 h 30, ça me va bien parce que certains ont des enfants, certains ont des parents, des grands parents. Et puis aussi des charges, des charges, de la vie qui font que tous les jours, ils ont besoin aussi d'horaires. Donc ça, c'est aussi un élément et donc la période qui va suivre, qui va suivre. Ça va être de discuter service par service pour voir si on change les horaires. Je vous l'ai déjà dit, pour la partie on est eu accentué les choses sur la partie culture et notamment médiathèque et donc on adaptera les horaires de l'état civil, peut-être du CCSE, peut être de l'urbanisme, etc enfin de tous les services qui méritent en fait d'être accueillis par l'Est, par nous qui accueillons des français et donc qui sont non pas à la peine mais qui sont qui ont cette charge. Voilà donc j'espère que j'ai répondu à peu près. La concertation, elle a eu lieu, elle ne s'est pas faite en catimini, elle ne pouvait pas satisfaire tout le monde. Ça, c'est vrai. Mais voilà, il est arrivé. C'est dans certains services que certaines personnes disent Ah mais moi je veux tant de RTT et d'autres qui disaient non, mais moi j'en veux un peu moins ou un peu plus. Mais à un moment, c'est le chef de service qui qui voit en fait quel est l'intérêt. Et je dois dire que je ne suis pas rentré du tout dans ces débats qui font que je pense qu'on a trouvé une solution médiane et qui peuvent satisfaire le plus grand nombre. Voilà. Alors justement, puisque nous avons pensé qu'il était utile d'avoir cette négociation sur les horaires journaliers et la répartition de ces horaires et par service en fonction de la demande, du besoin, etc, On a pensé utile que ce soit mis en place à partir du 1<sup>er</sup> juin parce que ça nous laissera le temps sur cette fin avril

de poursuivre la négociation sur les horaires eux-mêmes, que ça puisse passer en CT, CHSCT et qu'ensuite le conseil municipal puisse l'approuver définitive. Puisse approuver non pas définitivement le protocole d'accord, mais en fait les horaires par service. Voilà. J'espère avoir répondu à vos questions. Est ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y a pas d'autres questions. Vous êtes sûr ? Je prends mon temps. Voilà. Je vous remercie et bien écoutez, on va pouvoir passer au vote de l'approbation du protocole d'accord portant sur l'application de la durée annuelle du temps de travail à 1607 h équivalent temps plein. Nous, l'enverrons évidemment au contrôle de légalité. Mais je vais écrire évidemment au préfet qui attend avec impatience cette décision qui est pour. Qui est contre, qui s'abstient. Merci. Approbation du schéma d'organisation des services municipaux est un élément qui a déjà été abordé. Je ne sais plus par qui, mais par un des élus autour de la table. Nous souhaitons effectivement, après l'approbation en CT, CHSCT et bien approuver ce schéma d'organisation des services municipaux qui indique l'organisation. Voilà. Ce qui ne veut pas dire qu'on remplit toutes les cases, évidemment. C'est une projection. Je ne sais pas s'il y a des questions. Je fais une petite parenthèse. Il faut que les élus qui sont présents évidemment, signent le compte administratif. En tout cas, leur présence aux comptes administratifs et au budget et donc madame la directrice générale adjointe va passer auprès de vous pour que vous puissiez signer les deux parapheurs. Voilà. Merci beaucoup. Est ce qu'il y a des questions sur ce schéma prévisionnel d'organisation ? S'il n'y en a pas. Je vais le passer au vote de l'Assemblée qui est favorable à ce schéma. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Point cinq un. Ce n'était pas une obligation, mais je l'ai souhaité. Qui est cette délibération ? Qui acte la démission d'adjoints au maire et la vacance de poste d'adjoint au maire ? Je pense que c'est que c'était utile de le faire parce qu'il y a eu ces démissions. C'est lettre envoyée au préfet notamment. Et voilà, je pensais que s'il était bien qu'on puisse acter les démissions et les vacances de poste. Je ne sais pas s'il y a des commentaires sur ce sujet. Oui Monsieur Rondepierre.

Nicolas Rondepierre : Simplement Monsieur le maire. Je l'ai dit en préambule de ce conseil municipal saluez à nouveau la décision de mes collègues d'avoir voulu reprendre leur liberté. Non pas la décision de se mettre entre guillemets face à vous, mais vraiment la décision de reprendre leur liberté pour des raisons qui leur sont propres. Je rappelle quand même qu'ils avaient pour trois d'entre eux sur quatre une responsabilité d'adjoint au maire et une rémunération qui va avec. Et beaucoup, on le voit dans d'autres collectivités, ont tendance à se mettre en retrait sans forcément démissionner de leurs mandats d'adjoint. Eux l'ont fait par honnêteté, par volonté de ne pas prendre cette rémunération qui est en réalité le fruit des impôts, des impôts, des raincéens. C'est tout à leur honneur et je les en remercie et j'espère que nous aurons à l'avenir des relations plus sereines, notamment si je comprends bien, au sein de la majorité. J'en veux pour preuve l'article récent du Parisien et vos propos. Je suis sûr que vous les regrettiez, monsieur le Maire. En tout cas, moi je les déplore d'avoir un petit peu rejeté la faute sur ces élus qui ont donné de leur temps et de leur énergie à votre service mais surtout au service des raincéens. Voilà, je pense qu'on pourrait les saluer pour ce qu'ils ont fait.

Jean Michel Genestier : Madame Raoult.

Corinne Raoult : Oui, je m'associe bien évidemment à mon collègue. Et puis je les remercie d'être là, en face de nous. Ce n'est pas facile. Et je voudrais aussi saluer une autre conseillère municipale qui n'est pas là ce soir. Mais je crois que qui est madame Ladisa qui a donné son pouvoir d'ailleurs à M. Nugues qui regrette beaucoup la tournure de cette mandature et qui ne souhaite plus pour l'instant siéger autour de cette table. Je ne sais pas qu'est ce qu'elle fera à l'avenir, mais en tout cas, je la comprends et je l'admire. Et puis, si elle m'écoute, je la salue. Merci beaucoup.

Jean Michel Genestier : Merci de vos propos qui n'engagent que vous. Est ce qu'il y a d'autres ? D'autres prises de parole ? Pas d'autres prises de parole ? Très bien, merci beaucoup. Je passe au vote cette cette délibération. Ah pardon, Monsieur Salle.

Pierre Marie Salle : Non, c'est juste pour ce qui concerne madame Raoult et moi, nous ne prendrons pas part au vote.

Jean Michel Genestier : Il n'y avait pas d'obligation, mais je voulais quand même que ça soit simplement acté par le conseil municipal. Voilà. Donc je voyais. Je ne suis pas dans le déni de ce qui peut arriver. M. Cuadrado.

Monsieur Cuadrado : Juste pour vous dire qu'on ne prendra pas part au vote et également pour la simple et bonne raison que vous l'avez rappelé, cette délibération n'est pas du tout obligatoire. Et moi, je préférerais qu'on mette surtout les délibérations obligatoires plutôt que celles qui ne sont pas obligatoires. Je reviens encore une fois sur le compte rendu des relevés de décisions pour savoir ce que vous avez fait pendant cinq mois. Voilà, merci.

Jean Michel Genestier : Madame Bizouerne.

Patricia Bizouerne : Etant concernée par cette délibération. Bien entendu, nous n'allons pas prendre part au vote, mais également.

Jean Michel Genestier : Madame Tcharlaian.

Lydia Tcharlaian : Oui merci. Pareil. On ne prendra pas part au vote avec David. Merci.

Jean Michel Genestier : Merci beaucoup aussi. Merci. Écoutez. Alors qui est pour cette délibération qui acte simplement ? C'est acté la démission et la vacance de poste d'adjoint au maire qui est pour moi pas de contre et donc NPPV c'est ça pour le reste. Voilà ça ça va très bien, merci beaucoup. L'élection d'un adjoint au maire comme ça a été indiqué dans la délibération précédente. Eh bien, et comme je l'avais indiqué il y a quelques temps de cela, je souhaite qu'un adjoint au maire, en attendant dans les prochains mois et probablement d'ici à l'été, que nous puissions reformater en fonction des circonstances, non pas de démission, mais du fait qu'il y a une véritable évolution des demandes des raincéens quant au fonctionnement de notre ville. Évidemment, nous avons pour objectif de nous adapter à la résilience de l'ensemble de la population et à ses évolutions qui sont quand même très importantes. Et pour cela, il faut. Que tout le monde accepte qu'il y ait des modifications et que, en fonction de ces évolutions, on puisse simplement reformater les choses entre nous. Mais entre nous, évidemment, on vous livrera l'ensemble de nos débats. Pour que vous en soyez aussi partie prenante. Parce que quand on est dans un conseil municipal, on n'est pas simplement là pour être présent ou pour être absent. D'ailleurs, il faut participer au débat pour que chacun puisse comprendre quel est le sens de l'action des élus, de la majorité et de l'opposition. C'est ça vraiment un conseil municipal. Voilà donc le sens de la loyauté. Voilà est un sujet évidemment à géométrie variable que je peux comprendre parce que c'est le fondement même malheureusement de notre société. La loyauté quand on s'est inscrit dans une liste. Il n'y a pas eu de changement, il y a eu des actions à mener. Il y a eu surtout à faire en sorte qu'un ensemble puisse comprendre ce qui est fait. C'est ça ? C'est ça l'organisation même. Je ne parle pas d'entreprise. Là, je parle d'une collectivité. Donc, effectivement, je comprends. La délivrance de nos collègues que je n'ai pas réalisés puisqu'ils se sont délivrés seuls d'un JW qui apparaît extrêmement constraint. Voilà, je voulais quand même le dire, mais je demanderais quand même aux adjoints de me faire le reporting de la situation dans laquelle ils ont laissé leurs délégations parce que je suis maire et il est normal que la continuité républicaine soit assurée. Et donc, il y a eu des actions de menées que je connais, d'autres actions que je ne connais toujours pas et sur lequel, effectivement, je ne demande pas de comptes. Je veux simplement pouvoir récupérer ces éléments pour qu'il y ait une continuité républicaine de l'action. Voilà, c'est tout. Les choses sont dites et sans aucune amertume, vraiment. Et je ne suis pas dans le sourire, dans la moquerie ou autre, tel que j'ai pu les voir d'ailleurs sur certains visages et qui m'étonne beaucoup, beaucoup. C'est la raison pour laquelle on est bien sur un secteur important. Il est essentiel d'avoir. Une continuité et en même temps une relance. C'est le sujet du sport sur lequel je souhaite que vous puissiez porter vos suffrages à l'élection d'un maire adjoint qui sera le sixième maire adjoint au maire. Et je propose la candidature de Didier Gervais. Pourquoi Didier ? Parce que c'est important de dire pourquoi. Parce que ça va. Ça ne va pas faire plaisir à tout le monde. C'est un homme d'entreprise, c'est un homme d'association. Il a été entraîneur de basket. Si je dis ça, on ne va pas réduire ces qualités à ça. Mais il a le sens du dialogue. Et il a le sens de l'organisation. Et il a un certain sens de l'indépendance par rapport en fait aux personnes avec qui il parle. Oui, c'est vrai. Didier a une certaine indépendance et ça je lui loue cela parce que c'est

ça qui confère en fait l'ensemble de ses qualités. Donc homme d'entreprise qui a une expérience en particulier dans le sport, dans le milieu associatif et qui sait discerner le plus parfaitement possible quel est l'intérêt collectif de l'intérêt particulier. Voilà donc bien ça, ça fait partie des choses. Ce n'est pas en contrepoint de l'existant ou du passé, mais c'est toujours dans ce que j'ai indiqué d'ailleurs aux sortants et aux ceux qui sont restés dans la majorité. Nous avons un virage à prendre, il faut pouvoir le prendre. Est-ce que vous acceptez de le prendre ? Voilà, le sujet est là. La réponse, nous l'avons trouvée et ce n'est pas très grave. On ne va pas, on ne va pas s'envoyer des invectives, mais il faut savoir rester à sa place et rester à sa place. Ça veut dire qu'il faut garder les pieds sur terre et ne pas dépasser certaines limites. Je ne dis pas qu'elles ont été dépassées. En tout cas, ça a choqué beaucoup la majorité. Voilà, c'est tout. Je propose donc à vos suffrages qu'il puisse y avoir un vote en direction de Didier Gervais comme sixième adjoint au maire de la ville du Raincy. Je fais évidemment appel à d'autres candidatures parce que c'est de droit et parce que c'est une élection. Monsieur Cuadrado, vous êtes candidat ?

Nicolas Cuadrado : Non, je ne suis pas candidat, je vous rassure. Ce serait trop compliqué entre nous. Simplement, vous avez parlé de loyauté juste sur ce point et je pense que c'est important de préciser. La loyauté, c'est d'abord et avant tout à l'égard de ses convictions et c'est très important. Pourquoi ? Parce qu'une femme ou un homme, il peut changer. Donc vaut mieux être loyal envers ses convictions plutôt qu'envers une femme ou un homme qui peut changer au gré du temps. Voilà.

Jean Michel Genestier : Monsieur Rondepierre

Nicolas Rondepierre : Oui juste étant donné qu'on est sur cette délégation, enfin sur cette démission, c'est démission. Quelque chose qui m'a un peu interpellé. Je veux être bref, rassure. Rassurez-vous, rassurez-vous, c'est qu'il a été, il a été demandé. Enfin, dans les propos que vous avez tenu au Parisien, j'ai cru comprendre. J'espère que je me suis trompé, que vous exigez enfin. Vous demandiez vous, vous avez dit que par honnêteté, madame, Acoca, madame Bizouerne. Madame Sulpice et M. Nugue aurait dû démissionner. Moi je pense pas déjà que c'est opportun parce que je pense que leur place ils la doivent qu'à eux-mêmes déjà par rapport au travail qu'ils ont fourni pour les sur les précédents. Enfin sur la précédente mandature et sur votre parti, sur leur participation, sur votre liste. Mais il y a surtout quelque chose, une anecdote que je vous livrer. Un exemple c'est un raincéen qui a donné au site son de son temps pour la ville. Je crois que vous le connaissez. Il s'appelle Jean-Michel Genestier. Il a été élu en 95 sur la liste de M. Raoult

Jean Michel Genestier : J'ai été élu en 83 monsieurs.

Nicolas Rondepierre : En 95, lors de l'élection municipale, il est élu à nouveau sur la liste de M. Eric Raoult. En 98, il décide de reprendre sa liberté. C'est son droit et on n'a jamais exigé de lui de démissionner du conseil municipal. Et grand bien lui en a pris puisque, 20 ans plus tard, il est devenu maire du Raincy.

Jean Michel Genestier : Merci de votre histoire, mais je pense que vous n'étiez pas très grands à cette époque et je peux vous dire que je la connais bien cette histoire, mais ce n'est pas l'objet. J'ai été élu grâce à Raymond Mège qui m'a fait confiance en 1983. En 1995, j'étais premier adjoint. Ça a été très compliqué et je ne comprends pas la phase de 98. Mais la phase de 98. Ça a été au-delà de la Coupe du monde et de la victoire pour faire sourire tout le monde. Voilà. Mais on ne va pas le refaire. Je n'ai pas démissionné. Il y a Véronique qui était avec moi. On n'a pas démissionné, on était dans la majorité. Non mais attendez, mais attendez, c'est quand même. Monsieur Rondepierre va refaire l'histoire du Raincy. C'est incroyable. Véronique dit vous n'étiez pas nés, je ne dis pas ça, mais vous n'allez pas refaire l'histoire du Raincy. Madame Raoult, vous n'avez pas refaire l'histoire du Raincy non plus. Enfin, écoutez, je la connais bien. Cette histoire, je l'ai vécu. Monsieur Salle, vous étiez là quand même, non ? Je suis resté dans la majorité, même s'il y a eu des tensions.

Nicolas Rondepierre : Simplement pour reprendre le proverbe, ne demande pas de faire aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse. Voilà.

Jean Michel Genestier : Oui mais monsieur Rondepierre, d'ici, au chant du coq, je n'ai pas trahi. En 2001, je me suis présenté mais je suis resté jusqu'au bout. Eh oui, monsieur, et je ne me suis pas représenté dans la majorité municipale. Et si on a un courage vrai ? Et si on se dit que le maire actuel, il n'est pas bon, alors même qu'il y a des élus qui sont là, qui disent vous savez qui me disent et qui m'ont dit il y a quinze jours. Ah non, non, mais ce que tu fais, c'est bien. On va revoter pour toi en 2026. On est loin. Ce sera peut-être Rondepierre, on soutiendra Rondepierre et Cuadrado. Ils auront leur grand sourire, ils feront leur star. Il n'y aura pas de problème pour le Raincy. Mais voilà. Et elle a même rajouté pour une d'entre elle. Tu es un bon maire. Bon, très bien. Et alors ? Eh bien, ça génère quoi ça ? Ça génère de se mettre dans l'opposition, ça génère de se mettre dans l'opposition. En disant quoi ? Rien. Voilà. Rien. Peut-être par derrière, par devant ? Je ne sais pas. Mais ces personnes-là, elles ont été élues sur ma liste. Elles n'auraient jamais été élues autrement. Et la loyauté ? La loyauté ? C'est clair, c'est de ne pas rester autour de la table pour empêcher clairement, pour empêcher clairement qu'il y ait d'autres personnes qui montent pour travailler. Vous savez, le week end des élections, il y en a certains qui ont souffert parce qu'effectivement, il manque à quatre personnes. Oui. Un autre cœur aussi à mon cœur, parce que je trouve ça vraiment pas bon. Et ensuite, en plus, être exploité par des gens que vous n'avez pas côtoyés, je trouve que ça c'est bon. Mais c'est comme ça et on s'en lave les mains et on se retire. On se met dans l'opposition et puis on regarde les autres très clairement. La majorité pas très a pas goûter ça, forcément très bien. Voilà, c'est tout. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire, voilà. Après, après que

les uns ou les autres pensent telle ou telle chose, c'est une réalité. Ce n'est pas comme ça qu'on fait. On peut reprendre 95, on peut reprendre 2001. J'étais droit dans mes bottes et j'ai eu une délégation jusqu'à fin 2001. Enfin, je pars fin 2001 jusqu'à l'élection. Donc il y a aucun sujet et aucune comparaison. Mais même là, Monsieur Rond de Pierre arrive à dire non, ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai. Parce qu'on y était, on l'a vécu et c'est très clair. Ça s'est passé comme ça. Voilà, madame Raoult.

Corinne Raoult : Oui, oui, chacun effectivement a sa lecture des choses. En 2000, nous étions avec mon mari comme toutes les années en vacances au moment de Noël parce qu'on s'absentait quand il y avait des vacances scolaires, ce qui y avait moins de travail. Il y a eu malheureusement une tempête, un tsunami. Il y a eu des dégâts dans la vie du Raincy on l'a appelé en disant que son premier adjoint essayait de faire un complot pour le renverser. Il est évidemment rentré, ça s'est plutôt mal passé. La fin du mandat a été compliquée et effectivement, je trouve, j'y trouve. J'y trouve effectivement un manque de loyauté. Et ce premier adjoint, c'est bien évidemment après présenté contre lui. Alors je ne sais pas où est la loyauté. En attendant, je ne pense pas que vous en ayez très clairement.

Jean Michel Genestier : Je ne sais pas où vous étiez, mais vous n'étiez pas élue. Vous étiez probablement, je crois, que vous étiez l'épouse du maire en place. Il n'était pas là. J'étais là et c'est le hasard de la vie. Je me suis vu refuser par la directrice générale des services la possibilité non pas de piloter, mais d'avoir accès aux ateliers. J'y suis allée, madame, je l'ai vécu.

Corinne Raoult : Oui, moi aussi.

Jean Michel Genestier : Oui, vous avez peut-être vécu, mais vous n'étiez pas là. C'étaient les élus qui étaient là. Je pense à Michel Barrière et à d'autres, hein. On a vu avec le personnel municipal à faire tout ce qu'il fallait. On a été achetés les tronçonneuses, on a fait et pendant plusieurs jours, sous la pluie, on faisait la circulation, etc Alors on ne va pas mettre ça sur la table. Madame Raoult, vous pouvez dire n'importe quoi, mais pas ça. Parce que ça, je le vécu. Je l'ai vécu, madame.

Corinne Raoult : Moi aussi je l'ai vécu.

Jean Michel Genestier : Non. Vous n'étiez pas là. Je suis désolé. On peut raconter n'importe quoi. Je n'étais pas sur l'île de Rodrigues et c'est clair que je n'étais pas en vacances. Mais ça, c'est le hasard de la vie.

Corinne Raoult : Je ne connais pas l'île Rodrigues.

Jean Michel Genestier : Madame Raoult, madame Raoult. Je pense que reprendre ces échos là, vous voyez bien que ça me touche parce que j'étais premier adjoint et j'ai assumé complètement mes missions. La seule difficulté que c'est être la directrice générale des services de l'époque, avait M. Raoult au téléphone, qui lui disait Il ne faut pas écouter le premier adjoint.

Corinne Raoult : Mon mari est revenu de vacances.

Jean Michel Genestier : Il est revenu plusieurs jours après.

Corinne Raoult : Il est revenu quand il a pu revenir.

Jean Michel Genestier : Compte tenu des comptes, je ne le blâme pas. Madame Raoult, madame Raoult, vous ne l'avez pas vécu. Vous n'avez pas à dire que je raconte n'importe quoi.

Corinne Raoult : Mais vous non plus.

Jean Michel Genestier : Mais je l'ai vécu.

Corinne Raoult : Moi aussi.

Jean Michel Genestier : Mais non, vous n'étiez pas là. J'ai enfin écouté. Les élus qui étaient là le savent bien. Regardez M. Salle, encore une fois, on ne sait pas toujours parler machin etc mais on a vécu peut-être séparément des choses et c'est tout. Voilà. Et on n'était pas dans la défiance. Vous savez pourquoi ? Parce qu'il fallait aider les raincéens qui étaient en difficulté.

Corinne Raoult : Voilà, vous savez toujours été loyal, notamment quand vous avez demandé un sondage de notoriété il y a quelques années.

Jean Michel Genestier : Mais ça n'a aucun. Je ne sais pas de quoi vous parlez.

Corinne Raoult : Qui a été rémunéré par on ne sait pas qui. Mais bon, voilà donc votre loyauté. Rappelez-vous des derniers événements d'il y a quelques mois, rappelez-vous. Alors écoutez, alors arrêtez de dire ça, c'est quand même. Vraiment ? Enfin ce n'est pas possible. Vous ne pouvez pas être chien et chat comme ça en permanence. Ce sont des sujets graves.

Corinne Raoult : Hier, j'étais Marie Poppins, maintenant j'étais chien ou chat.

Jean Michel Genestier : On a l'impression que vous n'essayez de rien comprendre. Mais c'est grave quand même. Mais c'est grave. Tout le monde connaît autour de la table mon engagement. Je n'ai pas besoin de le rappeler. Mais ces événements, ils sont douloureux à ma mémoire, évidemment. Et à ceux qui ont subi le fait qu'il y avait une mauvaise organisation à ce moment-là, c'est tout.

Michel Barrière : J'ai ici la liste des procès-verbaux, les photos du jour et des procès-verbaux des conseils municipaux jusqu'à 2001. Donc je propose qu'on laisse les choses retomber un peu, qu'on poursuive là, je dirais l'élection actuelle et ensuite on pourra peut-être regarder, regarder ça, sinon on pourra sortir les PV

Jean Michel Genestier : C'est vrai que Michel est toujours sur la base des réalités et de ce qui est en inscrit. Voilà. Merci beaucoup pour ces propos. Je propose donc la candidature de Didier Gervais au poste de sixième adjoint au maire. Est ce qu'il y a d'autres candidats ? Je vous laisse le temps. Il n'y a pas d'autres candidats. Je souhaite désigner, mais c'est obligatoire. Deux assesseurs pour assurer le vote. Est ce qu'il y a des personnes de l'opposition qui souhaitent y participer ? Pas de réponse.

Michel Barrière : Je vais redire ce que j'ai dit tout à l'heure. Moi, personnellement, je ne prendrai pas part au vote et je voudrais profiter de l'occasion pour dire à madame Bizouerne, Monsieur Nugues, Madame Sulpice, Madame Acoca, qu'on a eu des bons rapports avec eux et qu'on a été contents de travailler avec eux.

Jean Michel Genestier : Très bien, mais écoutez, c'est bien. Moi je pense que c'est bien que ce que vous avez dit. Parce qu'évidemment, il n'y a pas de conflit particulier, si ce n'est qu'il y a des décisions qui sont prises à un moment ou un autre. Voilà, on va s'arrêter à la, Monsieur Rondepierre.

Nicolas Rondepierre : Simplement pour dire que nous non plus, nous ne prendrons pas part au vote. En ce qui concerne votre gestion ?

Jean Michel Genestier : Merci, ça ira plus vite. Très bien. Écoutez, il n'y a pas d'autres candidats. Donc les candidatures sont inscrites. J'enregistre celle de Didier Gervais. Pour être adjoint au maire au sixième rang. Donc Steve ? Oui, si tu veux bien que je regarde. Oui. Allez Nicolas Redon et Steve Egounleti pour ça va. Voilà. Non, on ne peut pas voter à main levée, donc ça m'est demandé. Donc on va distribuer. Alors comment ? Oui, oui. Non mais non, non, non, non. Alors autant.

Jean Michel Genestier : Est-ce que tous ceux qui souhaitent voter ont voté ? Réponse Oui. Merci. Allez, on va reprendre la séance qui n'a pas été interrompue. Voilà. Alors nous avons constaté 20 votants. Obtenu au premier tour de scrutin le 20 voit. Est élu sixième adjoint au maire de la ville du Raincy, Didier Gervais. Voilà. Je vais lui avant de lui remettre son écharpe. Je vais peut-être lui laisser la parole pour qu'il nous dise quelques mots.

Didier Gervais : Juste très rapidement sur cette première intervention. Un premier point bah remercier tous ceux qui m'ont accordé leur confiance dans ce vote. Ce qui est important dans une équipe d'avoir une confiance réciproque installée pour pouvoir travailler sereinement. Et un deuxième point, c'est vous témoignez que je vais m'attacher à travailler avec l'ensemble des acteurs de la vie sportive du Raincy avec une méthode et avec une vision à moyen terme puisqu'on sait que c'est un domaine ou qui est souvent fait de demandes très court terme et très diverses et qu'on a surtout besoin d'une vision à moyen terme organisée pour pouvoir répondre aux sollicitations d'une manière cohérente avec la vie municipale et nos objectifs. Voilà. Merci.

Jean Michel Genestier : Merci beaucoup à Didier. Je pense que je vais demander à Didier de se rapprocher. Voilà. Écoutez. On va pouvoir reprendre cette séance. Sur, je crois, le dernier point à notre ordre du jour. Oui Monsieur. Rondepierre avec grand plaisir. Je vous donne la parole.

Nicolas Rondepierre : Merci de me donner la parole avec grand plaisir comme vous venez de le dire simplement. Déjà félicitation à Monsieur Gervais. Je lui souhaite toute la réussite possible et j'espère que mais je n'en doute pas, il mettra autant de cœur que madame Bizouerne et monsieur César avant lui pour faire de son mieux, pour que le sport puisse briller au Raincy. Juste une question, monsieur le maire, comme on est dans les élections des adjoints d'un adjoint au maire, je voulais savoir ce qui allait gérer la délégation de la culture, de la sécurité et des commerces. Du coup, puisque ce sont des délégations vacantes.

Jean Michel Genestier : C'est une bonne question. Je pense y avoir déjà répondu. Je vous ai dit que nous allions être en séminaire. La sécurité, je reprends à mon compte évidemment la police municipale pour qu'elle soit traitée avec les éléments qui conviennent à la hauteur de leurs fonctions. Et pour le reste, les sujets seront traités suite au séminaire qui sera organisé avec la majorité municipale. Je l'avais dit tout à l'heure, mais je ne redoute pas de répéter les choses. Voilà Monsieur. Très bien merci en tout cas pour votre question. Nous avons donc comme dernier point, me semble t il. Les éléments qui concernent. Voilà, c'est ça. Je reprends. Vous le savez, la chambre régionale des comptes a opéré des observations à travers un rapport suite à un courrier que la Ville a reçu en juillet 2020. C'était fin juillet 2020 et nous avions un mois pour répondre à, je crois, environ 90 questions sur des sujets extrêmement variés. Ce que nous avons fait. De fin juillet à fin août. Ensuite, il y a eu une série de questions qui se sont égrenées à travers les mois, avec des auditions à la fois en présentiel, ici même, autour de cette table, dans mon bureau et en distantiel, puisqu'une partie, en fait de l'action de la Chambre régionale des comptes pour satisfaire à la demande de la Chambre. Je rappellerais pour mémoire que toutes les villes de Seine-Saint-Denis ont reçu la chambre régionale des comptes et la ville du Raincy est la dernière à avoir cet audit de ses comptes et de sa gestion. Il est important aussi de rappeler que. Sur la forme, j'ai demandé particulièrement sur la fin et notamment sur la fin de l'année 2021 à être auditionné par plusieurs magistrats puisque c'est possible. Je me suis aperçu a posteriori que la plupart des villes ne demandaient pas cela. Mais ce n'est pas demandé a priori par la chambre de façon expresse. Mais j'ai souhaité évidemment aller jusqu'au bout pour répondre à toutes les questions. La ville du Raincy a fait l'objet d'un contrôle de gestion sur les exercices 2015 à 2020. Ce rapport d'observations définitif intervient après plusieurs échanges avec la Chambre régionale des comptes, tant sur les affaires financières que sur les ressources humaines que la commande publique. Il en ressort que notre ville le Raincy a une situation financière satisfaisante. Ce sont les mots, le mot repris en particulier et j'ajouterais saines. En effet, depuis 2015, mes équipes et moi nous sommes attachés à améliorer la qualité du service public, à porter aux raincéens en poursuivant les investissements et en maintenant un cadre de vie agréable. Un certain nombre de services a, bien entendu étaient externalisés afin de répondre avec plus d'efficacité aux besoins des usagers et offrir plus de services sur des plages horaires importantes. Cela n'a pas toujours été facile, mais le présent rapport met en évidence des points positifs de notre action et de l'ensemble des actions. Des éléments à corriger et des perspectives de gestion qui nous rassurent dans les engagements pris auprès des raincéens. Cependant, comme beaucoup de rapports d'observations, vous noterez des éléments perfectibles qui n'engagent que les magistrats. À travers ma réponse en fin de document et les différentes auditions réalisées à ma demande, j'ai pu apporter des éléments pour étayer à la fois les recommandations, mais aussi les incohérences relevées sur plusieurs points abordés dans ce document. Et si vous l'avez lu avec la plus grande des objectivités, vous avez probablement trouvé certaines de ces incohérences qui démontrent à travers certaines phrases, un positionnement et quelques phrases, voire quelques mots plus loin, un positionnement tout à fait opposé. Je vous rappelle que selon le code des jurisdictions financières, ce rapport doit faire l'objet d'un débat au sein du conseil municipal. C'est ce que nous allons faire. Et je demande d'ailleurs à Maître Savina, l'avocat de la ville du Raincy, de vous préciser la procédure de contrôle de gestion d'une collectivité, ses objectifs et sa portée pour la commune. J'avais indiqué

que je demandais à un expert de venir au sein de notre assemblée et comme il est inscrit dans la loi. Nous devons procéder à cette prévention et donc mettre Savina. Xavier Savina est présent ce soir. Ce que je retiens pour ma part, c'est une expertise intéressante qui nous rassure dans nos choix et dans notre vision de la ville du Raincy de demain. Il faut regarder ce sujet avec intérêt, car il en va de la qualité de notre gestion, de notre capacité d'évaluation de l'action publique et de notre volonté de réussir nos politiques publiques. Tout ceci est évidemment extrêmement important. Je rappellerais peut-être pour rentrer sur certains points et sans aller trop dans les détails, car je laisserais certains élus prendre la parole de la majorité ou de l'opposition que la partie qui me paraît extrêmement positive, c'est la situation financière satisfaisante, la situation financière satisfaisante de la ville. La fiabilité des comptes est satisfaisante. Mais la Chambre remarque que l'information budgétaire et financière doit être améliorée. Les rapports d'orientation budgétaire doivent être complétés et ne permettent pas toujours d'éclairer l'assemblée délibérante conformément aux dispositions réglementaires. Ce sont des choses évidemment que nous prenons pas à pas, sujets après sujets pour qu'ils soient réglés. La commune a développé ses ressources financières grâce à une fiscalité sur les ménages plus élevée que dans la moyenne des communes comparables. La baisse de ces produits de gestion, due notamment à la réduction des dotations de l'État, était partiellement compensée par la diminution de sa contribution au fonds de péréquation intercommunal, le fameux FPIC. Du fait de son rattachement, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, à l'établissement public territorial Grand Paris Grand Ouest. Parallèlement, je ne vais pas tout vous lire, évidemment. La Commune s'est engagée dans une démarche d'externalisation de ses services qui a entraîné une baisse importante de ses dépenses de personnel moins 3,5 millions d'euros par an. Il va de soi partiellement compensée par la hausse de ces charges à caractère général plus 2,2 millions d'euros. La Chambre n'a pas fait la différence entre moins de 3,5 mais et plus de 2,2. Mais vous l'aurez fait. Ce qui veut dire que, très clairement, la baisse des charges liées au personnel a été compensée, mais seulement partiellement et a permis une économie à la ville de près de 1,3 million d'euros, principalement évidemment sur la différence entre les frais de personnel et la refacturation des prestataires des services externalisés. Mais la Chambre précise aussi que la commune a également réduit ses charges de gestion pour 500 000 €, ainsi que des subventions versées. Dans ce contexte, la commune a maintenu une capacité d'autofinancement suffisante. Et ça, c'est dans le passé. Et ça répond peut-être à une des interrogations, notamment de M. Salles et M. Cuadrado. Autofinancement suffisante entre 2015 et 2020 pour lui permettre de financer ses investissements. Elle a ainsi réduit sa dette, qui ne représente plus que 167 € par habitant en 2019, contre 850 € par habitant pour les communes de taille comparable. Voilà une synthèse qui est évidemment satisfaisante. Ce n'est pas forcément le cas pour les deux autres thèmes. Mais effectivement, il faut relever certains éléments, notamment sur la gestion des ressources humaines dont il est indiqué qu'elle reste à professionnaliser. La gestion des ressources humaines reste insuffisamment structurée. Ainsi, la commune n'a pas défini ses orientations de gestion avec par exemple, une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. C'est retenu par la Chambre alors même que nous avons transmis à la Chambre des éléments sur les perspectives service par service, année après année. Mais c'est la conclusion de la Chambre et elle est ainsi. Les effectifs ont diminué durant la période sous revue en raison notamment de l'externalisation de certains services publics vers

des opérateurs privés. La Chambre indique également que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, le fameux RIFEP a été enfin mis en place en 2020. Mais il demeure incomplet car il ne prévoit pas le complément d'indemnités annuelles. Bien, je dois vous le dire dans cette synthèse. Ces deux éléments sont faux puisque le triceps a été mis en place bien avant et que le complément indemnitaire annuel a été mis en place également. Et nous sommes transmis par les services. Je les ai transmis les feuilles de paie anonymisées évidemment des collaborateurs qui touchent ce complément indemnitaire annuel. Et qui est malheureusement comme un élément qui n'est pas versé par la ville, en tout cas reconnu comme tel par la Chambre. Donc cela relève quelques erreurs et je n'ai pas de critiques à formuler, mais simplement des constats. Il reste également ralenti en l'absence d'évaluation annuelle des cadres et directeurs de la commune. Le dialogue social était peu nourri durant la période sous revue. Je rappelle que la Chambre a à se prononcer sur les comptes, sur la gestion, mais pas sur la méthode. Et évidemment, cela fait partie de la méthode. Mais je rappelle simplement que pendant la période, le dialogue social a été nourri, en tout cas beaucoup plus que pendant la période précédente. Et il rappelle qu'à l'été 2001, le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail s'est de nouveau réuni afin de se saisir des sujets relevant de la prévention des risques professionnels absentéisme, accidents de travail, document unique d'évaluation des risques professionnels. Enfin, même si la durée annuelle du temps de travail des agents est proche du niveau réglementaire, de nombreux jours d'absence sont encore octroyés, octroyés de manière irrégulière. La Chambre a raison de le dire puisqu'il y a certains éléments qui ont été rectifiés. Ce ne sont pas des journées du maire, évidemment, puisque la journée du maire a été donnée, a toujours été donnée. Et elle ne va plus exister d'ailleurs, puisque la loi ne le permet plus. En général, le 24 décembre ou le 31 décembre, lorsque ces journées faisaient partie de semaine. La fonction achats, non. Il est indiqué que la fonction achats n'est pas sécurisée et ne garantit pas l'égalité d'accès à la commande publique. Sur cet élément-là, effectivement, nous avons beaucoup de choses à dire, parce que c'est peut-être une partie des remarques sur lesquelles nous avons œuvré pour apporter des éléments. Ces éléments ont permis à la Chambre de se faire une idée et ces idées n'ont pas toujours été suivies, malgré la répétition que nous avons apportée à redonner des éléments prouvant la mise en concurrence lorsque les marchés effectivement étaient lancés et quel que soit le niveau de la commande publique. Voilà. Et en particulier sur les marchés de gré à gré. Voilà donc quelques éléments que je voulais vous indiquer en préambule. Vous direz aussi que la Chambre a fait des recommandations de régularité et de performance. Et vous verrez peut-être que certains ont fait cet exercice d'aller voir sur des éléments qui avaient été posés pour d'autres communes. Que les remarques sont d'une faiblesse extrême. Évidemment, lorsqu'on a une lecture de quelque chose, on peut voir tout noir, en tout cas tout sombre ou tout blanc. Je pense qu'il faut avoir le bon discernement pour voir ce qui est à améliorer et pour voir ce qui ne va pas. Parce que ça peut arriver. Et pour voir effectivement ce qui a été corrigé. Voilà, les temps qui sont utilisés dans ce rapport ont leur importance. Il est important de parler au présent. Parler au passé. Parler peut-être au conditionnel et pouvoir formuler quelques affirmations. Et effectivement G. Nous avons à plusieurs reprises indiqué que les temps n'étaient pas toujours en concordance avec certaines réalités. Voilà. Ce que je voulais vous dire. Je vais laisser la parole à Maître Savina sur la procédure d'un contrôle de gestion.

Diagnostic, objectifs, rapports, recommandations, rapports d'actions. Et puis, évidemment, Maître Savina interviendra autant que de besoin. Non pas sur l'échange politique que nous pourrions avoir, mais sur la partie strictement juridique. Oui, on vous expose les choses après vous.

Nicolas Rondepierre : Excusez-moi, mais normalement, il ne me semble pas que vous vous puissiez faire venir une personne extérieure de l'assemblée s'exprimer. D'autant plus qu'elle s'est exprimée en commission. Donc là, je suis surpris, à moins d'essayer de faire pression sur les élus avec une expertise quelconque. Je suis désolé, on doit avoir un débat entre nous sur le rapport, la plus-value de l'expert. Je la comprends en commission à l'extérieur, je ne la comprends pas.

Jean Michel Genestier : Ce que je comprends moins, c'est pourquoi vous ne nous avez pas avertis lorsque vous avez reçu l'invitation du conseil municipal.

Nicolas Rondepierre : Parce que Monsieur le maire, on a reçu tout cela hors délais, y compris y compris. Ce qui est important de comprendre, c'est qu'on a reçu le rapport deux jours avant le conseil, deux jours avant le conseil, parce qu'on ne l'a pas reçu par mail. Le samedi, des gens étaient hors délais et on l'a reçu deux jours après par courrier. Même pas dans nos casiers.

Jean Michel Genestier : On ne va pas rentrer dans une polémique stérile. Voilà comment on sait très bien vos faits et les nôtres ne sont pas tout à fait les mêmes. Moi, je pense qu'il faut aller au fond. Vous voyez, ce que je veux, c'est qu'il y a un débat. Et ce débat, c'est que

Niolcas Rondepierre : C'est ce que je réclame monsieur le maire. Je réclame un débat expert.

Jean Michel Genestier : L'intervention d'un sachant. C'est simplement sur la procédure d'un contrôle de gestion. Ce n'est pas un expert qui vient faire pression sur les élus. Vous avez votre idée ? Je reste le maire du Raincy. Je suis désolé. Je ne suis pas en train d'appliquer les choses à ma façon. Nous sommes renseignés, l'administration s'est renseignée. Vous avez peut-être plus.

Nicolas Rondepierre : J'exprime donc une objection sur le fait qu'un sachant. Ce qui signifie que ceux qui sont autour de la table, ils ne savent rien. Bon, ce n'est pas grave, mais voilà. Donc effectivement un sachant vient mettre pression par ses

connaissances sur les élus de ce conseil. C'est mon interprétation. Merci Monsieur le maire de m'avoir permis de l'exprimer.

Jean Michel Genestier : Mais comme à chaque fois, Monsieur, je vais laisser la parole à M. Raoult et ensuite je laisserai la parole à Montasser Charni.

Corinne Raoult : Oui Monsieur le maire, merci de me laisser la parole et je suis bien évidemment d'accord avec mon collègue. D'autant que vous m'avez reproché de dire ce que je disais en commission en Conseil municipal. Donc, Monsieur l'expert qui est à vos côtés a tout dit en commission de la vie municipale lundi. Donc je ne vois pas l'intérêt qu'il répète ce qu'il a dit en commission. Je pense que nous étions suffisamment avertis.

Jean Michel Genestier : Très bien Madame, vous avez le droit de répéter vous à souhait. Voilà.

Corinne Raoult : Mais merci Monsieur le maire.

Jean Michel Genestier : J'ai demandé à un expert de venir. Je vous ai informé, j'ai utilisé tout à fait les règles et je laisse la parole à Montasser Charni.

Montasser Charni : Merci Monsieur le Maire. Oui, très rapidement pour les besoins techniques du conseil municipal. Effectivement, vous avez raison. Le principe, c'est que seuls les conseillers municipaux ont le droit de s'exprimer lors d'une réunion du conseil municipal. Certes, c'est le principe de base. Mais comme vous le savez, à chaque principe, il existe des exceptions. Et des parlementaires ont déjà été interrogé à ce sujet et ça fait l'objet d'une publication au Journal officiel de l'Assemblée nationale de septembre 1989. Et on a bien précisé que des experts ou autres personnes qualifiées. Donc on a notamment en l'espèce maître Savina Des experts ou autres personnes qualifiées peuvent être entendues et on a besoin d'écouter l'expertise de Maître Savina sur des plans techniques du rapport, parce que chaque conseiller municipal n'a pas forcément les mêmes compétences que vous pour lui permettre d'appréhender la totalité du contenu de ce rapport. Donc, on a cette possibilité légale qui a été reconnue de pouvoir le faire. Donc il ne peut pas y avoir d'objection sur le plan juridique a priori. Ah non, vous avez dit qu'on n'avait pas le droit, donc on a le droit de le faire sur le plan juridique. Si vous en prenez acte, c'est une bonne chose. Alors c'est une question morale, ce n'est pas une question juridique.

Jean Michel Genestier : Bon, on ne va pas réécouter la bande de ce que vous avez dit. Il n'y a pas de problème. Enfin, il n'y a aucun souci. C'est votre position. M Charni vous a donné la position, je pense de la règle. Voilà. Et si Monsieur. Mais est-ce que vous voulez qu'on rentre dans le vif du sujet ou pas ? J'ai l'impression que vous vous voulez reculer, absolument. Pour le coup c'est à vous de nous les faire gagner du temps pour qu'on rentre dans le vif du sujet. Ben oui, alors on va y aller. Mais là, je demande à l'expert de parler sur la procédure du contrôle de gestion, le diagnostic, les objectifs, le rapport et la recommandation et le rapport d'action. Monsieur Rondepierre.

Nicolas Rondepierre : Oui, je ne vais pas revenir sur ce débat, même si on pourrait dire qu'il est indiqué que l'expert nous sera présent mais pas qu'il intervientrait. Juste une question dans la mesure où il s'agit de deniers publics. Est-ce que vous pouvez nous donner le montant de l'expertise de ce soir, s'il vous plaît ?

Jean Michel Genestier : Vous savez, vous êtes terrible parce que votre contentement avec votre petit geste comme ça, vraiment, ça parle vraiment beaucoup. Monsieur.

Nicolas Rondepierre : Je passerais bien volontiers de vos analyses sur mon physique, ma gestuelle et tout ce qui s'ensuit. Je ne me permettrais jamais ce genre de commentaire à votre encontre. Monsieur le maire, je demande une question si on peut juste me répondre. Combien coûte l'expertise ?

Montasser Charni : Monsieur Rondepierre. Alors il y a une pardonnez-moi. Il y a une chose que je n'arrive pas à comprendre, c'est comment est-ce qu'on pourrait demander à un expert d'être présent ici en rémunérant ce qui est tout à fait légitime et normal et en même temps en le privant de prendre la parole ? Je ne comprends pas.

Nicolas Rondepierre : Mais il va s'exprimer, ce n'est pas la question. C'est l'art à la manière de détourner mon propos. Ma seule question, c'est-il va parler. Dont acte. Vous voulez le faire parler ? Il parle ? Non, non, ce n'est pas ça bien grand bien. C'est votre assemblée, vous avez dit ma question, c'est combien va nous coûter ?

Montasser Charni : Monsieur Rondepierre vous avez dit il faut qu'il soit là sans pouvoir s'exprimer.

Nicolas Rondepierre : C'est terrible de travestir les propos. Je n'ai pas dit ça. J'ai dit il était indiqué qu'il serait présent, pas qu'il prendrait la parole. Pardon de lire noir sur blanc ce qui est écrit. Ma deuxième question. Combien va nous coûter

l'accompagnement et l'expertise de ce monsieur ce soir ? Il n'y a pas de piège. Je pense que les raincénens ont le droit de savoir si leurs impôts qui sont j'imagine utilisés à bon escient, à quelle hauteur ils sont utilisés. Je pense que ça intéresse tout le monde au sein du public et ceux qui nous regardent.

Jean Michel Genestier : Monsieur Rondepierre, on n'a pas à répondre à ça et évidemment, je donnerais la note à tout le monde, évidemment. Voilà. Mais une fois que la prestation sera terminée. Voilà enfin. Mais attendez, on ne cache rien, mais c'est pas possible. C'est parce que c'est votre habitude. Vous pensez que tout le monde fait comme vous ? Évidemment. Et alors plus. J'ai des conseillers municipaux qui m'ont dit Mais tu parles trop, tu leur donnes trop d'éléments. Ben ouais, mais parce que je connais un peu mes dossiers, évidemment. Je laisse la parole à Maître Savina. Pour le reste, c'est les autres élus qui répondant.

Maître Savina : Messieurs, Mesdames de l'Assemblée, Monsieur le Maire, vous avez souhaité que j'intervienne ce soir sur un plan purement technique et je souhaiterais qu'il me soit donné acte que je n'entends faire pression sur personne et surtout pas sur les élus. D'autant plus que ce débat n'est pas suivi d'un vote à ma connaissance. Donc, je ne crois pas, de ce point de vue-là, qu'une quelconque pression et je pense aussi que les élus seront résistés à cette pression.

Jean Michel Genestier : Attendez Monsieur l'Assemblée, c'est moi qui la préside. Alors, s'il vous plaît, je vous demande instamment Monsieur, je vous demande instamment Monsieur Cuadrado de respecter tous vos collègues. Donc n'intervenez pas quand quelqu'un d'autre parle. N'intervenez pas contre quelqu'un d'autre parle. Je pense que tout le monde en a un peu assez de votre cinéma. On est là pour gérer cette ville. Vous pensez que ça va être permanent ? Mais un jour, un jour, vous faites quelque chose, le lendemain vous faites autre chose. Ça suffit. Laissez parler les gens. Si tout le monde pense que c'est la bonne mesure. Ne coupez pas les gens quand ils parlent. Mais je pense que c'est drôle, c'est vraiment drôle. Ben oui, eh ben si, c'est ça que vous voulez, eh bien allez-y. Un Faites des choses ensemble. Alors vraiment. Voilà, écoutez, on va essayer de faire en sorte que cette assemblée soit un peu plus digne. Vous faites tout ce qu'il faut pour qu'elle ne le soit pas. En tout cas, je vais essayer. Je vais tenter de. Voilà. Ça, c'est sûr. Maître Savina vous avez la parole.

Maître Savina : Merci alors. Mon propos, bien évidemment, est objectif. Je ne suis pas sur des appréciations de valeurs de ce rapport. Ce qui me semble être important pour l'Assemblée de connaître et de savoir, c'est que ce rapport est constitué de deux éléments des observations définitives de la Chambre et la réponse de l'exécutif local à ces observations. Et ce sont ces deux éléments qui forment le rapport et qui sont indissociables. C'est important de le rappeler puisque le. Code des juridictions financières prévoit bien que les observations doivent être contrebalancées par les

explications qui ont pu être données à l'occasion du contrôle. Autre point également important je pense pour l'assemblée, c'est de savoir que ce rapport s'inscrit dans une des deux fonctions de la Chambre régionale des comptes qui est la fonction du contrôle de la gestion des actes de l'exécutif. Et en aucune manière un jugement financier puisque, comme vous le savez, la Chambre régionale des comptes a également des fonctions juridictionnelles d'appréciation de la régularité des actes des du comptable public. Donc ne discutons pas ce soir de cet aspect juridictionnel. C'est un rapport et ce sont des observations, un avis qui est rendu et qui peut être critiqué, remis en cause, sachant qu'il y a pour le professionnel du droit que je suis et qui est assisté. Qui a assisté votre maire dans ce contrôle depuis le mois de juillet 2020 ? Il y a parfois une frustration quand on lit les observations qui ne prennent pas forcément en considération toutes les explications qui ont et qui ont pu être données. Le rapport définitif de la chambre régionale des comptes. C'est peut-être un paradoxe. Commence par une conclusion. On pourrait estimer que la conclusion vient à la fin des observations. Non, là. Les conclusions se sont en début de rapport sous forme de synthèse et la chambre régionale des comptes a synthétisé.

Son Rapport par trois titres qui ont été rappelés par Monsieur le Maire en. L'introduction de son propos, à savoir une situation financière satisfaisante, une gestion des ressources humaines à professionnaliser et une fonction achats non sécurisés qui ne garantit pas l'égalité à l'accès de la commande publique. Et ces trois chapitres font l'objet de recommandations de régularité et de recommandation de performance. Les recommandations de régularité, il y en a deux au titre de la gestion financière. Il y a deux recommandations, trois recommandations de régularité au titre de la fonction RH et il y a une recommandation de régularité au titre de la fonction relative à la commande publique. Et puis, vous avez deux recommandations de performance qui sont donc des suggestions d'amélioration de la gestion qui concernent la fonction, la situation financière et une recommandation de performance sur la fonction RH. La Chambre sur les recommandations de régularité au titre de la situation financière. Ça a été abordé. Ce sont des suggestions. Ce sont des recommandations. Aux fins de compléter le rapport d'orientations budgétaires. Ce qu'il faut savoir et lorsqu'on lit le rapport, c'est qu'aujourd'hui, on en débat en 2022. Mais il porte sur une. Une période de contrôle qui remonte à sept ans en arrière donc. La Chambre a une appréciation qui se fait année par année ou sur plusieurs années et elle prend en considération ce qu'elle est, ce qu'elle. Ce qui est porté à sa connaissance, année après année. Ceci pour dire que ces observations ne sont pas forcément le reflet de la situation de votre commune aujourd'hui. Sur le rapport d'orientations budgétaires, les recommandations ont été prises en considération sur la formalisation des conventions de subvention qui sont la deuxième recommandation de régularité. Les choses ont été faites sachant qu'il y a une recommandation de régularité au titre de la formalisation des relations avec le CCAS qui existait et qui ne ressort pas des conclusions de l'avis de la. L'avis définitif de la Chambre, ce que ce qui a pu être regretté par l'exécutif. S'agissant des recommandations au titre de la fonction RH, elles sont très précises puisqu'il y a une recommandation sur l'évaluation professionnelle des agents, une recommandation sur l'application des dispositions réglementaires relatives au temps de travail, ce qui a été réglé. Il y a une recommandation au titre du document unique d'évaluation des risques qui est en cours, je crois, et vous avez une dernière recommandation. J'ai une dernière et unique

recommandation sur la commande publique ou il est indiqué qu'il appartient à l'exécutif de respecter les principes fondamentaux de la commande publique en structurant à la fonction achats la fonction achats et la chambre, dans sa synthèse, d'indiquer que la commune a engagé les actions destinées à faire cesser les recommandations de régularité qui ont été mises en évidence par la Chambre sur les recommandations de performance. Je crois qu'il n'y a pas grand-chose à dire puisque ce sont des invitations à qui sont adressées à l'exécutif local et ces recommandations doivent être justifiées par l'exécutif dans un délai d'un an à compter de ce jour. Recommandation de performance et recommandation de régularité puisque la chambre attend et c'est une disposition du code des juridictions financières de chaque collectivité contrôlée de justifier dans l'année, après un débat devant le conseil municipal, des actions qu'elle a engagées pour justifier de la prise en considération de ces observations. Donc voilà schématiquement le rapport, le processus qui conduit au rapport. Sachant qu'il y a eu un dialogue qui a été assez long et nourri avec les magistrats qui étaient en charge du contrôle puisque comme il vous l'a été indiqué, le contrôle a commencé au mois de juillet 2020 avec un questionnaire de 90 interrogations auquel il fallait répondre dans le mois. Le contrôle a commencé avec un entretien avec le chef de l'exécutif local. Conséutivement à la demande de production de pièces justificatives, un rapport d'observations provisoires a été établi, qui est strictement confidentiel, qui ne peut pas être débattu, qui ne peut pas être porté à la connaissance de quiconque. Des observations ont été apportées par la collectivité à ce rapport d'observations provisoires et la Chambre prend en considération un certain nombre d'éléments d'information portés à sa connaissance et établit alors son rapport d'observations définitives. Préalablement, le chef de l'exécutif local avait été auditionné à sa demande devant la Chambre régionale des comptes et lorsque le rapport définitif est porté à la connaissance de l'exécutif, il dispose d'un délai d'un mois pour faire valoir ses observations définitives qui ont été annexé au rapport, ainsi que je vous l'ai indiqué précédemment. Donc sur la procédure, voilà ce qui pouvait être dit. Le code juridique des juridictions financières prévoit que le rapport est confidentiel jusqu'à jusqu'au moment où il est débattu par le conseil municipal. Donc jusqu'à ce soir.

Jean Michel Genestier : Merci Maître ! Merci maître de ces précisions. Je pense que c'était important qu'on puisse avoir le schéma, le cadre et qu'on puisse avoir ce retour. Sur la chronologie des faits, je vois que Michel Barrière souhaite intervenir. Je vais lui laisser la parole pour quelques instants.

Michel Barrière : Alors je suis non sachant mais pas non comprenant comme vous. J'ai donc commencé comme vous. Dans un délai très court, à examiner le rapport de la chambre régionale des comptes. Et il y a deux aspects. Il y a un aspect, je dirais global ou véritablement, je n'ai pas d'éléments de repérage. Et puis il y a l'analyse, point par point. Ou là, j'ai commencé à traiter le sujet et ou ça m'est beaucoup plus familier. Alors je vais commencer par le premier, le premier point. C'est à dire que quand j'ai commencé à lire ce document d'abord, il est facile à lire parce qu'il est en bon français. Ce n'est pas un langage technique, juridique, etc ça se lit très bien. Et aussi on s'aperçoit que on n'a pas, on n'a pas les repères, les éléments de

comparaison. Alors, faute d'autre ? D'autre chose ? Je me suis tourné vers Internet. Je recommanderais de faire la même chose. Et avec deux mots clés la chambre régionale des comptes. D'Ile de France. Et puis derrière, je me suis dit bon, il y a 40 communes dans le département de la Seine-Saint-Denis. Donc je vais commencer un petit peu. Je vais commencer à regarder comment ça se passe pour les autres. Et je les ai prises par de. Je commençais à les prendre par ordre alphabétique. Et comme vous l'avez constaté, le rapport commence par une. Un document de synthèse. Donc j'ai pris ce qui était présenté justement par la Chambre des comptes et avec une synthèse parce que vous avez d'autres cas ou vous trouvez simplement des articles de journaux, mais vous ne trouvez pas le rapport proprement dit ? Ou alors vous vous trouvez un rapport détaillé, etc, mais qui n'est pas celui que l'on a là. Donc comme il est assez tard ou plutôt assez tôt, je ne vais pas vous tenir trop longtemps, mais je vais demain vous demander votre attention et pour vous pourrez faire vous la même, je dirais la même opération que j'ai pu faire moi-même. Alors donc, j'ai pris les. Je vous parlerai de simplement deux ou trois feuilles de synthèse et je ferai ce qu'il ne faut pas faire. C'est à dire que je me suis contenté de pêcher des jurés, des formes, des formulations, mais sans aucune idée préconçue. C'est pour voir à peu près comment la chambre s'exprime devant les différents corps, alors j'y vais. Vous avez un premier point la situation financière de la commune machin est fragile. Ce n'est pas notre cas. En ce qui concerne les RH, je vous donnerai à chaque fois deux informations de deux extraits. En gros, la durée annuelle effective du travail applicable aux agents est inférieure de plus de 60 heures à la référence légale de 1607 h. Voilà ce qu'on dit pour une commune maintenant pour une autre. Je lis le risque d'insolvabilité du parlement. Le risque d'insolvabilité de la commune est grand. Alors maintenant, le temps de travail fixé par la commune à 1516 h par an est très nettement inférieur à la durée légale de 1607 h, ce qui représente un surcoût annuel de 2,5 millions d'euros. Voilà ce qui est écrit à la Chambre par rapport à un sujet qui s'est présenté ailleurs. Là, le troisième, je m'arrêterai, je m'arrêterai là. Une situation financière devenue fragile et une gestion coûteuse de la dette. Bon, ce n'est pas l'autre cas. Maintenant. En 2014, l'opérateur téléphonique de la Ville lui a facturé chaque mois plusieurs dizaines d'heures d'appels à destination de lignes fixes ou mobiles dans des pays étrangers. C'est quelque chose qui peut rappeler des éléments. Bien pour vous détendre un tout petit peu. J'ajoute une phrase enfin, depuis 2014, la commune. La commune achète pour un montant annuel de 140 000 €, une trentaine d'abonnements pour assister aux matches de football du Paris Saint-Germain. Vous avez parfaitement reconnu que ce n'est pas reconnu au Raincy que ça se passe. Alors maintenant, je laisse, je laisse de côté le caractère, je dirais presque irrationnel, de cette espèce d'examen à la Prévert. Parce qu'il faut bien se raccrocher à quelque chose. On a une formulation, on nous dit que la situation, notre situation financière est satisfaisante. Qu'est-ce que ça veut dire par rapport à d'autres ? Je n'en ai pas vu beaucoup parce qu'il n'y a pas eu beaucoup de temps. En plus, je n'ai pas du tout envie de continuer l'exercice. Je dirais à ce niveau-là. Mais ça permet de dire oui, ça permet de voir, disons, quels sont les phénomènes que la Cour régionale des comptes peut rencontrer. Et avec des choses un peu surprenantes. Bon, ici, le sang est d'une triste banalité, notre truc tient la route, etc. Donc je n'en ajoute pas plus. Maintenant, je pense au deuxième aspect. Il y a une structure de ce rapport donc qui est bien précise. Et ensuite, à la fin, on trouve toute une série de réponses. Vous avez d'un côté 76 pages et vous aurez 32 de l'autre. Donc je fais ce que je fais habituellement quand j'ai à traiter des commandes, des

documents techniques complexes ou des documents juridiques, et éventuellement avec des gens qui ont une autre mentalité que la nôtre. Bon donc je traite ça sur Excel. L'avantage d'Excel, c'est que c'est bon. Vous avez d'abord quelque chose qui est propre, avec des lignes, des lignes et des colonnes. Vous avez différentes pages et vous avez la possibilité dans les cellules de mettre des commentaires qui y sont. Des citations exactes de documents, je dirais précis. Voilà comment je fonctionne. Donc j'ai commencé à faire ce travail pour toute la partie, la partie financière. J'ai commencé à attaquer pour la partie sur les ressources humaines. Et effectivement, je dirais, c'est un document dont on pouvait attendre un résultat extraordinaire. Une mise à mort du maire, c'est son arrestation en séance ? Non, ça, c'est vraiment. Quelque chose de neutre, sans grand relief mais intéressant dans la mesure où ce document, ce rapport, c'est presque simplement quelque chose qui va nous faire chauffer un petit peu une soirée et ensuite hop, on le range dans un tiroir. C'est quelque chose qui nous apporte des ondes, des orientations pour avoir une amélioration de notre, de la qualité de notre travail. C'est pour ça que je le veux l'examiner jusqu'au bout. Et pour le moment, ce que j'ai fait, ce qui va bien, c'est R.A.S. Puis j'ai des indications simplement normales en noir etc. Je mets un petit peu de bleu. Quand il y a quelque chose qui n'est pas tellement satisfaisant, par exemple en matière de loi et ces. Je trouve que la chambre régionale des comptes n'a pas été à la hauteur. Donc je mets R.A.S. À expliquer ces rues. Bon, voilà un peu de bleu. Voilà. Ensuite, quand je mets du rouge, cela ne veut pas dire attention, il y a un loup, il y a un truc affreux, etc. Ah non, simplement pour nous rappeler des choses, on vient de tenir un débat d'orientation budgétaire. J'ai donc mis moi sur mon nom, sur mon fichier excel, un truc en rouge pour le retrouver plus tard, pour voir comment on peut améliorer ça. Alors je vous livre ça, puis ensuite ça sera terminé. Alors recommandations. Régularité. Un Compléter le rapport d'orientations budgétaires avec notamment la présentation des engagement pluriannuels et la programmation des investissements en application de l'article MACHIN du Code général des collectivités territoriales. Bon là, la réponse ou le mal des éléments de réponse. La collectivité prend bonne note de vos observations à cet égard et procédera dorénavant ainsi qu'il est rappelé par vos soins. Donc on en rajoute bien ici ce que l'on nous dit. Il y a une piste d'amélioration. Et bien cette liste, on va l'emprunter. Cependant, tous les éléments se retrouvent dans le document complet du compte administratif porté à la connaissance des élus qui l'approuve, ce qui est vrai. Mais dans le rapport d'orientations budgétaires de l'année prochaine, vous trouverez, je dirais, l'application de cette recommandation maintenant à la fin. Par ailleurs, la qualité comptable a été reconnue par les services déconcentrés du ministère des Finances qui attribuent une note 20 sur 20 à la commune du Raincy depuis 2019. Ce n'est pas tout le monde qui peut présenter une argumentation comme ça. Au Raincy si c'est comme ça, j'ai fini.

Jean Michel Genestier : Merci Michel. La parole est à Montasser Charni puisqu'il l'a demandé. J'essaie. Voilà.

Montasser Charni : Merci beaucoup, monsieur le maire. Merci Michel. Merci également à Maître Savina pour son précieux rapport et son expertise totalement objective. Alors

moi j'ai noté effectivement, en retraçant un peu les pages de ce rapport, qu'on a de très bons points à notre actif, à savoir que l'externalisation, qu'on le veuille ou non, qu'on soit d'accord ou non, a été, il faut le reconnaître, également très satisfaisante pour le service public auprès des anciens et surtout nous a permis d'économiser au bas mot, selon les termes du rapport, au moins une virgule 3 million d'euros. Il vrai que, en cette période financière difficile, je pense qu'on peut tous s'accordent à dire que si on arrive à économiser sur le budget de fonctionnement de la Ville et bien forcément en termes d'imposition, on va faire un maximum de raincéens. Moi, j'avais une question de forme à soumettre à Maître Savina. Je suis férus de droit, comme mes deux collègues de l'opposition. On a une loi du 17 juillet 1978 qui pose le principe du contradictoire et qui indique que toute personne a le droit de connaître les informations contenues dans un document administratif lorsque celui-ci lui est opposé. Et c'est vrai qu'en relisant la réponse de la Ville qui avait été apportée au mémoire intermédiaire communiqué par la Chambre régionale des comptes, on fait état d'une note interne de la DGA qui est évoquée en page 51 du rapport. A priori, elle n'est pas datée au sein du rapport, mais dans la ville. Si je comprends bien et si je comprends bien également, les termes de votre expertise n'a pas été opposée, c'est à dire qu'elle n'a pas été communiquée aux services municipaux. Alors, est ce que c'est ? Quelle signification ça peut avoir par rapport à la crédibilité de ce rapport ?

Maître Savina : On ne le saura jamais puisque ça a été des débats. Qui est des échanges qui ont eu lieu entre le magistrat en charge du contrôle de la gestion de la ville et Monsieur le Maire. En effet, le principe est que tous les documents sur lesquels la chambre se basent doivent être portés à la connaissance de la collectivité. Et nous avons demandé toutes les pièces qui nous ont été communiquées de manière dématérialisée. Et parmi ces pièces, qui sont les seules sur lesquelles la chambre est censée et réputées travailler ? Et bien parmi ces pièces, il n'y avait pas cette note de la directrice générale adjointe alors que la chambre la retient et la commente. Donc ça a été un des problèmes que nous avons soulevés. Mais comme je vous l'indiquais tout à l'heure, cet avis est bien il ? Il n'est pas susceptible d'être remis en cause. Il n'est pas susceptible d'appel parce que la Chambre n'est pas dans sa fonction juridictionnelle. Et bien évidemment, nous n'aurons jamais la réponse à ce type d'interrogation qui amène d'autres questions, en effet ? Oui. Merci.

Jean Michel Genestier : Merci, est ce qu'il y a des questions ? Dans l'ordre ? Je ne sais pas. Je vois Madame Raoult et Monsieur Cuadrado, mais c'est comme vous voulez.

Nicolas Cuadrado : Sur la forme de la présentation de ce rapport, je réaffirme simplement mes propos d'une pression morale. Vous nous avez expliqué qu'un expert allait nous préciser la procédure. Par ailleurs, je tiens à préciser aux raincéens que la procédure est écrite dans le rapport. Donc on en a une parfaite connaissance si on le lit et surtout si on a le temps de le lire et que l'expert qui a, je cite expert objectif qui explique la procédure, ce sont les propos qui ont été tenus. Et ensuite, on nous

explique que l'expert a assisté le maire depuis juillet 2020 sur cette procédure. Bon et on nous explique enfin, on le sait. Plutôt que cet expert, il s'occupe de plusieurs procédures contentieuses que la Ville a donc. Est-ce une expertise objective qui vient d'être fait ? Quand on est juge et partie, c'était pour la forme. Toujours sur la forme, on vient d'assister, je le dis pour le public, à ce qu'on appelle du filibuster ring. L'objectif, c'est d'épuiser l'opposition. C'est à dire que la majorité parle longtemps. Monsieur Barrière a parlé huit minutes, monsieur. Monsieur Charni a parlé deux minutes et l'objectif à 1 h 21 du matin, c'est de nous épuiser. Je voulais préciser cela et maintenant on va parler du fond. Alors oui, évidemment, il y a des bonnes choses au Raincy. Il y a aussi des mauvaises choses et je crois qu'il faut savoir le dire. Monsieur le maire et notamment la commande publique et les marchés publics et les observations qui sont dites sont des observations qui sont graves et il faut savoir le dire. C'est le rôle de l'opposition d'alerter Monsieur le Maire. Si vous nous dites que d'ici un an, la situation sera régularisée, tant mieux. Par contre, à la lecture du rapport, on peut s'en inquiéter parce que ces irrégularités. Elle existe depuis 2014. On voit un pic en 2018 2020. Alors je ne sais pas si on va citer des exemples. Déjà l'IFAC. En ce qui concerne l'IFAC, je tiens à préciser que sur les, les, les précédents, les précédents conseils. Plusieurs élus ont alerté sur ce prestataire, notamment sur là sur la qualité. Enfin sur ce marché public. Moi je lis dans le rapport qu'il y a une rupture d'égalité de traitement des candidats qui a empêché de garantir la transparence de traitement des candidats dans leur synthèse. Il est écrit L'attribution de certaines prestations s'est fondée sur une concurrence organisée artificiellement. Une concurrence organisée artificiellement. Le manque de procédures d'achat ne permet pas non plus de respecter les seuils de la commande publique, entraînant de nombreux achats de gré à gré hors marché. Qu'est-ce que ça veut dire ? De nombreux achats de gré à gré, de gré à gré. Si on le dit avec un vocabulaire un peu plus populaire, je dirais que c'est un peu du copinage qui est évoqué. Donc je m'en inquiète. Et si je dois reprendre les chiffres, alors les chiffres, vous permettez ? Parce que c'est quand même assez consistant pour trouver les pages qu'on a évidemment notées. Je vous invite à aller page 53. Je vais expliciter pour ceux qui n'ont pas le rapport devant les yeux. Alors page 53, on nous explique qu'il ressort que de nombreuses prestations échappent à la réalisation de marchés publics. Ainsi, sur la période 2018 2019, près de 40 %, 40 % des prestations de maintenance et d'entretien des bâtiments ne sont pas rattachées à un marché. Ce sont des observations et donc sur les trois années, on a un petit tableau aussi. Ce rapport, il sera public, donc les requérants pourront le constater. On a un tableau sur 2018, 2019, 2020. Ça représente donc 5,6 millions d'euros qui ont échappé à toute procédure de contrôle. Je m'en inquiète, je m'en n'inquiète. Bon, je laisserais mon collègue parler d'un autre sujet concernant les services de la Ville. Mais je ne vous demande pas spécialement de réponse, monsieur le maire, en réalité, parce que vos réponses, je les ai élues. D'ailleurs, vous avez essayé enfin, certains de vos de mes collègues ont fait exprès d'ailleurs de lire les réponses et notamment il y en a une qui existe, qui est assez effarante, qui qui concerne le double débat d'orientation budgétaire qu'on a eu hier, dans lequel vous dites-vous prenez l'engagement que vous allez mettre les engagements pluriannuels, ce que vous allez faire sur l'ensemble jusqu'à la fin du mandat. Et hier, dans le DOB, qu'est-ce qu'on constate alors que vous vous êtes engagé à le faire ? Bien qu'il n'y ait pas les engagements pluriannuels ? Alors là, ce que vous allez m'expliquer après c'est ben oui, j'ai un an pour le faire. Comme vous avez expliqué que quand vous êtes arrivé en 2014, il y avait une dette

technique, des problèmes de gestion des services. On peut l'entendre, on peut l'entendre simplement entre 2014 et 2018. La Chambre a l'air de nous dire qu'il ne s'est rien passé. Là, vous venez de nous expliquer depuis une bonne demi-heure, voire heure que finalement la chambre a faux sur tout et que vous avez. Vous avez raison sur tout. Je m'en inquiète, je m'en inquiète. Ça veut dire que les observations, en réalité, vous n'allez pas en tenir compte. Et c'est ça qui m'inquiète le plus, monsieur le maire.

Jean Michel Genestier : Je laisse la parole à M. Charni pour répondre à Monsieur.

Montasser Charni : Merci Monsieur le maire. Effectivement. J'ai écouté notre collègue Nicolas Cuadrado. Bon, on est quand même tous autour de la table pour défendre des intérêts de la ville. Donc quand j'entends dire qu'un avocat a assisté la mairie pour faire valoir les intérêts de la ville et qui seraient forcément contre vous, eh bien je m'interroge sur votre positionnement. C'est vrai que on est tous là pour défendre les intérêts de la ville. Je pense qu'il faut repositionner les choses. Ensuite sur la question, ensuite sur la question du marché de gré à gré, c'est. Ce n'est pas une insulte, ce sont les dispositions du code. Plus précisément, l'article qui indique que le marché de gré à gré, c'est quelque chose de banal, de commun qu'on met en place à partir du moment où le montant du marché. Il est inférieur à 40 000 € hors taxe. Donc j'ai dire ça se fait dans toutes les communes. On peut ne pas être d'accord, mais c'est quelque chose qui est prévu par le législateur et qui est codifié. Voilà donc qu'ensuite vous pouvez dire des choses qui peuvent être contre allégué. Mais il faut faire quand même attention parce que quand on parle de copinage, il y a, j'ai dire ça confine au pénal. Voyez, c'est à la limite de la diffamation.

Nicolas Cuadrado : J'espère que ce n'est pas une menace quand même. On peut encore s'exprimer et dire l'interprétation qu'on a des observations.

Montasser Charni : C'est pas du tout une menace mais quand on dit copinage, il y a une notion pénale et je le sais très bien. Il y a écrit ce qu'il y a écrit, je m'en fais l'interprète. Copinage ? Non. S'il y a écrit copinage, moi je ne dis pas qu'il est écrit dans le rapport.

Nicolas Cuadrado : Ici on travaille tous pour l'intérêt de la ville. Je ne me permettrais pas de dire que les élus de la majorité, le maire compris, ne travaille pas pour l'intérêt de la Ville. Ce n'est pas du tout le propos que j'ai tenu et j'ose espérer que ce n'est pas le propos que vous avez tenu ?

Montasser Charni : Absolument pas. Pardonnez-moi d'intervenir. Mais quand on parle de copinage, comme on dit, quand on vise une équipe municipale, le copinage, ça a une connotation pénale. Et effectivement, comme l'a dit M. Rondepierre tout à l'heure, que ça peut vous emmener en prison et ce n'est pas du tout le sujet.

Nicolas Cuadrado : Donc on subit bien des pressions alors entre l'expert et là les menaces, voilà, ce n'est pas très sain. Effectivement, comme débat, cher collègue, effectivement, je le reconnaiss, ce n'est pas très sain. On travaille tous pour l'intérêt de la ville, moi compris. Quand j'alerte avec les observations de la chambre régionale des comptes.

Montasser Charni : Moi je ne me remets pas, pardonnez-moi d'intervenir. Je ne remets pas en cause ce que vous dites, mais il faut faire attention au choix des mots. C'est extrêmement important.

Nicolas Cuadrado : J'utilise le mot de la chambre régionale des comptes du président irrégularité, irrégularité, irrégularité, irrégularité, irrégularité. Et c'est important que les gens sachent, que les agents comprennent qu'il y a une gestion qui est compliquée.

Jean Michel Genestier : Maintenant, vous avez parlé de marchés de gré à gré. Il me semble qu'il y a eu un marché au niveau de la fin de la partie scolaire et périscolaire, en tout cas périscolaire, et qu'il y a une mise en concurrence. Il n'y a pas du gré à gré puisqu'en fait c'est une mission qui a été attribuée à cette société qui a été définie par le cahier des charges. Et ensuite il y a eu et ensuite il y a eu sur des missions extrêmement réduites, d'animations complémentaires au marché principal, des actions sur les chasses aux œufs, sur etc qui concerne en fait quelques milliers d'euros sur chaque année. Quelques milliers d'euros et je pense que c'est moins de 10 000 €. Voilà. Donc je pense qu'il faut ramener les choses. Mais comme le disait Michel Barrière, vous ne l'avez pas écouté. On peut lire les choses, c'est à dire les observations de la Chambre et ne pas lire nos réponses. Moi, je pense que la réalité des choses serait qu'on puisse lire à la fois les observations de la Chambre et les réponses, qu'on soit dans la majorité ou dans l'opposition. Vous avez émis des éléments sur d'autres marchés ou vous parlez de 5 millions ou plus de 5 millions pour lesquels il n'y a pas eu de mise en concurrence. Tout a été mis en concurrence, tout a été, tout est un marché, tout a été mis en concurrence et nous avons retransmis à la chambre tous les éléments. Et c'est vrai, je dois à la vérité de dire que lorsque les premiers éléments ont été transmis par l'administration, sur certains, sur certaines mises en concurrence et je l'avais dit déjà, je crois hier et dans des commissions que l'administration ne renvoyait que le comme la facture correspondant en fait à l'entreprise, plutôt le devis correspondant à l'entreprise qui a été choisi. Et c'est ensuite que les autres éléments ont été transmis et c'est, je pense, la raison pour laquelle la Chambre a maintenu certaines de ces observations. Mais de fait, je ne les ai plus en

tête. Mais lorsqu'on regarde certains tableaux que vous pouvez mettre en avant. Ces tableaux ont été réalisés par la chambre. Certains sont vrais, d'autres sont faux. Voilà, et nous avons apporté avec toutes les pièces qui ont été transmises. Et bien l'argumentation. Évidemment que vous prenez une partie des éléments, mais on pourrait vous soumettre et je ne les ai plus en tête, mais certains tableaux qui reprennent des mêmes entreprises. Et on voit que l'argumentation de la Chambre, c'est de dire que la Ville a mis en concurrence des entreprises qui sont les mêmes. Mais tout ceci est faux, je le redis, mais je ne dis pas que c'est un mensonge, je dis simplement que c'est faux ou c'est une incompréhension de la chambre. Voilà. Il y a des choses à évidemment à parfaire. Et sur tous les sujets, même si les finances il y a une satisfaction, il y a des éléments sur lesquels, évidemment, on souhaite faire avancer les choses. Et vous savez, quand vous avez vu le nouvel organigramme, quand vous voyez une DGA, quand vous voyez justement des gens qui sont sur des sujets qui sont très importants comme la commande publique, il y a très clairement, ce sont des sachants. Et évidemment, notre souhait, c'est de pouvoir répondre. Moi, je me souviens de ce qu'a dit Michel Barrère au regard de ce que d'autres communes font. Vraiment. Enfin, on est très, très loin de ce que d'autres communes font. Ça, c'est très clair. Oui, très, très loin. Ça, ça, c'est évident. Et lorsqu'effectivement certaines communes sont à 1500 heures au lieu des 1607h et on l'a vu dans les exemples qu'elles paient 2,5, 2,83 millions, deux de plus pour des personnels qui ne font pas et qui ne font même pas les 35 h. Je ne vais pas citer deux autres exemples parce que ça pourrait faire du bruit. Mais les autres exemples, ils sont, ils font quand même mal. Moi je ne pense pas que dans cette ville, on ait acheté des centaines ou des milliers de bouteilles d'alcool. Je ne suis pas sûr qu'on ait payé des places comme ça au vent des uns ou des autres, que ce soit pour du foot ou pour des spectacles. Moi, je veux vous dire que d'ailleurs, les élus de la majorité, les anciens et les nouveaux, ils ont râlé aussi pour ne pas parce qu'ils n'avaient pas de places gratuites pour nos spectacles. On en est arrivé à cette situation. Donc voilà. Moi, je ne vais pas vous dire que tout est bon parce qu'il y a eu une administration. Il y a mon pilotage et qu'il faut faire Murger. Tout ça pour faire qu'il y ait les compétitions nécessaires et qu'on puisse surtout faire en sorte que on soit toujours dans l'amélioration et dans le service rendu aux citoyens. Je laisse la parole à madame Raoult.

Corinne Raoult : Bon, merci Monsieur le Maire. Donc du coup, il y a beaucoup de choses. Il y a beaucoup de choses. Je voudrais tout d'abord répondre à M. Charni qui a invoqué l'externalisation des services qui aurait permis notamment au Prêt d'agir l'IFAC qui aurait permis de faire des économies. Or, dans le rapport page 18, il est inscrit que ces actions n'ont cependant pas permis de dégager les économies puisque les charges à caractère général ont progressé de plus de 41 % entre 2015 et 2019 et de 34000% entre 2017 et 2019. A contrario, alors que le plan prévoyait un recours réfléchi aux prestations de services et des postes augmentés de plus de 0,32 million d'euros entre 2017 et 2019 et les frais de déplacement de plus de 0,05 million d'euros. Ça c'est un aparté parce que Monsieur Charni a parlé de ça et j'aurais une question pour Monsieur le maire du Raincy. A quelle date ce rapport de la chambre régionale des comptes a t-il été ? Vous a-t-il été notifié ? Ben je ne l'ai pas trouvé vraiment. Donc c'est pour ça que. Exactement ? 21 octobre 2021. Mais comment ? Comment se fait-

il, monsieur, que le rapport vous êtes arrivé en fin janvier alors que vous avez fait une réponse le 14 janvier ? Je ne comprends pas.

Jean Michel Genestier : Je donne la parole à Maître Savina. C'est évidemment de la technique parce qu'il y a plusieurs étapes. On va vous donner ça ?

Corinne Raoult : Non, non, mais je connais les étapes. Il y a un rapport, il y a un rapport primaire, des observations et ensuite un rapport final. Et vous avez répondu à ce rapport final. Donc logiquement, le rapport final vous est arrivé avant le 14 janvier. Sinon vous n'aurez pas pu.

Jean Michel Genestier : Madame, vous connaissez parfaitement la procédure, ça se voit. Mais non, évidemment, puisqu'on répond, on a les observations définitives. Ensuite on répond. Et ensuite la chambre agglomère les observations définitives et la réponse définitive de la ville et ensuite renvoi. Et c'est à ce moment-là que non pas les délais courts, mais qu'on doit effectivement présenter à l'assemblée les éléments. Voilà, c'est tout. Donc on a répondu Vous dites 14 janvier, c'est ça ? Non. 14 janvier, effectivement. Donc on a répondu à l'observation définitive. Et ensuite, la chambre a aggloméré les observations définitives et les éléments et c'est ensuite qui nous les a envoyés. Voilà. Donc ça devait tomber fin janvier quoi ? Voilà.

Corinne Raoult : OK. Bon, maintenant je voudrais m'exprimer sur écoutez sur ce rapport. Si ça ne vous ennuie pas Monsieur Barrière, après quelques minutes, monsieur Charni également. Donc je souhaiterais faire de même. Mais écoutez, monsieur le Maire.

Jean Michel Genestier : Juste madame Raoult, est ce que vous souhaitez qu'on vous réponde sur la partie externalisation ?

Corinne Raoult : Après. Non, non, mais tu as dit que ça permettrait d'économiser. Moi, je dis que ce qui est marqué, c'est que ça ne permet pas d'économiser. Donc bon, après tu pourras répondre j'ai juste, je vais finir ça.

????? : Mais vraiment deux points parce que je regardais mon collègue Nicolas Cuadrado qui souriait pendant que vous vous exprimiez. C'est vrai que moi, je n'ai pas inventé. C'est dans la synthèse. On vous dit qu'il y a une baisse importante des dépenses de personnel -3,5 millions, et il y a une augmentation des charges à

caractère général plus 2,2 millions. Donc en fait trois, cinq, moins de deux, ça fait bien un trois par an, c'est mathématique.

Corinne Raoult : Oui certes, mais enfin bon. Toujours est-il que là, c'était vraiment un point à part. Voilà, j'ai lu, j'ai essayé de lire, de parcourir dans le peu de temps puisque je ne l'ai eu que lundi avec tout le budget primitif. J'ai eu ce document que lundi, alors qu'il aurait que j'aurais dû l'avoir samedi. Mais enfin bon, ce n'est pas grave. Donc j'ai été quand même effaré. J'ai été effaré à la lecture de ce rapport qui met en évidence de très nombreux, de très, de très nombreuses irrégularités. Monsieur le Maire. Toute une nébuleuse. En fait, c'est toute une nébuleuse savamment organisée. La Chambre régionale des comptes a, dans son rapport, démontrer que les procédures d'achats publiques sont non formalisées, sans mise en concurrence ou, comme disait mon collègue, organiser artificiellement ainsi de nombreux achats de gré à gré hors marché. Je ne vais pas répéter ce qu'il a dit et surtout, ce qui m'a quand même interpellé, c'est que la Chambre régionale des comptes met en évidence deux conflits d'intérêts. Deux conflits d'intérêts avec deux personnels particuliers. Vous. Vous avez d'ailleurs été alerté en 2019 par le contrôle de légalité de la préfecture de Seine-Saint-Denis sur les agissements de l'assistante maître d'œuvre en charge de la gestion des bâtiments communaux, qui a été employé. Mairie auto entrepreneur à Meaux, qui a de nombreuses casquettes et qui a touché entre sur la période 2017-2020 95 048 €. Elle aurait été rémunérée pour s'occuper des bâtiments, de la gestion de la course, des dix kilomètres, du pilotage des astreintes covid, etc je cite le magistrat. Force est de constater que ni la chambre, ni la commune, ni le prestataire ne peut en voir les effets autres que ceux des comptes en banque. L'intéressé a accordé des prestations à diverses entreprises avec lesquelles elle a la partie liée, notamment la société Epsilon et Associées, puisque l'une des associés réside à la même résidence que cette personne pour une somme de 20 000 €, je cite. Je cite le rapport les. Les constats démontrent d'une part l'absence de structuration de la fonction achats et particulièrement des travaux d'entretien de maintenance des bâtiments communaux. D'autre part, l'absence de compétence de la personne chargée d'assurer l'assistance du maître d'ouvrage et enfin l'absence de contrôle interne de la commune sur les actions du prestataire de leurs conséquences. Je cite, sont développés un marché de prestation de services au tout venant. Ainsi, en 2018, la commune a conclu un marché de missions de gestion et d'externalisation de la société Agir pour 160 000 € qui a mis à disposition un agent chargé de la gestion de l'entretien des bâtiments. Voilà. Les montages financiers sont déroutants, selon le magistrat de la Chambre régionale des comptes. Agir a au total perçu 443 000,410 €. Une autre entreprise ayant le même gérant que Agir, la société Réseau prestataire de services de 81 912, mise en concurrence. Et j'en fini. J'en fini avec les marchés de travaux et d'informatique attribué à une entreprise gérée par un agent de la commune. Apparemment vous avez porté plainte. Qui facturent qui en même temps ? Qui travaillait sur le Raincy facturé aussi des prestations à sa société y connectes, outre son salaire, y facturé plus de 127 255 € en 2019 et 2020. Quand il s'est aperçu qu'il y avait un pépin, il a mis sa femme à la direction de la société, puis après, finalement, il a fini par partir et il est à noter d'ailleurs qu'il avait été embauché comme informaticien, mais que cette société d'informatique faisait en majorité des travaux électriques pour un montant total de 92 671 €. Alors je

me doutais bien que vous n'étiez pas complice de tout ça, mais quand même j'aurais. Je souhaiterai que vous puissiez mettre bon ordre à cette dérive que je trouve particulièrement déplorable. Voilà, merci Monsieur le Maire.

Jean Michel Genestier : Je crois que Didier Gervais voulait poser une question, je ne sais pas où intervenir.

Didier Gervais : Oui, c'était une réponse sur la partie, une discussion qu'on a souvent sur la masse salariale interne versus le service externalisé. Ce qu'il faut prendre en compte dans ces sommes, c'est l'efficacité de l'euro payé. C'est à dire que si vous considérez 1 € de masse salariale d'un salarié qui parfois allait sur certains services jusqu'à 50% d'absentéisme, vous dépensez réellement 1,50 €. Donc si à côté de ça, vous avez des services extérieurs qui sont à 1 € équivalents, vous économisez 0,50 €. Mais c'est du contrôle de gestion. Donc c'est l'efficacité, la valeur ajoutée de l'euro investi. Nonobstant, je n'ai pas fini. Nonobstant, il est marqué dans le rapport et nous en sommes d'accord qu'il faut améliorer la vérification qualitative des marchés réalisée. Donc comme tous ces rapports ayant été Directeur financier pendant quinze ans, j'ai eu sur quinze sociétés j'ai eu des quantités de contrôles fiscaux Ou URSSAF. Tout ça et c'est vrai que la procédure fait que l'intérêt c'est la revoyure dans un an. Ça veut dire comment on prend en compte, comment on corrige et comment on améliore nos processus. Et donc notamment par exemple, là-dessus, c'est vrai que l'efficacité des marchés délégués est un des points qui nous tient particulièrement.

Corinne Raoult : Mais Monsieur Gervais, pour vous parler de l'efficacité, je vous parlerai de quelque chose que j'ai constaté moi-même. La médiathèque du Raincy, vous la connaissez ? Bon, il y avait quand elle a été construite un petit, un petit siège pour amener les gens qui ne pouvaient pas se déplacer à l'intérieur. Cela a été enlevé après 2014 et remplacé par une rampe d'accès par derrière. Mais le problème de cette rampe d'accès qui a été faite par les services de la personne concernée, elle ne respecte pas l'angle. Ce n'est pas légal. Donc je vous parle de qualité mais je ne vois pas où est la qualité.

Didier Gervais : Juste pour répondre là-dessus. Ce que je disais tout à l'heure sur le sport, ça veut dire que vous pouvez toujours, dans un débat comme le nôtre, argumenter sur un exemple précis qui va casser une remarque.

Corinne Raoult : Vous parlez de qualité, je vous en parle.

Je parle de processus, il y a un processus. Ça veut dire qu'on met un processus d'évaluation des DSP qu'on a mis en place ou des marchés délégués. Et bien sûr,

vous vous trouverez toujours quatre exemples précis sur un truc qui ne marchera pas. L'important, c'est le trend. C'est l'évolution, le processus qu'on installe sur plusieurs années

Corinne Raoult : Et vous pensez quoi ? Des conflits d'intérêts, monsieur Gervais ?

Didier Gervais : Le conflit d'intérêts, moi, je ne l'ai pas.

Corinne Raoult : Ce sont des magistrats. Ce n'est pas moi qui ai écrit le rapport.

Didier Gervais : Les conflits d'intérêts si on avait des situations totalement anachroniques, inacceptables, on serait plus dans cette joute.

Corinne Raoult : Je suis d'accord, mais je pense que c'est sans doute en cours, mais pas de mon fait.

Didier Gervais : Ce que je comprends à travers les commentaires reçus, j'ai lu attentivement le rapport aussi sur les conflits d'intérêts qui sont mentionnés. Avoir un réel ou pas réel en tout cas c'est de la même façon. La recommandation finale, c'est d'être en conformité avec les textes de la commande publique. Eh bien, on va s'attacher de plus en plus et d'aller vers la conformité.

Corinne Raoult : Mais je crois d'ailleurs que Monsieur le Maire a constaté effectivement ce conflit d'intérêts puisque dans commission, il nous a dit qu'il avait porté plainte contre notamment la personne qui était tout à la fois employée à la mairie, tout à la fois directeur d'une entreprise et qui facturait à la mairie. Simplement c'est l'autre personne qui pose apparemment problème.

Didier Gervais : On est aussi d'accord que pour le connaître dans l'entreprise et dans le process d'achat. Il y a aussi le fait d'identifier et de qualifier celui qui répond à la consultation et donc de sécuriser ce flux de candidats. Mais ça fait partie aussi des de l'examen. Moi, je réponds à 150 appels d'offres par an. Je dois produire des documents. On a des améliorations à faire sur..

Corinne Raoult : Mais là il n'y a pas de contrôle, il n'y a pas de mise en concurrence. Non, mais monsieur Gervais, ce n'est pas moi. Ce sont les magistrats. Non, mais je ne fais que lire sans distorsion aucune, sans orientation, sans rien. Simplement, je lis il y a des conflits d'initiés. Alors je suis persuadé que M. Le Maire va y mettre fin parce que je suis, je connais son éthique et son honnêteté, mais il faut que ça se fasse vite, très vite.

Jean Michel Genestier : Vous savez pourquoi J'apprécie beaucoup ce n'est pas un débat, c'est un échange. Mais chacun donne ses avis parce qu'il y a des lectures différentes. Et comme l'a dit Michel Barrière, il faut lire les observations. Et puis il faut lire aussi les réponses. Vous avez peut-être pas pu lire toutes les réponses, mais sur ces questions de conflits d'intérêts, la ville et il est dit dans la conclusion de la fonction achats non sécurisés que la ville donc elle a engagé des actions destinées à les faire cesser. Vous avez parlé de l'exemple de l'informatique. J'ai été alerté sur le sujet. Je rectifié sur le fait que ce membre du personnel n'était pas en même temps agent de l'entreprise. Il était actionnaire de l'entreprise. Je ne dis pas que c'est mieux. Dès que j'ai su. J'ai tout de suite écrit au procureur de la République. J'ai tout de suite. J'ai tout de suite reçu et fait recevoir cet agent avec une série de questions. Donc effectivement, dans la plainte, porter les éléments de réponse de l'agent et les questions que j'ai posées. Cet agent est parti quelques semaines après de la collectivité et on a mis fin à cette déviance.

Corinne Raoult : Mais exactement, monsieur le Maire c'est ce que je dis.

Jean Michel Genestier : Quand je vois une déviance, etc sur les questions de gré à gré, je trouve qu'il y a peut-être une incompréhension. Je vous le dis très. Peut-être que ça vient pour nous donner quelques éléments, mais sur les questions de gré à gré, je crois qu'on a quelques incompréhensions. Mais surtout, lisez vraiment notre réponse. Ce sont des femmes et des hommes. Et donc, quand on est...

Corinne Raoult : Oui, mais ce sont des magistrats qui ont l'habitude de contrôler toutes les communes de France et de Navarre. Donc je pense que quand même, ils ont l'habitude. J'ai confiance dans les magistrats. Je n'ai pas lu votre réponse pour la simple et pour la simple. Et seule raison que.

Jean Michel Genestier : Dans la justice il y a des cours d'appel.

Corinne Raoult : Mais non, il n'y en a pas.

Jean Michel Genestier : Un magistrat peut se tromper. Je ne dis pas qu'il se trompe sur tout le rapport. Enfin, ce rapport est une chance sur tous les sujets. Pour moi, c'est une aubaine. C'est à dire qu'on va reprendre tous les éléments de ce qu'on a déjà fait quand même, pour partie pour évidemment corriger lorsque ces corrigible. Évidemment, on change les. Voilà. Donc je pense que sur les marchés de gré à gré, c'est important qu'on puisse avoir peut-être un éclairage.

Corinne Raoult : Non mais Monsieur le maire, je me permets de vous répondre. Le rapport, ce rapport, il y a eu quand même une enquête. Tout a été bien fait. Vous avez eu une première fois un rapport. Vous avez eu tout loisir d'apporter au magistrat toutes les pièces, toutes les argumentations, tout, tout ce qu'il fallait pour qu'il puisse effectivement corriger. En attendant, ils ont, ils ont conclu Vous, on a le rapport définitif et après, effectivement, vous avez joint des observations. Mais ce sont vos observations et ce n'est pas la chose jugée. La chose jugée, ce sont les magistrats.

Jean Michel Genestier : En fait, madame. Non, non, il ne juge pas. Attendez. Il faut employer les bons termes. La chambre des observations. Ils font des OP, ils mettent en évidence des contrôles. Ils émettent des observations, ils ne jugent pas. Ce sont des observations qui sont qui sont en fait de magistrats. Mais ça ne veut pas dire que tout est vrai. Et donc on a apporté à plusieurs.

Corinne Raoult : Donc vous vous dites qu'ils mentent

Jean Michel Genestier : Non mais madame, écoutez, on n'est pas là dessus.

Corinne Raoult : S'ils ne disent pas vrai, c'est qu'ils mentent.

Jean Michel Genestier : Vous savez, je ne voulais pas rentrer dans les détails, mais si on rentre dans un détail d'un tableau, mais on constate. Et si on regarde les non-réponses, on constate effectivement qu'ils ont commis une erreur, mais une erreur qui est voilà qui peut être très gênante parce qu'elle est plutôt flagrante. Voilà, il y a un endroit dans ces observations où vous avez une mise en concurrence de plusieurs entreprises. Et la Chambre dit que, en fait, on a mis en concurrence à un moment une même entreprise, mais un peu maquillée. Enfin, le terme n'est pas celui-là. Ne retenez pas ce que je dis, parce que ce n'est pas celui-là. Bon. Et qu'est ce qui s'est passé ? Il y a l'enseigne de l'entreprise. Les factures étaient réalisées, les devis et les factures étaient réalisés au nom de l'enseigne de l'entreprise. Et à un moment, le trésorier payeur a indiqué qu'il ne recevait pas. Il ne trouvait pas recevable l'enseigne de l'entreprise et qu'il fallait que cette même entreprise réponde avec le nom du dirigeant de l'entreprise. Et donc, vous voyez dans ce rapport comparer, des éléments qui

montrent que on a cette enseigne dirigée par ce responsable comparé. Et la chambre dit regardez, c'est incroyable. Qu'est ce qu'a fait la ville ? Mais la ville, elle n'a pas fait ça. Elle a eu une période effectivement, ou l'entreprise a répondu avec son enseigne à un montant. Ensuite, et on a apporté les éléments puisque vous avez la lettre à l'intérieur dans notre réponse. Réponse au trésorier de la responsable des finances de l'époque qui dit grossièrement OK, on ne va pas prendre en compte l'enseigne. On va demander à l'entreprise de faire des factures ou des devis au nom du dirigeant. Et là, on voit bien que tout ceci a été envoyé et ça a été maintenu comme tel. Voilà pourquoi la Chambre a maintenu ceci comme tel. Ça, c'est leur responsabilité. Je n'ai pas à faire de commentaire. Je vous prends cet exemple là parce qu'il est édifiant. Ça ne veut pas dire que tous les sujets sont comme ça.

Corinne Raoult : Monsieur le maire, j'ai juste une question et après j'ai juste une question. Donc, je voulais vous demander si vous considérez que la personne en charge des bâtiments n'a pas fait de conflit d'intérêts. Question réponse, une question simple. Réponse simple. Y a-t-il un conflit d'intérêts entre cette personne ou pas ? Oui ou non.

Jean Michel Genestier : Mais entre cette personne et quoi ? C'est justement la phrase parmi les phrases de la chambre Les Francs. Y a-t-il un conflit d'intérêts ? Entre et quoi ? Et donc voilà. Moi je sur ce sujet-là. Évidemment, il m'est difficile de répondre parce que je n'ai pas forcément tous les éléments. Ce que je perçois, moi, c'est toujours quelles sont les rémunérations ou les indemnités des gens ? Fabienne m'a interpellé pas plus tard que hier en me disant Monsieur le maire. J'ai regardé ce tableau. Effectivement, je n'avais pas fait le calcul ou vous avez sommé. C'est ça ? Au sommet.

Madame Bizouerne : En fait, pas les indemnités, mais les revenus de cette personne sur quatre années où vous avez un montant de 95000 € sur quatre ans, soit un montant inférieur à un smic mensuel chargé avec les charges.

Jean Michel Genestier : Donc voilà. Vous voyez, on a un tableau, vous avez dit mais regardez ce que gagne cette dame, enfin cette femme ou vous, je cette personne. Et puis vous dites 95 000 € en quatre ans. Bonne réponse. Moi je n'avais pas fait le calcul. Voilà. Mais madame Bizouerne veut apporter des précisions là-dessus. Donc allez-y. Non ? Ben comme vous voulez vraiment.

Corinne Raoult : Il y a quand même des liens entre les entreprises agir et d'autres qui sont un peu. Si vous voulez, qui sont toute une nébuleuse dans lequel rentre dans le détail. Et je ne souhaite pas forcément rentrer dans le détail parce qu'on va finir à 4 h du matin. La chambre régionale des comptes, c'est important ? Voilà ou c'est quand

tout est un peu mélangé. Les amis des amis, c'est un coup chez l'autre, c'est la même. Le voilà, c'est les gens. Les sociétés sont tous les mêmes. Enfin bon, moi, à mon avis, vous auriez intérêt à éclaircir tout ça très rapidement auprès du conseil municipal. Je ne doute pas de votre probité, monsieur le maire. Simplement, on peut, on peut des fois se faire berner. Ça arrive, ça arrive. Donc je souhaite que vous soyez extrêmement vigilant pour vous et pour la ville.

Jean Michel Genestier : Ça a été dit par la Chambre que la Ville avait engagé tous les éléments sur tous les sujets pour pouvoir effectivement ramener les choses. Mais je dois dire qu'il y a eu de grande confusion de la Chambre. Y compris à l'oral. Je vous assure que lorsque la dernière audition orale, j'ai apporté des éléments sur tous les sujets. Mais j'ai senti la confusion parce qu'il y a eu peut-être à l'origine une confusion de notre expression, probablement.

Corinne Raoult : Mais donc, vous gardez cette personne qui est mise en cause par la chambre régionale des comptes.

Jean Michel Genestier : Vous dites quoi ?

Corinne Raoult : Vous gardez dans vos locaux une cette personne qui est mise en cause par la chambre régionale des comptes ? C'est la question que je voulais vous poser. Après, je terminerai là.

Jean Michel Genestier : Le sujet n'est pas de garder le sujet des est tout simplement de rectifier lorsqu'il y a une déviance. J'ai à chaque fois rectifié à chaque fois qu'il y a une déviance, je peux vous l'assurer.

Corinne Raoult : Non, non, là je vous pose une question Monsieur, ce n'est pas là. Je vous pose une question simple allez-vous garder cette personne qui a fait l'objet de.

Jean Michel Genestier : Je trouve que, en séance publique du conseil municipal, c'est quand même un peu curieux.

Corinne Raoult : Non, je ne donne pas de nom, je ne donne pas de noms, monsieur. Écoutez.

Jean Michel Genestier : On voit bien que c'est un peu orienté.

Jean Michel Genestier : Je prendrais mes décisions évidemment en fonction de tous les éléments qui ont été des enquêtes internes, etc tous les éléments ne m'ont pas été remontés encore, mais évidemment je prendrai des décisions et je vous le dirai. Mais je ne le dirai pas à l'Assemblée parce que si ça concerne une personne, moi je ne vais pas être celui qui va soit charger, soit défendre cette personne.

Corinne Raoult : Mais vous avez chargé l'autre personne, monsieur le maire, puisque vous vous venez de nous dire que vous l'avez poursuivi.

Jean Michel Genestier : Parce que c'est des faits. Je vois madame Bizouerne. Écoutez madame Bizouerne, dites quelque chose. Vous êtes là en train de faire des trucs.

Patricia Bizouerne : Ce que je dis, c'est que cette personne devait plus être là. Début décembre, vous nous l'aviez dit en bureau municipal, je. Si mes collègues maire adjoint de l'époque peuvent le dire, cette personne devait pu être là début décembre. Et ce que je m'aperçois, c'est qu'on est le quinze, le 15 avril et qu'elle est toujours là. Voilà, et c'est en grande partie à cause de cette personne. Si ce soir je suis au bout de la table et que je ne suis plus maire adjoint au sein de la majorité et je crois que je vous l'ai dit de vive voix, monsieur le maire, vous savez le ressenti que j'ai par rapport à ça. Au point de vue affectif, au point. Vu tout ça, je crois que j'ai été suffisamment franche avec vous et j'ai dit tout ce que je ressentais. Ah non, ne hoché pas la tête parce que je vous l'ai dit à plusieurs reprises par téléphone dans votre bureau et dernièrement ensemble, je crois que j'ai quand même dit pourquoi je partais. Et notamment c'est à cause de cette personne-là, parce que je trouve qu'il y a et le rapport de la chambre me fait que conforter ce que je, la décision que j'ai pris par rapport à tous ces conflits d'intérêts. Et je suis désolé, je vous redis ce soir pourquoi je suis partie. C'est à cause de cette personne. Voilà.

Jean Michel Genestier : C'est acté comme tel. OK et je vous dirai quelles décisions je prendrai. Voilà en fonction de l'enquête interne qui a été engagée et on a engagé des enquêtes sur plein de sujets, sur plein de sujets. Voilà. Pardon Monsieur Rondepierre.

Nicolas Rondepierre : Merci Monsieur le Maire et merci à l'ensemble de l'équipe. Merci. Merci Monsieur le Maire et merci à l'ensemble de mes collègues qui y sont intervenus précédemment et qui ont posé des questions à mon sens pertinentes. Je me suis demandé. Je me suis longtemps demandé depuis cinq mois pourquoi un conseil municipal n'était pas organisé. Je ne suis pas le seul à m'être posé la question. Des raincéens se sont posé la question. Nous avons avancé plusieurs hypothèses les couacs entre guillemets, au sein de la majorité municipale qui se sont conclues par

des démissions. Nous avons évoqué également la peur du débat. En atteste encore ce qui s'est passé hier soir ou la séance a été levée avant que je puisse terminer ma question. Ou également le turn over permanent qui, peut-être, empêche de pouvoir organiser sereinement des séances du conseil municipal. Mais il y avait, un dernier élément qui m'a frappé et qui nous a tous frappé aux yeux au moment où nous avons été convoqués pour le conseil municipal de ce soir. Cet élément, nous l'avons, nous en avons pris connaissance malheureusement bien tardivement. Mais comme nous sommes des élus assidus, nous prenons le temps de lire tous les documents. Et cet élément, c'est évidemment ce rapport de la Chambre régionale des comptes qui fait état de votre gestion depuis notamment 2015. Vous l'avez dit, des rapports de la Chambre régionale des comptes, il y en a des bons, des moins bons. Je pense qu'on peut aisément dire que celui-ci est loin d'être bon. S'il s'agissait d'un carnet de notes, je vous mettrais du côté pardon de le dire des redoublants. Il y a quand même certaines choses qui sautent aux yeux. Je vais prendre quelques exemples sans rentrer dans les détails, mais pour que le contribuable raincéens se rendent bien compte de ce qui semble être souligné et j'espère que nous arriverons à faire la lumière et à et à vite balayer ces interrogations, je veux dire quelques passages. La chambre régionale des comptes nous indique Ce sont des observations, évidemment, et non pas des jugements. Que les procédures d'achats publics ne soient pas formalisées et leur exécution révèle de nombreuses irrégularités que nous avons eues, que la commune a eu recours aux services de certaines entreprises sans mise en concurrence préalable pour des montants élevés que l'attribution de certaines prestations s'est fondée sur une concurrence organisée artificiellement. Nous avons également de nombreux achats qui ont été organisés gré à gré, hors marché et on nous parle également d'agents en situation de conflits d'intérêts dans le processus d'attribution des marchés publics, dont l'un de ces agents. Nous n'avons l'on évidemment pas cité cette personne fait l'objet de nombreuses interrogations, à tel point que la Chambre régionale des comptes relève qu'elle n'avait d'ailleurs pas cette personne de mail ou de bureau au sein de la mairie. Il est également fait également. Le rapport fait également état de grossières erreurs dans l'attribution de certains marchés. On nous parle également de beaucoup, de beaucoup de dépenses qui sont réalisées sans mise en concurrence. On parle quand même de plusieurs centaines de milliers d'euros sur 900 000 € 750 000 qui sont dépensés hors marché, ça pose quand même des questions. Alors évidemment on en est loin et ce n'est pas le cas de mon propos. Mais juste pour que les gens puissent se rendre compte d'un point de vue du droit, parce que c'est toujours bien de faire un petit point, un petit point de droit, évidemment, on n'est pas du tout là-dessus. Je préfère prévenir. Je ne suis pas juge, mais sans doute ce rapport fera l'objet des meilleures observations. On nous parle quand même. Enfin, on sait quand même que le délit de favoritisme est puni de deux ans d'emprisonnement et 200 000 € d'amende. Et la prise illégale d'intérêts est quant à elle sanctionnée jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 500 000 € d'amende. Quand on voit un peu donc tout ce qui se passe dans cette gestion, on peut presque s'interroger sur le turn over des DJS. Peut-être. C'est une hypothèse que j'émet. Je sens que vous pourrez me rassurer. Peut-être qu'ils n'ont pas souhaité continuer parce qu'il était compliqué de pouvoir travailler dans ces conditions. Ça reste encore une fois une hypothèse. Mais tout ça doit nous interroger à nous améliorer. C'est le sens de nos réflexions et le sens de nos échanges. Et j'invite donc tous mes collègues autour de la table puisque nous l'avons tous lu, tous prendre vraiment toute la mesure de ce rapport et faire en sorte

que ce genre de choses ne perdure pas. Il en va de la santé de la ville, bien sûr, et la santé financière et également de la réputation. Il serait dommage. Là, il ne s'agit que d'observations, mais il sera dommage que si ce rapport tombé entre les mains d'experts en la matière, il serait dommage que ça nous discrédite un peu, mais je pense qu'on en est loin et que Monsieur le Maire saura nous rassurer à ce propos. Voilà, c'était mon propos pour qualifier ce rapport de la Chambre régionale des comptes et je nous invite à faire en sorte que ça s'améliore.

Jean Michel Genestier : Merci Monsieur. Monsieur Salle.

Pierre Marie Salle : Oui. Personnellement, je n'ai pas encore parlé. Alors qu'est ce qui parle ? C'est un rapport de la Cour des comptes qui ? Qui m'a quand même relativement interloqué parce que j'ai moi-même été contrôlé trois fois par la Cour des comptes. Et contrairement à Monsieur Gervais, je travaille dans le secteur public. Je passais des marchés sous forme publique. Par ailleurs, mon établissement dispose d'une direction de la conformité qui contrôle sans arrêt. Vous savez que dans le secteur public, il y a un tiers des personnes qui sont là pour contrôler ceux qui travaillent. Alors j'ai été un petit peu stupéfait parce qu'il y a des recommandations qui sont assez lénifiantes. Il y a un corps du texte qui est pour quelqu'un qui est spécialiste du marché des marchés publics. Assez, j'allais dire époustouflant. Je voudrais revenir. Je n'accuse pas du tout d'ailleurs la majorité de l'exécutif de malversation ou d'aller contre le sens de l'intérêt général. D'ailleurs, il a été constaté que parce que, contrairement à ce que dit Maître Savina, il était chargé du contrôle des comptes puisqu'ils le disent eux-mêmes et ils n'ont pas trouvé de choses suspectes. Mais ils sont aussi chargés d'un audit opérationnel puisqu'ils doivent regarder à la qualité de la gestion. Et il y a un je ne veux pas parler au passé, je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit par mes collègues. Je ne voudrais pas aller au futur puisque vous parliez des temps. Alors je voudrais dire que ces recommandations, il y en a qui sont d'ordre mineur. Il y en a qui sont un peu plus importantes. Je voudrais les passer en revue assez vite en termes de RH. Il y a qu'il faut. Il est urgent de faire un des UR. Je crois que là, on n'est pas très loin du pénal non plus parce que c'est en cours. Voilà. En termes de DSP, il est souligné, comme vous l'avez dit vous-même, Monsieur Gervais, qu'il est urgent de contrôler tout ça. Ce n'est pas les choses trop inquiétantes. Il est souligné qu'il y a des prestations intellectuelles récurrentes. Je suppose que ce n'est pas McKinsey, mais c'est vrai qu'il vaut mieux qu'il n'y en ait pas trop pour une saine gestion de ville. On en arrive au problème essentiel. Je dirais même fondamental, c'est la passation des marchés. Alors, quand on dit, on peut passer en gré à gré parce qu'on est en dessous du seuil. Il y a un phénomène très connu des gens qui contrôlent les passations de marchés. C'est ce qu'on appelle le saucissonnage. Et si vous prenez le même plombier à 5 000 € pendant un an ? Moi, c'est un truc qui me terrorisait quand je m'en l'occupais. Parce que vous ne savez pas en début d'année combien de temps vous allez faire venir le plombier. Mais vous avez intérêt à rester en dessous des seuils s'ils ne voulaient pas passer un marché dans des conditions parfaitement légales. Alors, je ne vais pas entrer à nouveau dans le détail de ce qui a été dit, mais je crois que la passation des marchés de la ville du Raincy doit être irréprochable comme la fin de

César. Je crois qu'il y a trois choses qu'il est urgent de faire. La première, c'est d'embaucher quelqu'un spécialiste pour la passation et le contrôle des marchés publics et s'assurer qu'il y ait mise en concurrence et mise en concurrence de vraies sociétés. Parce que là, on cite aussi un exemple qui est assez connu plusieurs sociétés répondent mais elles sont à la même adresse et ça a été dit. Ce n'est pas moi qui l'ai dit. Et je voudrais conclure en disant Pour que la ville soit parfaitement irréprochable et qu'on passe à autre chose, parce que je pense qu'il serait bon qu'on passe à autre chose. Il y a une société qui s'appelle agir. Qu'on voit là-dedans dans des conditions très suspectes. Je crois qu'il est urgent que la Ville ne travaille plus avec cette société. Et il y a une personne qui a été mais le contrat avec les salariés d'agir, travaillant pour la ville, auto entrepreneur etc je crois qu'il est aussi urgent que cette personne ne travaille plus pour la ville. Moi, ma direction de la conformité, dès qu'une entreprise a un peu de travers, elle m'interdit de travailler avec. D'ailleurs. Maintenant, il y a des procédures dans les entreprises et notamment le secteur public, qui sont extrêmement formalisés là-dessus. Les fournisseurs sont contrôlés. Un Donc je dis dans l'intérêt de la ville que et en parlant au futur, il faut absolument embaucher quelqu'un qui fasse le marché. Et dès que même je n'accuse pas, je ne porte pas de, je ne menace de rien. Mais je le dis dès qu'il y a un doute qu'il y a suspicion. Il ne faut plus travailler dans l'intérêt de la responsabilité, de la respectabilité de la ville. Il ne faut plus travailler ni avec cette société, ni avec cette personne. Voilà, j'ai terminé.

Jean Michel Genestier : Merci Monsieur Salle, je ne sais bien qu'il y avait d'autres. Didier Gervais voulait intervenir, peut-être? Non. Non, c'est bon,

Didier Gervais : c'était oui. C'était juste un soir sur l'intervention précédente, juste un écho, un parallèle avec votre intervention, c'est que vous vous êtes en observation préconisation et vous maniez une phrase à double sens ou en même temps. Vous parlez en des termes un peu limite, voire calomnieux, et en même temps vous dites que vous ne voulez pas aller sur ce type de terme. Donc si légèrement. Donc quand vous vous sous entendez des choses tout en disant que vous ne voulez rien n'en faire. Vous savez. Enfin, il y a un niveau, vous dites c'est légalement. On est à la limite. Il y a plein de trucs organisés. Et en même temps, vous dites on ne veut.

Donc je prefere à la limite un positionnement qui dit on va aller vers le devant, on va clarifier les choses et à nous de travailler dans ce sens-là que de manier un double langage en étant à la fois dans une position, un peu de Voilà, c'est tout, c'est. Mais là aussi, on peut travailler à l'avenir dans des propos. Mais tout à fait.

Corinne Raoult : Monsieur Gervais, Monsieur Gervais, excusez-moi. Je pense que nos collègues ici présents ont dit exactement la même chose de façon différente, avec un ressenti qui était le leur. Mais je crois que nous avons tous ensemble qu'une seule chose à l'esprit, c'est le bien de la ville du Raincy, c'est la bonne gestion et c'est surtout qu'on qu'il n'y ait plus d'opprobre sur cette ville. Voilà. Donc si logiquement, on se débarrasse des canards boiteux. Voilà. Donc moi, c'est ce que je demande au maire

de la ville et je pense que tous les élus municipaux seront d'accord avec moi, qu'il soit de la majorité ou de l'opposition. Voilà. Merci beaucoup.

Jean Michel Genestier : Montasser Charni avait demandé la parole et monsieur Cuadrado après on va essayer de terminer d'ici. Merci. Deux interventions.

Montasser Charni : Effectivement, en reprenant le rapport qu'on a tout à l'heure lu des passages. Mais on a oublié la conclusion fondamentale quand même du rapport qui indique que la commune, sur cette question de la commande publique, elle a réorganisé le service chargé de la commande publique. Effectivement, il y a un travail de professionnalisation qui doit être accru. Ça, c'est vrai. C'est le constat de la chambre régionale des comptes. Mais je reviens toujours à ce que j'ai dit tout à l'heure. Il faut faire extrêmement attention au choix des mots. Lorsqu'on a parlé de copinage, de prise illégale d'intérêts au sein du rapport de la Chambre régionale des comptes. Ce n'est pas un juge correctionnel. Ce n'est même pas dans le cadre de sa fonction de juge administratif que ce rapport a été émis. Il n'y a aucun n aucune, aucune notion pénale et la notion de conflit d'intérêts, ce n'est absolument pas une notion pénale, vous le savez d'ailleurs. On a le cas d'espèce du directeur informatique. On a un marché qui a été passé à un contrat qui a été régularisé. Et on s'est aperçu a posteriori effectivement, que le directeur des services informatiques avait des actions dans la société qu'il a fait travailler. Donc à partir de là, eh bien, on est objectivement dans le cadre d'une situation de conflit d'intérêts. Mais il ne peut pas y avoir de connotation pénale à partir du moment où il n'y a pas d'éléments intentionnels comme vous le savez. Et cet élément intentionnel n'a jamais été pointé par la chambre régionale des comptes, tout simplement parce qu'il n'existe pas. Ensuite, en ce qui concerne les bâtiments, comme vous le savez, ça a été évoqué, notamment dans le cadre de la commission vie municipale. Et bien, il y a un marché à bons de commande qui a été mis en place et pour chaque corps de métier, sur chaque bâtiment, on a plusieurs entreprises qui interviennent et on s'inscrit parfaitement dans le circuit qui est mis en place par le code des marchés publics. On est pile poil, j'allais dire en plein dans la légalité donc. Un. La chambre régionale des comptes a pointé des choses qui étaient pointées de manière objective, sans aucune connotation pénale. Deux Elle a reconnu le travail de réorganisation qui a été mis en place par la commune, même s'il y a des choses à améliorer. Et trois. On a été même plus loin que ce qu'a préconisé la chambre régionale des comptes par la mise en place de ces marchés à bons de commande. Voilà ce que je voulais indiquer par rapport à cette situation.

Corinne Raoult : Monsieur Charni, est ce que je peux ? Non, juste juste une toute petite phrase, juste une toute petite phrase. Le conflit d'intérêt n'est effectivement pas une infraction pénale, la prise illégale d'intérêt, la traduction pénale du conflit d'intérêts lorsqu'il est avéré.

Montasser Charni : Certes, mais quand il y a d'autres conditions.

Jean Michel Genestier : Je ne crois pas que le maire soit en conflit d'intérêts en tout cas. Voilà Monsieur Cuadrado.

Nicolas Cuadrado : Moi je suis, moi je vais. Je pense qu'on va peut-être pas faire un cours de droit, surtout à cette heure-ci. Je souscris aux propos qui ont été dit par Pierre-Marie. Il faut évidemment aller de l'avant, évidemment, aller de l'avant pour aller de l'avant. Il faut avoir forcément les bons constats. Effectivement, la chambre régionale des comptes, ce n'est pas elle qui qualifie les faits, c'est normalement une juridiction qui fait éventuellement un procureur, etc On n'en est pas là, on fait simplement des constats. Peut-être qu'ils ne sont pas bien, ils n'ont pas été bien faits. Vous nous en avez apporté les éléments. Dont acte. Maintenant, effectivement, il faut aller de l'avant, mais il faut prendre des décisions pour aller de l'avant. Donc c'était le sens des interventions des uns et des autres. Pourquoi on parle de décision ? Parce que, comme l'a dit Pierre Marie, il n'y a rien de pire. Et là, je sors du rapport. Il n'y a rien de pire en politique que la suspicion. Il n'y a rien de pire. Et c'est ça la problématique, c'est la suspicion. Hier, on en parlait. S'il y a trop de suspicion, il n'y a plus de confiance envers les élus. S'il n'y a plus de confiance envers les élus, les raincéen. Ils viennent plus voter et je sais très bien ici tous autour de cette table que ce qu'on veut, c'est que la démocratie locale elle vive. Donc voilà.

Jean Michel Genestier : Merci. Je pense qu'on l'a prouvé avec les élections présidentielles ou au moins une partie des gens ont tenu des bureaux de vote et ont voulu effectivement que la démocratie s'exprime et évidemment la démocratie est passée. Voilà. Mais écoutez, merci en tout cas pour les propos des uns ou des autres. La franchise, les esquives, les voilà. Voilà ce qu'il faut retenir de cette soirée. C'est qu'on a un nouveau maire adjoint, un adjoint au maire. Voilà qui vous l'avez vu prendre la parole aisément et peu s'exprimer sur ces sujets comme sur d'autres le félicite à nouveau. Et je vous remercie. Je remercie le public aussi d'avoir tenu ce temps. Merci à Maître Savina et. Une prochaine. On va se revoir assez vite. Probablement que nous ferons avant la fin du mois de juin 2 conseils municipaux. Voilà.